



Commune de
TREVOL

(Département de l'Allier)

1. RAPPORT DE PRESENTATION

Arrêté par DCM le 19 décembre 2022

Approuvé par DCM le

Aptitude Aménagement et OXYRIA



Sommaire

PREAMBULE	4	2.4. RISQUES ET NUISANCES	51
1. INTRODUCTION.....	7	2.4.1. LES RISQUE	51
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	7	• <i>Risque inondation</i>	52
1.2 L'INTERCOMMUNALITE : LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS	8	• <i>Risque de mouvement de terrain</i>	53
LES COMPETENCES DE L'INTERCOMMUNALITE :	9	2.4.2. LES NUISANCES.....	53
1.2.1 LE SCOT DE MOULINS COMMUNAUTE.....	10	3. DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE.....	55
1.2.2 LE PLH 2013-2018 DE MOULINS COMMUNAUTE ET LE NOUVEAU PLH EN COURS :.....	14	3.1. DEMOGRAPHIE (SOURCE INSEE)	55
1.3 UN PEU D'HISTOIRE	15	3.1.1. UNE CROISSANCE CONTINUE DE POPULATION	55
2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	17	3.1.2. STRUCTURE DE LA POPULATION	56
2.1. LES DONNEES PHYSIQUES DU TERRITOIRE	17	3.1.3. TAILLE DES MENAGES.....	57
2.1.1. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE	17	3.1.4. UN TAUX DE CHOMAGE FAIBLE ET UNE POPULATION ACTIVE EN HAUSSE	58
2.1.2. CONTEXTE HYDROLOGIQUE	18	3.2. PARC DE LOGEMENTS (SOURCE INSEE)	59
2.1.3. FORMATIONS GEOLOGIQUES	22	3.2.1. STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENT	59
2.1.4. OCCUPATION DES SOLS	23	3.2.2. STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES	60
2.1.5. CONTEXTE CLIMATIQUE.....	24	3.2.3. AGE DU PARC.....	61
2.1.6. QUALITE DE L'AIR	24	3.2.4. TYPOLOGIE DES LOGEMENTS	61
2.2. ANALYSE PAYSAGERE.....	25	3.2.5. RYTHME DE CONSTRUCTION.....	62
2.2.1. PRESENTATION GENERALE	25	3.2.6. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET BESOINS EN LOGEMENTS SELON LES OBJECTIFS DU SCOT ET DU PLH DE MOULINS COMMUNAUTE.....	64
2.2.2. CARACTERISTIQUES DU PAYSAGE COMMUNAL.....	26	3.3. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	67
2.2.3. LES ENTREES DE VILLAGE.....	29	3.3.1. NOMBRE D'ENTREPRISE, EMPLOIS ET SALAIRES.....	67
2.2.4. CARTE D'ANALYSE PAYSAGERE	30	3.3.2. COMMERCES, SERVICES ET EQUIPEMENTS	68
2.3. PATRIMOINE NATUREL	31	3.3.3. EQUIPEMENTS PUBLICS ET D'INTERET GENERAL	69
2.3.1. LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	33	3.3.4. L'INDUSTRIE ET LES ENTREPRISES.....	70
LE RESEAU EUROPEEN NATURA 2000	36	3.3.5. LE TOURISME A TREVOL.....	72
2.3.2. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE ET TVB	50	3.3.6. LES ASSOCIATIONS.....	73
		3.3.7. LES SERVICES PUBLICS.....	74
		3.3.8. L'ACTIVITE AGRICOLE (SOURCE : ENQUETE CHAMBRE D'AGRICULTURE 2016).....	78
		Les surfaces agricoles.....	79
		Le territoire de TREVOL	80
		Les exploitations agricoles.....	81
		Les productions agricoles.....	83
		Les sites agricoles bâtis.....	84
		Agriculture et environnement	87

4.	ANALYSE ARCHITECTURALE ET URBAINE.....	90
4.1.	LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET BATI	90
4.1.1.	LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE.....	90
4.1.2.	LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	90
4.2.	ANALYSE DE LA MORPHOLOGIE URBAINE	93
4.2.1.	IMPRESSION D'ENSEMBLE	93
4.2.2.	LE BOURG.....	95
	EXTENSION DE BOURG ET TENDANCE DE DEVELOPPEMENT	101
4.2.3.	POTENTIELS FONCIERS ET DENTS CREUSES	105
4.2.4.	LES HAMEAUX ET L'HABITAT DISPERSE	106
4.2.5.	LE PLU AVANT SA REVISION	108
4.3.	LES DEPLACEMENTS	109
4.3.1.	LA MOBILITE	109

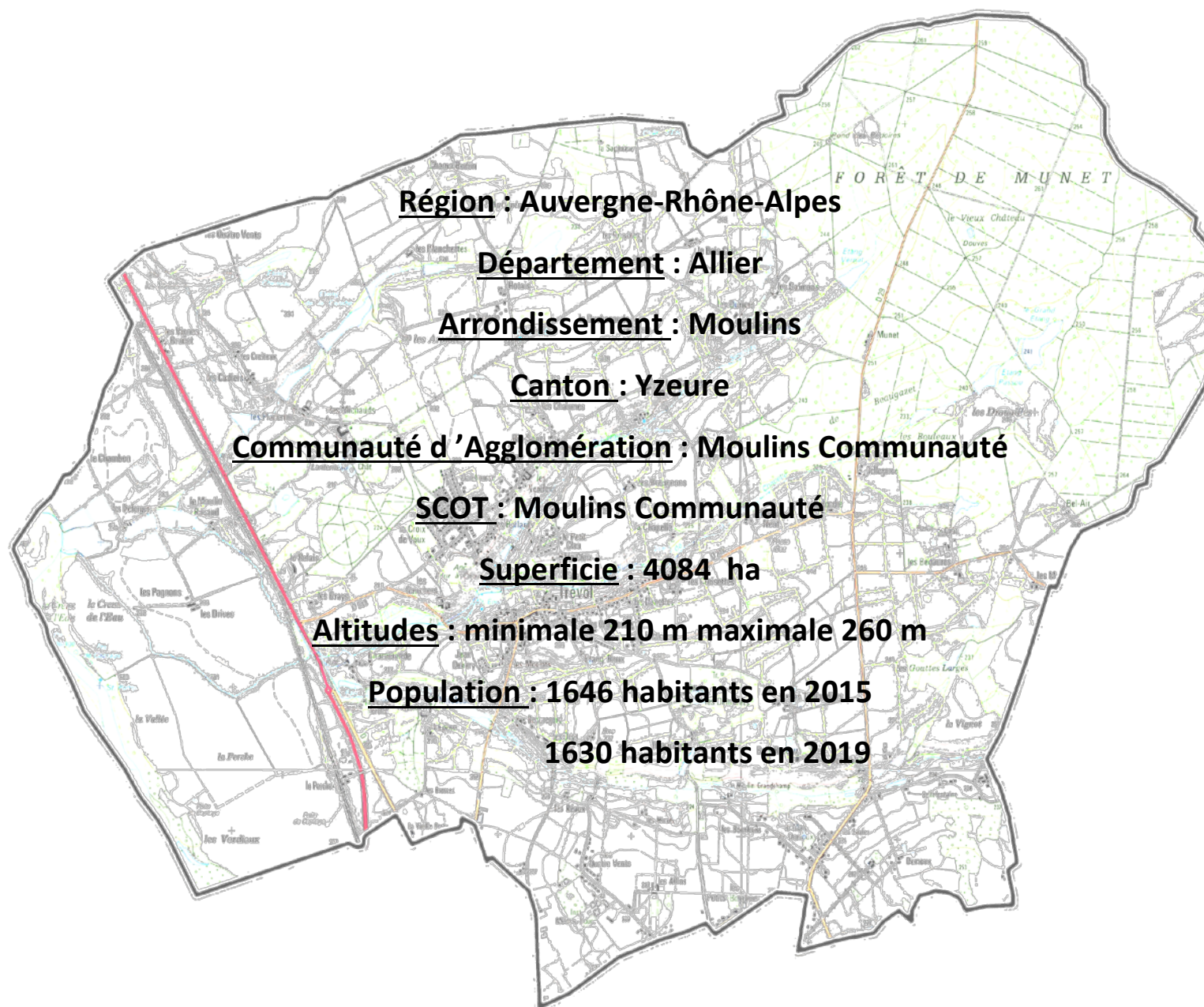
PREAMBULE

Le conseil municipal a décidé d'engager la révision de son P.L.U en 2014. Il s'agit notamment de rendre le PLU compatible avec le SCoT de Moulins Communauté et d'intégrer les dernières dispositions réglementaires.

L'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme fixe les **principes fondamentaux s'imposant au Plan Local d'Urbanisme** (P.L.U) :

- principe d'équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et rural, et préservation des espaces agricoles et naturels ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale dans l'habitat ;
- principe du respect de l'environnement qui implique notamment une utilisation économe de l'espace, la préservation du milieu naturel, du patrimoine bâti et paysager.

TRÉVOL EN QUELQUES CHIFFRES



I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

II- JUSTIFICATIONS DES
DISPOSITIONS DU P.L.U

III- EVALUATIONS DES
IMPACTS DU P.L.U SUR
L'ENVIRONNEMENT

1. INTRODUCTION

1.1. Situation géographique et administrative

La commune de Trévol est située au nord du département de l'Allier, à 8 km seulement de Moulins, au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Trévol, qui s'étend sur 4 084 ha et comprend 1 646 habitants en 2015, appartient au canton d'Yzeure et à l'arrondissement de Moulins.

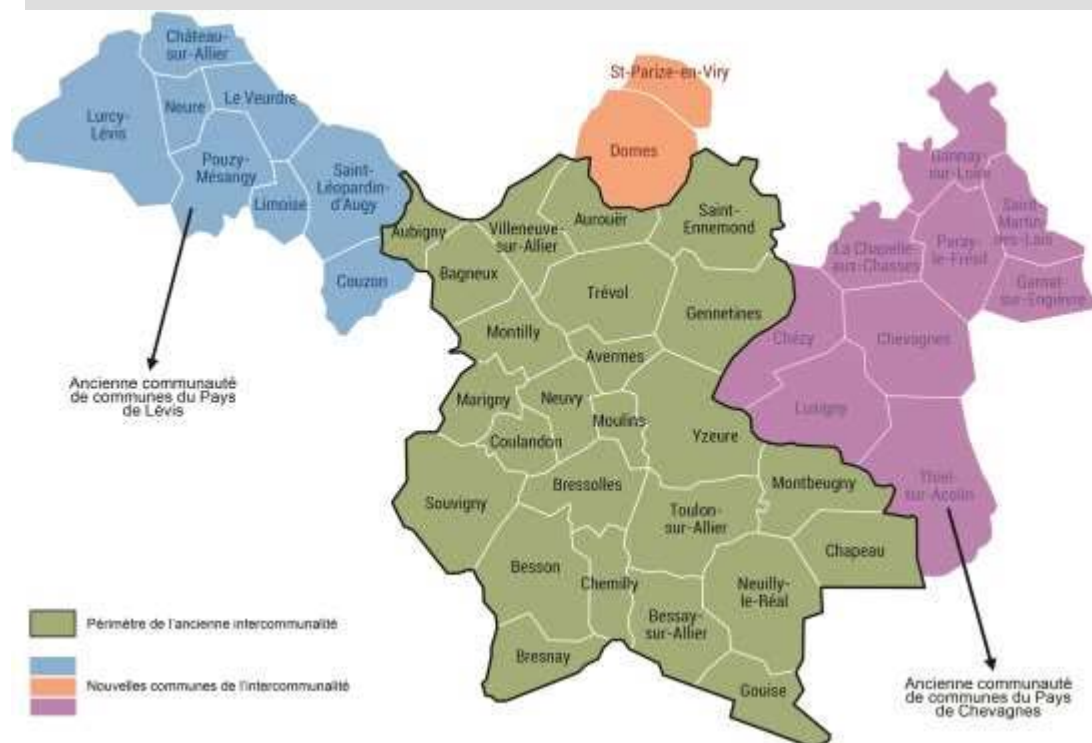


La commune est bordée à l'Ouest par l'Allier qui la sépare de la commune voisine de Montilly. Les autres communes riveraines sont Villeneuve-sur-Allier, Aurouer et Saint-Ennemond au nord, Gennetines à l'est et Avermes au sud. Concernée par quelques grands domaines (Avrilly, Mirebeau, Desmorets, Bédaures, Munet) elle est soumise à la pression urbaine d'Avermes et de Moulins. Elle est située le long d'un grand axe de communication Nord Sud, la RN 7 (Moulins Nevers), le chemin de fer et l'Allier. La Nationale, héritière de la voie romaine et du chemin des Intendants est classée à grande circulation

LOCALISATION DE TREVOL

1.2 L'intercommunalité : La communauté d'agglomération de Moulins

PERIMETRE DE MOULINS COMMUNAUTE



La Commune adhère à la **Communauté d'Agglomération de Moulins**, créée en décembre 2000, cet EPCI regroupe désormais 44 communes et environ 66 000 habitants sur 1336 km².

Elle compte vingt-trois communes lors de sa création et atteint 26 communes en 2003.

Depuis le 1er janvier 2017, le périmètre de l'intercommunalité a été élargi. Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Allier a en effet prévu le remaniement de toutes les intercommunalités du département : la communauté d'agglomération de Moulins a désormais fusionné avec les communautés de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais. Adopté en mars 2016, le SDCI maintient cette fusion en incluant également les communes nivernaises de Dornes et Saint-Parize-en-Viry.

Moulins Communauté passe ainsi en 2017 de 26 à 44 communes et de 56 000 à 65 000 habitants. Cette nouvelle organisation territoriale lui permet de devenir une véritable porte d'entrée de l'Allier depuis le Nord du département.

Le SCoT, approuvé le 16 décembre 2011 et dont le périmètre correspondait à celui de l'ancienne intercommunalité, est susceptible d'être révisé afin notamment d'adapter son projet.

Les compétences de l'intercommunalité :

Les compétences obligatoires	Les compétences optionnelles	Les compétences facultatives
<ul style="list-style-type: none"> ○ Développement économique : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ainsi que les actions de développement économique d'intérêt communautaire ○ Aménagement de l'espace communautaire : Schéma directeur et de secteur, création et réalisation de zones d'aménagement concertée (ZAC) d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains ○ Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : Programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire (y compris du logement social), actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ○ Politique de la Ville : Dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assainissement ○ Protection et mise en valeur de l'environnement : Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés, lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores ○ Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement d'actions d'implantation et de développement de l'enseignement supérieur par le biais de conventions à conclure avec l'Etat et les autorités académiques

1.2.1 Le SCoT de Moulins communauté

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), est un document d'urbanisme, qui constitue un cadre de référence pour l'ensemble des politiques sectorielles relatives à l'habitat, aux déplacements, au développement économique, aux équipements commerciaux, aux loisirs, aux infrastructures, à la protection des paysages et à la prévention des risques.

Dès 2001, la Communauté d'agglomération a décidé de l'élaboration d'un SCot sur son territoire. **Il s'agit pour Moulins Communauté :**

- **de veiller au maintien de l'équilibre entre développement (urbain comme rural) et préservation des espaces,**
- **de garantir la mixité des fonctions urbaines,**
- **de mettre en œuvre le principe de protection c'est-à-dire, une consommation économe de l'espace, la maîtrise des déplacements, du bruit, de la qualité de l'air.**

Un SCoT comprend **trois documents** :

- **un rapport de présentation** qui intègre un diagnostic territorial et un état des lieux de l'environnement,
- **un PADD** qui exprime, formalise le projet politique, et répond aux enjeux du diagnostic territorial,
- **un Document d'Orientations Générales (DOG)** qui précise les objectifs du PADD.

Le tableau ci-après synthétise les objectifs du PADD et les orientations du DOG du SCoT approuvé en 2011. **A noter que celui-ci est actuellement en cours de révision.**

AXE DE DEVELOPPEMENT DU PADD	OBJECTIF DU PADD	ORIENTATION DU DOG
<p style="text-align: center;">Promouvoir un aménagement équilibré et solidaire du territoire autour d'un centre fort</p>	<p>Thème 1 : positionnement et partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser le positionnement de Moulins Communauté dans des dynamiques de développement avec des territoires voisins sur des échelles territoriales plus larges - Conforter les relations à l'échelle des EPCI voisins - Positionner Moulins communauté dans la promotion et le développement de la formation supérieure 	<ul style="list-style-type: none"> → Créer les conditions nécessaires à la mise à 2x2 voies de la RCEA et de la RN 7 → Favoriser le développement des infrastructures ferroviaire → Affirmer le positionnement de Moulins communauté à l'échelle du Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais et au-delà

<p>Thème 2 : une attractivité renforcée du pôle central</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre en équipements structurants et en services - Diversifier le parc de logements dans un objectif de mixité sociale et d'anticipation des besoins - Améliorer le cadre de vie - Offrir des alternatives en termes de transports et de déplacements - Développer une stratégie foncière 	<ul style="list-style-type: none"> → Aménager et valoriser le centre-ville de Moulins → Structurer le pôle d'échange intermodal de la gare de Moulins → Conforter le Centre National du costume de scène par la création d'un pôle de métiers d'art → Réhabiliter le parc des Isles et conforter le grand équipement sportif et de loisirs des rives d'Allier → Aménager et embellir les principales entrées de ville du pôle urbain central → Créer un nouveau pôle sportif et récréatif pour l'agglomération → Développer des pôles d'activités source d'attractivité
<p>Thème 3 : complémentarité et solidarité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la complémentarité et la solidarité entre le cœur de l'agglomération, les communes périphériques du cœur, les pôles de proximité et les territoires ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser un développement de l'habitat, sur la base des objectifs suivants et respectant les orientations décrites ci-après : sur les pôles de proximité de Souvigny...la création de logements sera favorisée → Diversifier et adapter l'offre en logement → Assurer un niveau d'équipements cohérent avec les orientations en matière d'habitat et de développement économiques
<p>Thème 4 : accessibilité, transports, déplacements, desserte du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau les infrastructures (RCEA et RN 7), vecteur de développement de l'agglomération - Améliorer et diversifier les déplacements à l'échelle de l'agglomération et promouvoir le développement d'une offre de transports alternative et complémentaire à la voiture - Améliorer la desserte en réseaux des pôles d'habitat et d'activités et mettre en place une réflexion stratégique, économique et respectueuse de l'environnement sur les principaux secteurs à équiper 	<ul style="list-style-type: none"> → Mise à 2x2 voies de la RCEA → Poursuite de l'aménagement de la RN 7 → Modernisation de la voie ferrée Nantes-Lyon → Conforter le réseau de transport en commun → Mettre en œuvre le plan de déplacements → Limiter les impacts du développement urbain sur les points névralgiques et anticiper les besoins futurs → Améliorer les liaisons piétonnes et cyclables → Créer un pôle d'échange intermodal autour de la gare de Moulins

Développer l'attractivité économique de Moulins communauté

<p>Thème 1 : la nécessaire mise à niveau des infrastructures routières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le potentiel de développement économique lié aux infrastructures par la création et le développement de plusieurs sites d'accueil d'activités économiques notamment à destination d'activités fortement dépendantes du transport 	<ul style="list-style-type: none"> → Mise à 2x2 voies de la RCEA → Poursuite de l'aménagement de la RN 7 → Modernisation de la voie ferrée Nantes-Lyon → Conforter le réseau de transport en commun → Mettre en œuvre le plan de déplacements → Limiter les impacts du développement urbain sur les points névralgiques et anticiper les besoins futurs → Améliorer les liaisons piétonnes et cyclables → Créer un pôle d'échange intermodal autour de la gare de Moulins
<p>Thème 2 : l'organisation et la structuration du développement économique pour une agglomération durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un schéma directeur des espaces d'accueil des activités économiques industrielles et tertiaires - Inscrire la qualité au sein des activités économiques - Identifier et traiter les friches d'activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> → Asseoir et renforcer le dynamisme économique de l'agglomération sur la base des axes prioritaires, en particulier la logistique, et répondre de manière adaptée aux besoins des entreprises
<p>Thème 3 : un tissu commercial à structurer Rechercher un maillage adapté et optimisé du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Organiser le développement économique sur la base d'un schéma directeur définissant la hiérarchie des espaces d'accueil d'activités économiques : parcs d'activités de rangs d'agglomération, parcs d'industrie légère ou artisanaux sur les pôles de proximité, zones d'activités communales, hors zones d'activités, dans les tissus urbains → Réaménager les sites d'activités centraux existants et traiter les « friches » d'activités économiques → Des parcs d'activités de qualité environnementale
<p>Thème 4 : pérennisation de l'agriculture et développement du tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'activité agricole et valoriser la vocation économique des terres agricoles - Favoriser le développement du tourisme, et en particulier de nouveaux produits et formes alternatives de découverte du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> → les surfaces occupées par l'activité agricole seront préservées → Inciter les communes à se doter de documents d'urbanisme → Préserver et conforter les itinéraires de découverte → Préserver et développer le potentiel constitué par les activités de pleine nature (randonnée, VTT, équitation...) → Le repositionnement et le développement de l'offre hôtelière, ainsi que l'ouverture de nouvelles formes d'hébergement touristique pourront être envisagés

<p>Préserver et valoriser le capital environnement et assurer les conditions nécessaires à un cadre de vie de qualité</p>	<p>Thème 1 : Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer la ressource en eau - Maîtriser l’impact des carrières - Promouvoir une gestion agro-sylvo-pastorale durable - Garantir la préservation des écosystèmes sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> → Protéger et valoriser les écosystèmes sensibles → Protéger les dispositifs de captage d’eau potable → Gérer et valoriser les eaux pluviales → Préserver le bocage → Développer des pratiques agricoles et sylvicoles durables
	<p>Thème 2 : Anticipation et maîtrise des pollutions et des nuisances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les nuisances - Rationnaliser et optimiser la consommation d’énergie - Poursuivre la valorisation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> → Diminuer l’exposition des populations aux nuisances sonores → Limiter l’émission des gaz à effets de serre et améliorer la qualité de l’air → Diversifier et créer de nouvelles installations → Toute nouvelle construction et les opérations d’aménagement devront prendre en compte le tri et la collecte des déchets.
	<p>Thème 3 : Protection et valorisation des paysages, garant d’un cadre de vie de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la préservation et la valorisation des paysages sensibles - Organiser les extensions urbaines et favoriser leur intégration paysagère - Veiller à l’intégration paysagère des infrastructures - Améliorer les rapports au paysage et à la nature - Améliorer les accès du public à la nature et au paysage 	<ul style="list-style-type: none"> → Etendre la démarche ZPPAUP à plusieurs sites autour de Souvigny (Coulandon, Marigny,...) pour agir sur le développement urbain et valoriser les sites essentiels → identifier le patrimoine rural présentant un fort intérêt et prévoir des mesures de protection (art. L.123-1-7 du CU dans les PLU) → Inciter et encadre la rénovation du bâti ancien, en priorité les bâtiments inoccupés en permettant le changement d’usage
	<p>Thème 4 : Prévention contre les risques naturels technologiques et industriels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître les risques pour mieux les appréhender - Protéger les personnes et les activités 	<ul style="list-style-type: none"> → Prévenir les risques naturels : prendre en compte le PPR → Prévenir les risques technologiques : les activités nouvelles générant un risque important pour la population devront être localisés à l’écart des zones urbanisées. Elles seront implantées en priorité sur le projet de zone d’activités de Montbeugny → Maîtriser l’impact des carrières : le prélèvement des matériaux devra se conformer aux dispositions du schéma départemental des carrières. Les sites faisant l’objet d’une cessation d’activité devront être remis en état, réhabilités ou valorisés.
	<p>Thème 5 : Sensibilisation de la population aux préoccupations environnementales</p>	

1.2.2 Le PLH 2013-2018 de Moulines communauté et le nouveau PLH en cours

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil au service des communes ou des EPCI pour le développement de l'habitat. Le PLH doit se rendre compatible avec le SCOT de Moulines Communauté qui a été approuvé en décembre 2011. Il a entre autres objectifs celui de promouvoir un aménagement équilibré du territoire autour d'un centre fort.

Afin de mieux correspondre au fonctionnement du territoire et aux principaux enjeux mis en avant par le diagnostic, les orientations et le programme d'actions s'appuieront sur les polarités définies dans le SCOT :

Les pôles urbains que sont les communes du cœur de l'agglomération ; Moulines, Avermes, Neuvy et Yzeure auxquelles s'ajoutent les communes périphériques suivantes ; **Trévol**, Bressolles et Toulon-sur-Allier.

Les pôles de proximité : Souvigny, Villeneuve-sur-Allier, Bessay-sur-Allier et Neuilly-le-Réal.

Les territoires ruraux constitués par les 15 autres communes.

Les enjeux issus du diagnostic :

→ **La démographie**

*Proposer une politique de l'habitat susceptible de répondre à des prévisions optimistes tout en pouvant s'adapter aux évolutions réelles.
Prendre en compte le vieillissement par l'adaptation de l'offre résidentielle.
Redonner au centre urbain une attractivité auprès des ménages, notamment des familles.*

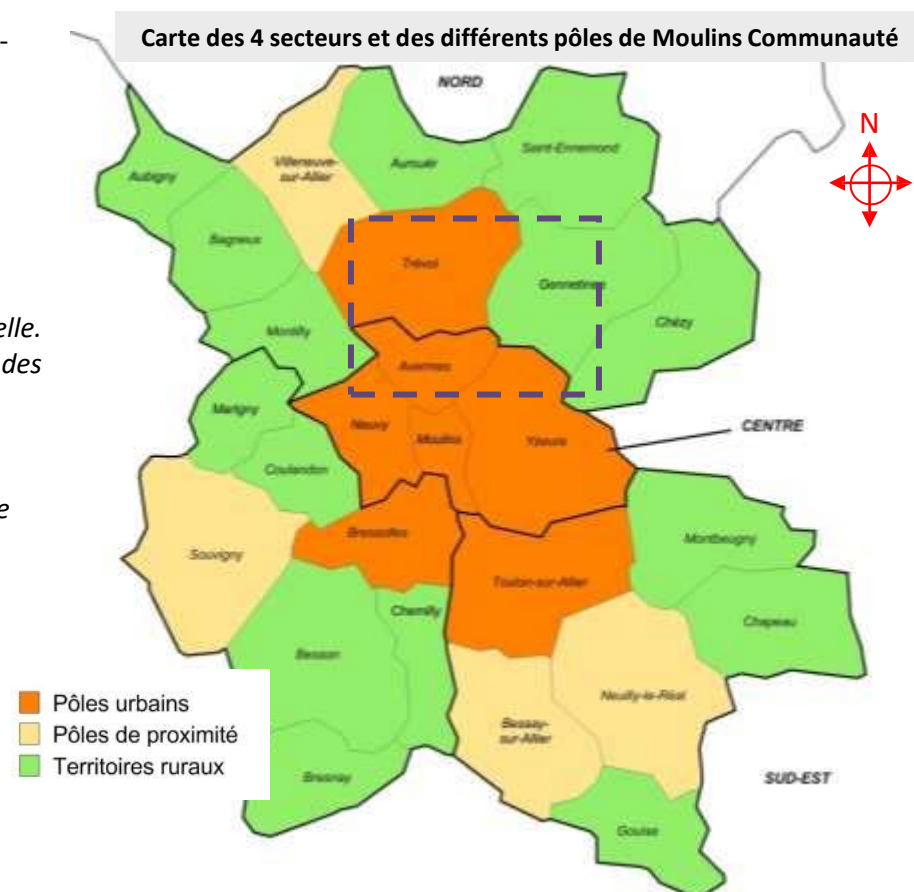
→ **L'urbanisation**

*Utiliser en priorité le parc bâti pour le développement et maîtriser le rythme de production pour éviter les effets néfastes.
Redonner de l'attractivité aux communes urbaines et mieux organiser l'urbanisation en périphérie*

→ **Le marché**

Travailler sur l'attractivité du parc social.

Le PLH 2013-2018 étant arrivé à échéance il est en cours de réactualisation.



1.3 Un peu d'histoire

Les origines :

Le nom même de Trévol viendrait du latin *tres valles* (trois vallées) ou de *trifurcium* (croisée des trois chemins), *Trivium* (carrefour) ou encore de la déformation de *Tres Vault* (au-delà du vallon).

Les éléments les plus anciens de la commune datent de l'époque mégalithique et les racines indo-européennes viennent de cette époque et caractérisent l'état des sols et particulièrement les endroits rocheux avec les *Cheix* et la *Chaume* ; le *Caire* ou le *Quaire*, *Laquaire*, *Queirry*, *Querroy* ou *Queroux*, sont des formes régionales issues de *kal* ou *kar*, soit « pierre », « hauteur dénudée ».

L'importance des voies de passage :

Les voies de passage revêtent une importance toute particulière dans le développement historique de Trévol. Les grands axes de circulations tels que l'Allier ou encore la Route des Intendants ont permis de placer le village à la croisée des grands chemins de la France, assurant ainsi sa pérennité économique.

L'Allier :

L'Allier a toujours joué un rôle considérable dans le développement des bourgs comme Trévol. D'une part, la rivière assurait pendant longtemps les moyens de transport économiques de la région ; d'autre part elle servait de voie de communication à grande distance entre la région méditerranéenne et le bassin parisien. Son inconvénient majeur, l'importance et la soudaineté de ses crues, qui pouvaient être désastreuses, provoquaient des changements du lit majeur, qui remettaient en question les établissements humains le long de son cours, et provoquaient des litiges sans fin entre riverains et usagers des deux bords. Dès la haute époque, la voie de l'Allier (et de la Loire, un peu plus à l'Est) était empruntée, conjointement avec les drailles des Cévennes et la vallée de l'Ardèche, pour le commerce et les échanges à longue distance. L'autre voie empruntait la vallée du Rhône, mais le fleuve était beaucoup plus difficile à la remontée ; il était plus économique de faire du portage dans les Cévennes, puis de se laisser porter par le courant jusqu'à l'embouchure de Loire.



Carte Cassigny : Trévol au XVIIIème siècle
Source : géoportail



La mairie et l'église de Trévol au XVII

Des voies romaines aux routes actuelles

Une voie “Romaine” Nord Sud empruntait le territoire de la commune (elle paraît être la RD 29), à proximité s’était installé une commanderie de templiers (à Munet) dont il ne reste rien. Une autre voie, venant de Nevers suivait la rive droite de l’Allier. Elle est sensiblement reprise avec des variantes par la route dite “des Intendants” du XVIII° qui est la grande voie actuelle qui longe l’Allier au plus près. Ces deux voies convergeaient sur Moulins.

Des voies secondaires recoupaient le territoire communal et venaient se rejoindre au bourg.

Très tôt le Relais de Poste de la Perche a été mis en place par l’ordre de Louis XI d’abord à l’usage exclusif des hommes du roi, puis ouvert de plus en plus vers un public de voyageurs (gros commerçants et bourgeois). Le relais a vu séjourner Louis XIII le 11 février 1692, ce qui démontre la notoriété atteinte par celui-ci. La RN 7 reprend le tracé de la Route des Intendants du XVIII° s avec ses alignements d’arbres.

Une histoire économique plurielle

Avant la révolution de 1789, cinq grands fiefs composaient son territoire: Démoret (photo), Avrilly, les Nonettes, Mirebeau, Chamerande, dont les noms et les architectures monumentales jalonnent encore le territoire. Sous l’ancien régime, TREVOL connaissait une certaine prospérité grâce à ses bois, ses moulins et également au relais de la poste de « la Perche » mentionné plus haut.

Par la suite, la disparition de la culture des plantes entraîne le départ des tisserands et des peigneurs de chanvre. La situation empire au XIX ème siècle, notamment avec l’arrivée du chemin de fer, qui prive de travail les charretiers convoyeurs de bois.

En 1940, durant l’Occupation, les résistants s’installèrent dans les forêts de Munet et aidèrent au passage de la Ligne de Démarcation. La fin de la seconde guerre mondiale marque un nouvel essor de l’industrie de la chaud. Aujourd’hui, toutefois, seule la rue éponyme témoigne d’une telle activité industrielle.

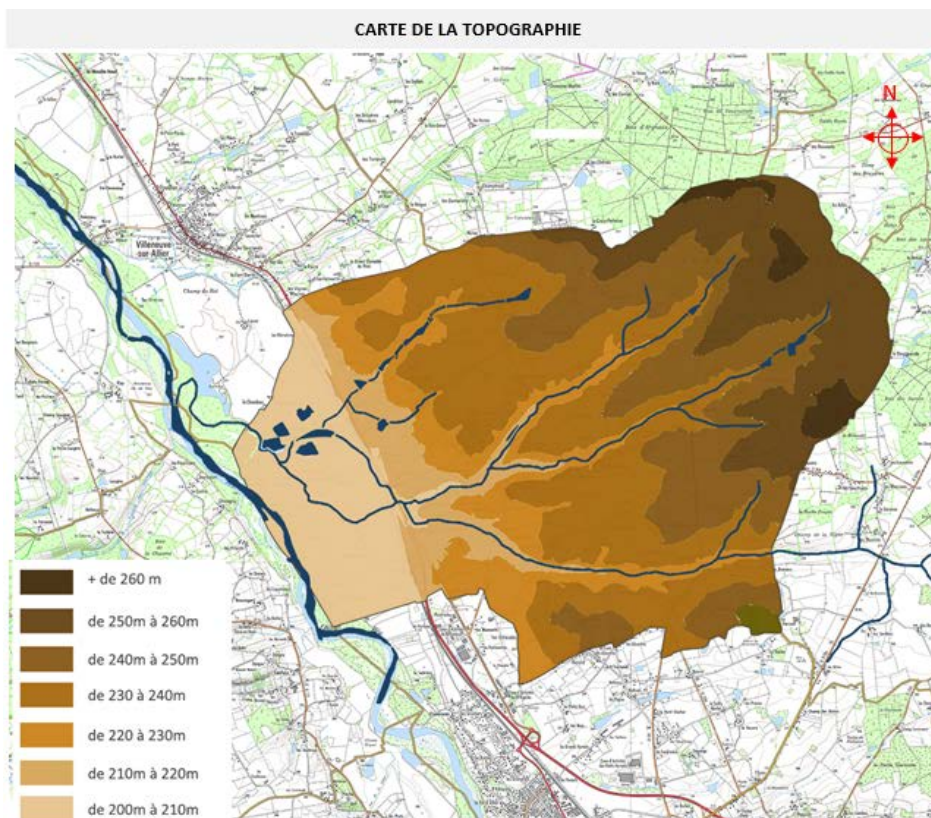


Château d’Avrilly
Source : paysdauvergne.fr/

2. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. Les données physiques du territoire

2.1.1. Contexte topographique



Le territoire de la commune de Trévol fait l'articulation entre le Val d'Allier à l'ouest et la Sologne Bourbonnaise à l'est. C'est la RN7 qui marque la limite entre ces 2 entités géographiques.

L'altitude varie entre 200 et 260m.

Le val d'Allier présente une pente quasi nulle à une altitude moyenne de 203m et est constitué de vastes champs cultivés.

La Sologne Bourbonnaise se définit comme une vaste région de bas plateaux de même qu'une multitude de cours d'eau et d'étang. Elle repose sur un vaste plateau agro-forestier constitué de prairie. Cette partie de la commune est nettement marqué par la présence de trois ruisseaux qui dessinent des vallons aux coteaux de faibles pentes (amplitude altimétrique de 60m sur toute la commune) et d'orientation Est-Ouest qui se terminent en pattes d'oie à l'orée des plaines de l'ouest. Ils dessinent ainsi une pente faiblement croissante est-ouest. Les différentes poches d'urbanisation, en particulier le bourg et la Croix de Vaux se répartissent sur les larges plateaux définis par les vallons.

De manière globale, **Trévol présente un relief fragmenté de plaines et de plateaux propices aux activités humaines et à la richesse de la biodiversité.**

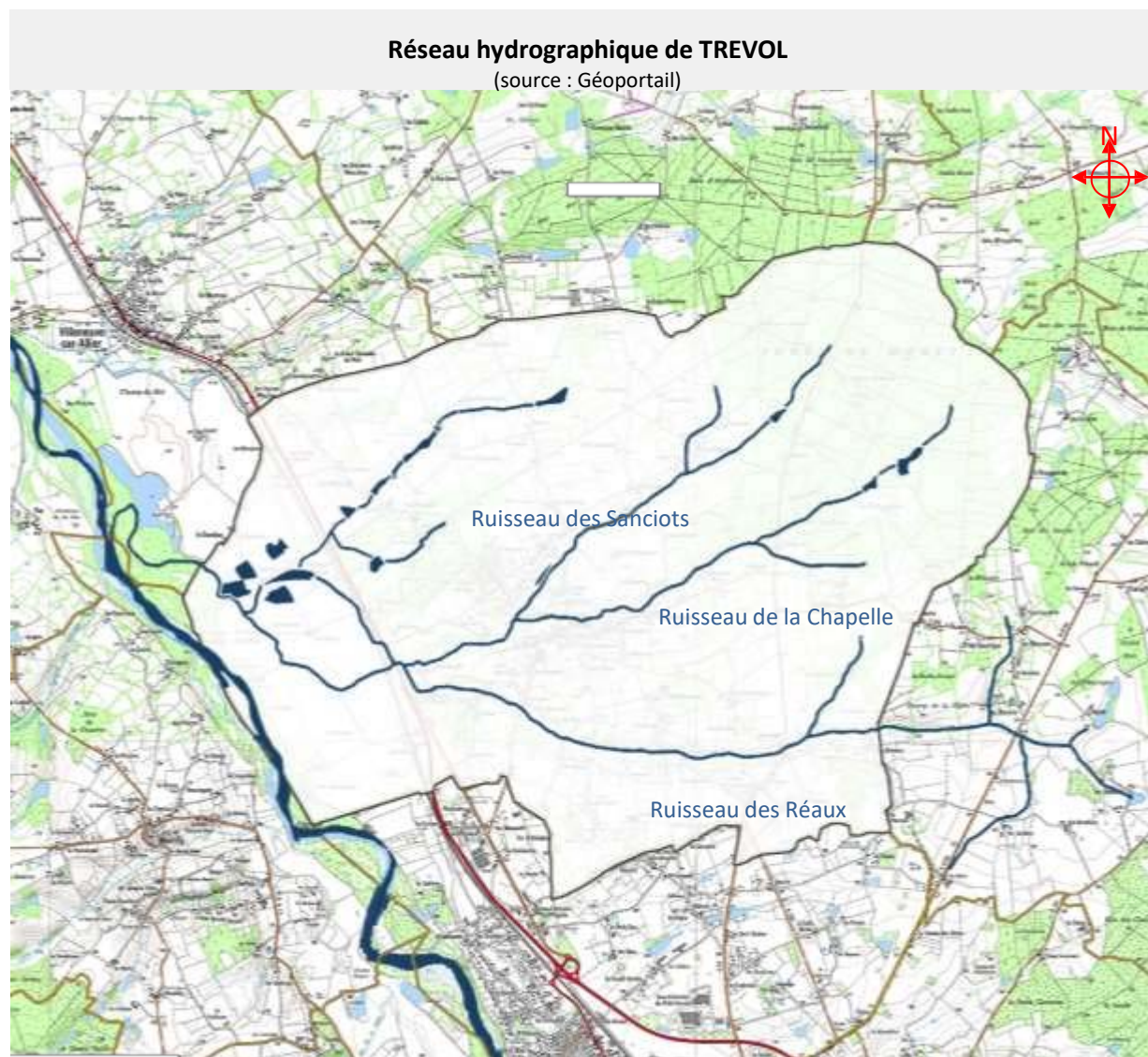
2.1.2 Contexte hydrologique

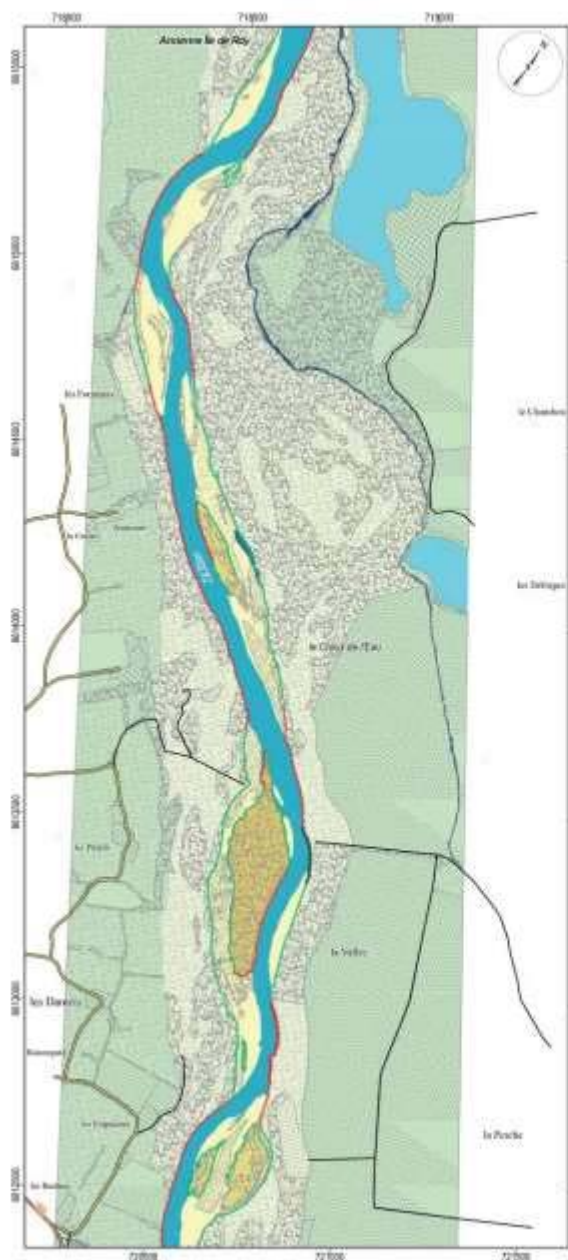
Le réseau hydrographique très dense sur l'ensemble du territoire de la Sologne bourbonnaise, est constitué d'une multitude de petits cours d'eau faiblement encaissés. Une des caractéristiques essentielles de ce type de paysage est l'importante concentration d'étangs due à son substrat argilo-sableux peu perméable.

L'hydrographie sur le territoire de TREVOL se caractérise par 4 cours d'eau de plus ou moins grande importance. Il s'agit :

- **de la Rivière Allier**, dont le cours est constitué de nombreux méandres. A Trévol toutefois, le tracé de l'Allier est plutôt rectiligne. Son courant est faible car dû à la très faible pente sur tout son cours (0,1%). La vitesse d'écoulement des eaux est lente ce qui entraîne peu d'érosion, hormis en période de crue où la rivière peut voir sa morphologie évoluer. Le lit de la rivière est constitué principalement de sables, limons et d'argiles.
- **des ruisseaux de la Chapelle, des Sanciois et des Réaux** qui traversent la commune en s'écoulant d'Est en Ouest, perpendiculairement à l'Allier. Ils se rejoignent en contrebas du Château d'Avrilly pour ensuite se jeter dans l'Allier.

Notons également la présence de nombreux étangs sur l'ensemble du territoire de la commune. Jalonnant le lit des ruisseaux, ils peuvent être naturels ou résulter de l'activité agricole (les sols étant particulièrement imperméables, les étangs permettent de stocker l'eau destinée aux activités agricoles).





Système d'information des Evolutions du Lit
Carte de morphologie fluviale

Trévol, le Creux de l'Eau
Le lit de l'Allier en 2010
Feuille : A1088

Echelle 1/16 000

Données relatives de la carte de végétation et de la montagne obtenues de septembre 2010, elles sont complétées par une mise à jour sur le terrain effectuée à novembre 2012 par ANCORTE Consultants.
Cartographie effectuée par la DREAL Centre avec la topologie de morphologie fluviale.
Projet financé par le Loire-Normandie 03.
Source : Service Loire-Bassin Loire-Hongrie - DREAL Centre
Fax Bâillon D.P. 0487 81064 ORLÉANS CEDEX 2

Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie

03/08/11 - Octobre 2012. Tous droits réservés. Toute réimpression est interdite sans autorisation.

Unités Hydro-morphologiques	Vaires de communication
Classe d'usage de base principal	autoroute
Basse	autoroute
Banquet de sable	voie départementale
Clésive	voie communale
Clésive sur banc de sable	chemin
Banc de graviers	chemin de fer
Banc de sables	passerelle
Banc de graviers	
Terrasse alluviale récente	
Terrasse alluviale ancienne	

Seuils
[] Seuil de roche altérée

Berges
— Berge normale stable
— Berge normale au défilé
— Berge protégée stable
— Berge protégée instable
— Berge peu protégée

Couverture végétale
[] Végétation aquatique et semi-aquatique
[] Végétation riparienne permanente typique de la zone
[] Végétation herbacée, berge et forêt à l'amont de la zone
[] Forêt alluviale
[] Autre forêt et boisement
[] Culture
[] Espace anthropique

Le site de Montilly se situe entre la terrasse de Montilly et le Lit 001. Attention.
Les évolutions sont peu rapides, elles sont essentiellement localisées dans la partie sud de la section. Il est important de noter que les modifications ne sont pas toujours importantes que les aménagements de la section.
En outre, la berge nord est protégée par des dépôts de sable dans les zones d'érosion. Le lit de berge a subi également.

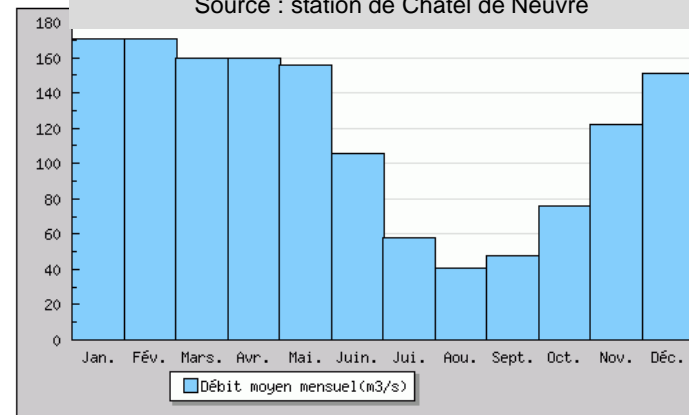
La rivière Allier

L'Allier s'étend sur un bassin versant de 14 310 km² et déroule son cours sur 425 km depuis sa source en Lozère (Le Moure de la Gardille) jusqu'à sa confluence avec la Loire au bec d'Allier. Relativement peu aménagé par l'homme comparé aux autres grands cours d'eau, **l'Allier possède en effet une dynamique fluviale très active à l'origine d'une divagation incessante de son lit et d'une grande richesse écologique.**

L'Allier possède un régime hydrologique de type pluvial avec des hautes eaux hivernales et des minimas en été. Mais des crues peuvent se produire dès l'automne. C'est souvent le cas des crues cévenoles, qui sont propres à la partie amont du bassin et qui peuvent être particulièrement brutales. Généralement hivernales ou printanières, les crues océaniques, engendrées par des pluies du même nom, n'affectent que la partie aval du bassin.

Résultant de la conjonction des deux, les crues mixtes peuvent être exceptionnelles comme celle de 1866. Les crues de l'Allier peuvent jouer un rôle très fort sur celles de la Loire moyenne. La dernière crue importante, les 4 et 5 décembre 2003, estimée de fréquence trentennale, a atteint 970 m³/s à Vieille-Brioude. C'était 2,5 fois plus au même endroit en 1866... A l'opposé, l'Allier pouvait connaître avant la mise en service du barrage de Naussac des niveaux très bas en période d'étiage, comme en 1949 où coulaient respectivement 0,5 m³/s à Vieille-Brioude et moins de 6 m³/s au Bec d'Allier.

DEBIT MOYEN MENSUEL DE L'ALLIER en m³/s
Source : station de Châtel de Neuvre



SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Allier aval

Dans le cadre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne, la commune fait partie du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Allier Aval.

Le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027

Le SDAGE Loire Bretagne a été approuvé le 3 mars 2022. Les principales orientations du SDAGE sont les suivantes :

1. Repenser les aménagements de cours d'eau
2. Réduire la pollution par les nitrates
3. Réduire la pollution organique et bactériologique
4. Maîtriser la pollution par les pesticides
5. Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. Maîtriser les prélèvements d'eau
8. Préserver les zones humides
9. Préserver la biodiversité aquatique
10. Préserver le littoral
11. Préserver les têtes de bassin versant
12. Faciliter la gouvernance et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges



SDAGE ET SAGE quelle complémentarité ?

Le SDAGE fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, eaux souterraines, ... Il détermine les grands axes de travail et les actions devant être conduites localement.

Le SAGE décline concrètement les axes de travail du SDAGE en les adaptant au contexte local et en les complétant si nécessaire.

Le PLU doit être compatible avec les SDAGE et SAGE.

Le SAGE Allier aval

Le SAGE Allier aval a été approuvé en juillet 2015.

Le diagnostic établi sur le territoire du bassin versant « Allier aval » a permis d'identifier 8 enjeux liés à l'aménagement et à la gestion de l'eau, en lien avec 4 thématiques :

Thématiques	Enjeux	Niveau de priorité défini dans le diagnostic du SAGE Allier Aval par les acteurs
Gestion quantitative	Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse	Enjeu essentiel
	Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme	Enjeu particulièrement essentiel
	Vivre avec/à côté de la rivière	Enjeu moins essentiel
Gestion qualitative	Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin	Enjeu particulièrement essentiel
	Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état DCE	Enjeu essentiel
	Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin	Enjeu moins essentiel
Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques	Maintenir les biotopes et la biodiversité	Enjeu essentiel
Dynamique fluviale	Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs	Enjeu particulièrement essentiel

On peut également souligner la politique **Loire Grandeur Nature**, qui dans son programme Auvergne, vise 4 objectifs :

- La sécurité des populations face aux crues ;
- L'amélioration de la gestion de la ressource en eau ;
- La restauration des milieux naturels et des espaces ruraux
- La mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et touristique.

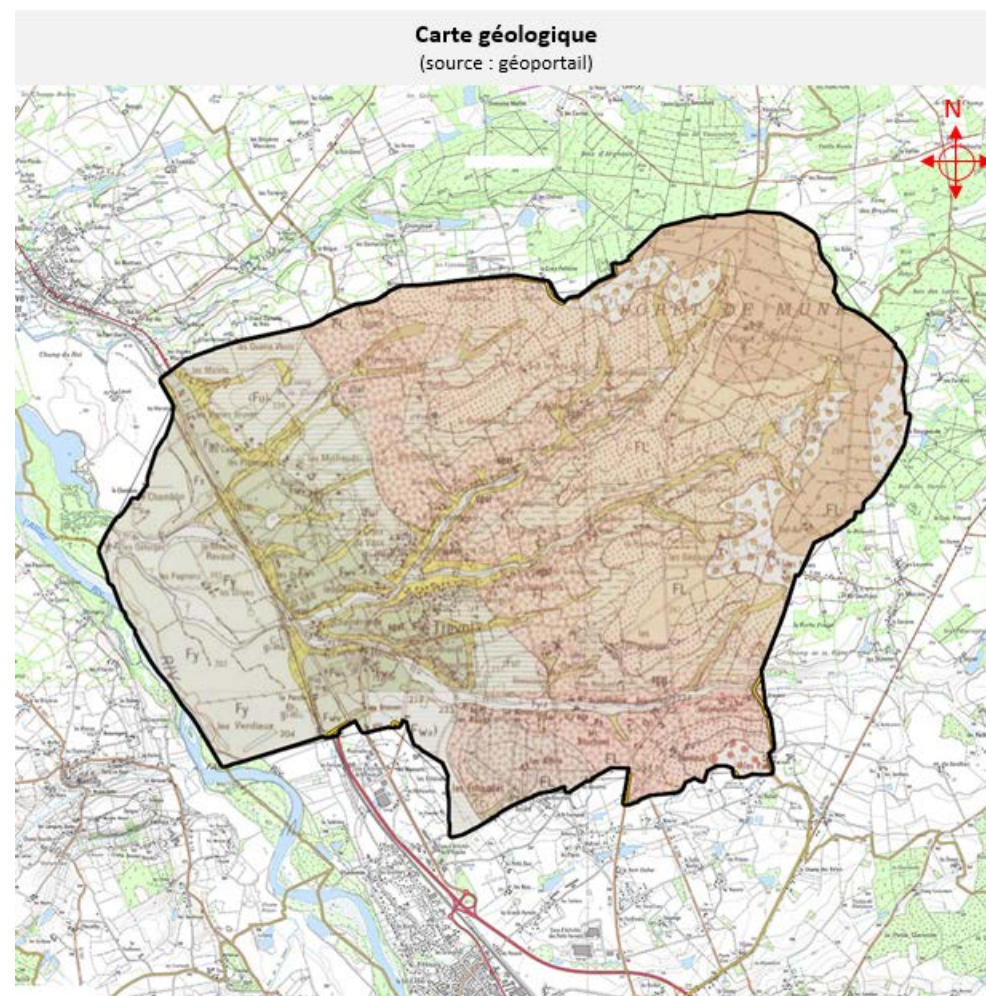
2.1.3. Formations géologiques

La géologie, la nature des sols et la configuration du territoire entretiennent d'étroites relations.

Le Bourbonnais en général est associé aux roches cristallines du massif central et aux grandes surfaces sablo argileuses du plateau entre Loire et Allier entre lesquelles s'intercalent les apports alluvionnaires de la rivière.

Les grands types de substrats présents sur la commune de Trévol correspondant au découpage topographique et hydrographique sont :

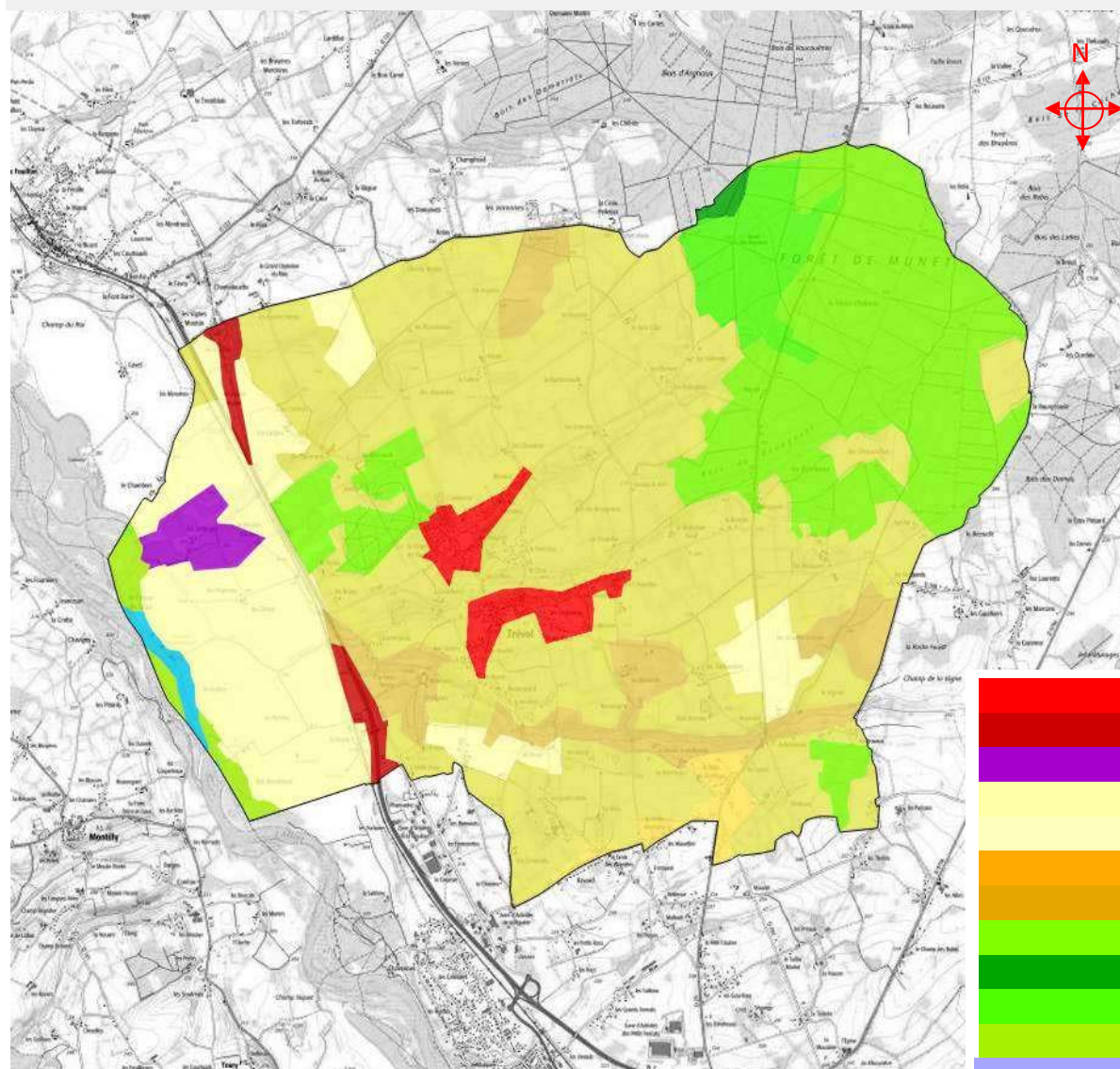
- **les sables argiles du Bourbonnais** : cette formation est composée de dépôts fluviaux et fluviolacustres constitués de galets, sables et argiles. Les sols développés sur ces formations sont généralement perméables et ont formé un paysage de bocage pastoral plus ou moins ouvert à la culture.
- **les alluvions de la plaine de l'Allier** : limoneuses et fertiles, ces formations déposées au gré des crues de la rivière sont propices aux cultures. L'encaissement progressif de la rivière est à l'origine du dépôt des terrasses étagées. Leur altitude est fonction de leur âge.
- **les colluvions et complexes de formations superficielles** : ils correspondent aux colluvions, déposés par les cours d'eau, des bas de versant ou des fonds de vallon.



2.1.4. Occupation des sols

Carte de l'occupation des sols sur la commune de Trévol

(source : Corine Land Coverl 2012)



Le territoire communal est composé :

- d'une couverture aquatique présente à l'ouest avec la rivière Allier, de **trois ruisseaux** ainsi que de **multiples étangs**
- **d'espaces boisés** (plus de 1000ha au total) : il s'agit notamment de la forêt de Munet qui occupe le quart nord-est du territoire communal (majorité de feuillus : chênaie-charmaie), du bois du domaine d'Avrilly et de la **ripisylve** qui se développent autour des trois ruisseaux et de l'Allier
- **d'espaces urbanisés discontinus** composant des entités distinctes et peu liées entre elles : 102,9ha. Cette surface ne prend toutefois pas en compte l'habitat diffus ni la petite zone d'activités des Echaudés au Sud du bourg.
- **d'espaces agricoles** de différents types qui occupent plus de la moitié du territoire : 2831ha
- Un site d'extraction de sable : 53,13ha qui a cessé son activité en 2013, alors qu'un nouveau site d'extraction existe désormais au nord du bourg (lieu-dit les *Arondes*)

	Tissu urbain discontinu : 102,9ha
	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés : 46,5ha
	Extraction de matériaux : 53,13ha
	Terres arables hors périmètres d'irrigation : 591,6ha
	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole : 1925,3ha
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes : 52,8ha
	Surfaces essentiellement agricoles : 261,8ha
	Forêts de feuillus : 818,06ha
	Forêts de conifères : 10,6ha
	Forêts mélangées : 146,3ha
	Forêt et végétation arbustive en mutation : 44,9ha
	Cours et voies d'eau : 20,2ha

2.1.5. Contexte climatique

La Région Auvergne s'est dotée d'un SRCAE (Schéma Régional Air Energie) en 2012 (qui sera prochainement remplacé par un SRADDET (Schéma Régionale d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) dont les objectifs à l'horizon 2020 :

- Une réduction de 22,4% des consommations énergétiques d'ici 2020 par rapport à 2008 ;
- Une réduction de 15% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2007 et division par 4 des émissions de GES d'ici 2050 par rapport à celles de 1990 ;
- Une production d'énergies renouvelables a minima équivalente à 30% de la consommation énergétique finale, soit un doublement de la proportion actuelle ;
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Carte des nuisances environnementales

(source : ORHANE)



2.1.6 Qualité de l'air

Selon la base de données OHRANE (Observatoire Régional Harmonisé Auvergne Rhône Alpes des Nuisances Environnementales) la commune se situe majoritairement en zone très peu altérée concernant les nuisances liées au bruit et à la dégradation de la qualité de l'air. Seuls les secteurs situés en bordure de la RN7 sont en zones altérées ou dégradées.

2.2. Analyse paysagère

La commune de Trévol s'inscrit, pour trois quart, dans l'entité paysagère de la **Sologne Bourbonnaise**, qui elle-même fait partie de la famille de paysage « **le bocage** ». **Le quart Ouest du territoire (de la rivière Allier à la RN7) se situe pour sa part dans le Val d'Allier.**

2.2.1. Présentation générale

La Sologne bourbonnaise se situe dans le Nord Est du Département de l'Allier, sur le vaste plateau dont les coteaux aux pentes très douces de faible amplitude (40 mètres en moyenne) restent peu différenciables de la Loire bourbonnaise. Elle peut être divisée en huit secteurs. TREVOL appartient au secteur dit « Coteaux de Trévol ».

La formation géologique qui fonde les caractères originaux de cette entité déborde largement de ses limites. Toutefois, l'ensemble de ce paysage se démarque de par ses composantes paysagères bien particulières.

- **Trévol possède un réseau hydraulique naturel très dense** composé d'une multitude de petits cours d'eau faiblement encaissés. Caractéristiques de ce type de paysage, un nombre important d'étangs dû au substrat argilo-sableux jalonnent le parcours du réseau hydrologique. C'est le sous-sol très imperméable de la Sologne bourbonnaise qui a permis leur formation. **Ces étangs constituent de véritables niches de biodiversité.**
- **Les mares sont un signe distinctif des paysages de l'Allier.** Les mares sont des espaces qui échappent à l'idée de « site majeur ». La composition du sol de la Sologne bourbonnaise faisant de celui-ci **une terre imperméable et dure à cultiver**, la plupart des mares résultent d'une activité agricole. Leur creusement permet le stockage de l'eau pour l'alimentation des bêtes d'élevage. Si elles participent à l'environnement ordinaire des habitants, elles sont également une richesse pour la biodiversité. C'est pourquoi **il est important d'assurer leur entretien.**
- **Un plateau agro-forestier constitue le socle de la Sologne bourbonnaise.** Vaste et faiblement vallonné (40 mètres d'amplitude en moyenne), le relief n'en reste pas moins structurant dans l'organisation de l'occupation des sols :
 - Les parties sommitales au relief le moins accusé accueillent les forêts ;
 - Les pentes douces constituent des espaces d'activité agricole, le sol étant plus facile à drainer ;

Le paysage

Il se compose d'une partie objective et quantifiable (relief, occupation du sol et son agencement spatial...); et d'une partie subjective, fondée sur la sensibilité de l'observateur, qui dépend d'influences culturelles, historiques, esthétiques et morales. Chacun de nous a une image associée au paysage et le définit au travers de ses propres références.

La Sologne bourbonnaise se distingue également du reste du bocage bourbonnais de par l'importance et la densité de son réseau forestier. En effet, les forêts couvrent une surface importante de l'entité paysagère. Elles sont **constituées essentiellement de feuillus** avec une nette prédominance du chêne. De par leur taille et leur forme très irrégulières, **elles offrent de grands linéaires qui viennent encadrer les zones de cultures.**

Malgré cela, **les zones agricoles occupent une part importante du territoire**. Le sol nécessitant assainissement et fumure, le plateau est essentiellement composé de prairies et **le mode d'exploitation agricole y est lié à l'élevage**.

Les haies sont plutôt rares dans la Sologne bourbonnaise et prennent préférentiellement la forme de « trasses ».

Les effets de la périurbanisation se font toutefois de plus en plus sentir à mesure que l'on s'approche de Moulins. Le long des routes départementales une succession rapide de situations paysagères témoignent de la complexification récente de cette partie du territoire :

- Les systèmes de prairies d'élevage et de céréales nobles entourées de forêts côtoient de vastes cultures mono-céréalières ;
- Les zones pavillonnaires se greffent le long des départementales à partir de hameaux déclencheurs ;
- Les zones d'infrastructure industrielles fréquentent les zones d'habitat ;
- Les systèmes de « clôtures artificielles » sont en augmentation.

2.2.2. Caractéristiques du paysage communal

A l'échelle de la commune, la structure paysagère alterne entre paysages bâtis, agricoles et naturels. L'Allier a modelé le territoire communal de TREVOL mais c'est dans la rencontre de la Sologne bourbonnaise et de la Vallée de l'Allier que la commune tire son identité paysagère.

Le territoire communal recouvre 4084 hectares. **Il se compose de trois grandes parties naturelles et paysagères qui se succèdent d'Ouest en Est :**

- **la plaine alluviale** de la rivière Allier, qui occupe 1/4 de la superficie communale,
- **la zone de plateau** entaillée par les trois vallées des Réaux, de La Chapelle et des Sanciois, et qui occupe la moitié de la superficie communale,
- **le massif forestier des bois et forêt de Munet** qui occupe 1/4 de la superficie communale.



Culture de maïs de la plaine alluviale

- **La plaine alluviale**

Très affirmée entre les berges de l'Allier et la RN7, **la plaine alluviale appartient encore à l'entité paysagère du Val d'Allier**, sous-secteur « Allier de Villeneuve ». Elle offre un paysage plan et quasi dénudé composé de terres de cultures en zone inondable. C'est pourquoi elle est principalement occupée par la culture du maïs. Son intérêt réside dans le dégagement de vues lointaines observées depuis la RN7 sur les berges d'Allier. Ces dernières se caractérisent par une frange arborée élevée quasi continue de formation forestière alluviale à bois tendre et à bois dur.

- **La zone de plateaux**

Le paysage offert par la zone de plateaux est à dominante de prairies. Les haies périmétrales des parcelles constituent un maillage relativement lâche du bocage qui reste mieux marqué dans son expression régionale caractéristique. **Sur ces plateaux, les vues portent loin** et ne sont arrêtées que par les **rideaux d'arbres**. Les séquences de Chênes émondés en alignement se font rares, vestiges des accompagnements des anciens chemins disparus.

- **Les trois vallées**

Les trois vallées qui entaillent les plateaux font **l'originalité du paysage communal**. Le transit de la plaine des Bourbons à la Croix Pelletier permet de ressentir significativement l'alternance des paysages. La remontée des vallées par les voies de bordure en fait ressentir les séquences paysagères propres. Les trois vallées convergent sous le bourg puis sous le château de Chamerande.



Plateau agro-forestier : une prairie délimité par des lignes de forêts

- ✓ **La vallée des Réaux au Sud**

Elle offre une séquence remarquable sous le château de Mirebeau et sous le bourg avec ses grands arbres de berge encadrant de larges étangs de retenue. A l'amont, la vallée s'approfondit, se resserre et se densifie en ripisylve et bois d'accompagnement. Les ambiances paysagères sont fermées avec des séquences d'ouvertures visuelles comme aux Réaux ou au Moulin Grandchamp.

La vallée du ruisseau des Réaux est la seule qui traverse d'Ouest en Est l'ensemble du territoire communal.

- ✓ **La vallée de la Chapelle**

En confluence avec la vallée des Sanciois, sous le bourg, c'est la vallée qui par son encaissement et son caractère naturel offre son originalité au bourg. Sa dimension, son paysage, son charme se découvrent jusqu'à la Chapelle.

Au-delà, et jusqu'au massif forestier de Munet, la vallée est plus resserrée, plus régulière dans **son aspect paysager**.



- ✓ **La vallée des Sanciois**

Depuis sa partie commune avec la vallée de la Chapelle, de la RN7 au bourg, elle remonte vers le Nord-Est avec un profil large et profond, offrant des vues lointaines de part et d'autre de ses versants.

Elle offre **un paysage quasi naturel attractif qui en a fait le cadre des nouvelles extensions de l'habitat**.

- **Les ripisylves**

Elles marquent la segmentation des trois vallées. Se développant autour des ruisseaux qui ont donné leur nom à celles-ci, elles constituent des éléments forts du paysage.

Perceptibles en tout point du territoire, associées aux bois et forêts, elles créent de réels écrans boisés qui permettent d'éviter les vis-à-vis entre les lotissements et hameaux des différents plateaux. Cela permet de préserver le caractère de nature du grand paysage en atténuant ou dissimulant la présence du bâti. Cela permet également de percevoir différentes ambiances selon les points du territoire.

- **Le massif forestier**

La forêt de Munet et les bois adjacents résultent de l'occupation de sols pauvres pour l'agriculture. **Le paysage forestier ouvert par les zones d'étangs est caractéristique de la Sologne Bourbonnaise.** Sa traversée par la RD29 permet d'appréhender la force d'expression paysagère de ces boisements denses et élevés.

- **Les parcs de châteaux**

Les parcs de châteaux sont pour la plupart **clos de murs et ne permettent pas d'appréhension depuis le domaine public.** Il en est ainsi des parcs des châteaux d'Avrilly, des Demorets, de Munet, de Chamérande. **Seuls sont perçus les grands alignements d'arbres qui en font le cadrage.** Ces alignements se retrouvent également par influence le long des routes et chemins dans l'environnement des parcs. Le château de Mirebeau est le seul en site ouvert qui offre à la vue son paysage remarquable de parcs et d'étangs. Il devient objet de convoitise pour les vues paysagères et connaît de ce fait, sur ses limites, une extension récente de l'habitat heureusement limitée. Les manoirs et domaines de Demou et des Allins offrent à la vue le paysage régulier de leur alignement arborés et de leurs grandes parcelles boisées.



Hameau des Chaumes

- **Le paysage bâti**

Le paysage bâti est concentré principalement au centre de la commune au niveau du bourg et des lotissements de la Croix de Vaux et se développe le long de deux routes départementales (RD288 et RD 588). Cette zone bâtie est **séparée par le passage du ruisseau des Sanciois.** Le bâti se retrouve toutefois parsemé sur toute la commune. **Une multitude de hameau s'est ainsi développé sous la forme de regroupement de pavillon** s'alignant le long de la voirie. Ceux-ci créent des linéaires construits parfois parsemé de dents creuses occupées par des champs ou des prairies. **L'organisation se fait principalement en long et non en épaisseur, de fait que l'impression générale demeure celle d'une forte urbanisation malgré une faible densité.** Les alignements bâtis, s'ils ne se font pas en mitoyenneté, obstruent tout de même les éventuelles vues sur le paysage. **Les limites sont toutefois traitées (dans la plupart des cas) de manière qualitative :** peu de hautes limites opaques, des seuils végétalisés et entretenus, peu d'imperméabilisation pour l'entrée garage, etc

2.2.3. Les entrées de village



Entrée de village Est, venant de Dornes et Gennetines par la forêt de Munet :

La RD 288, route de Dornes, longe, en ce sens, le ruisseau de la Chapelle qui marque la limite du plateau du centre-bourg. Cette voie étire l'urbanisation rayonnant du centre-bourg. En effet, des pavillons, puis des lotissements, se sont installés le long de la route à mesure que l'on s'approche du cœur de village. Le cimetière, la caserne et le siège d'EC2F marquent le réel début du cœur de bourg constitué.



Entrée de village Sud, route de Moulins reliant la commune à tout le Sud de l'agglomération :

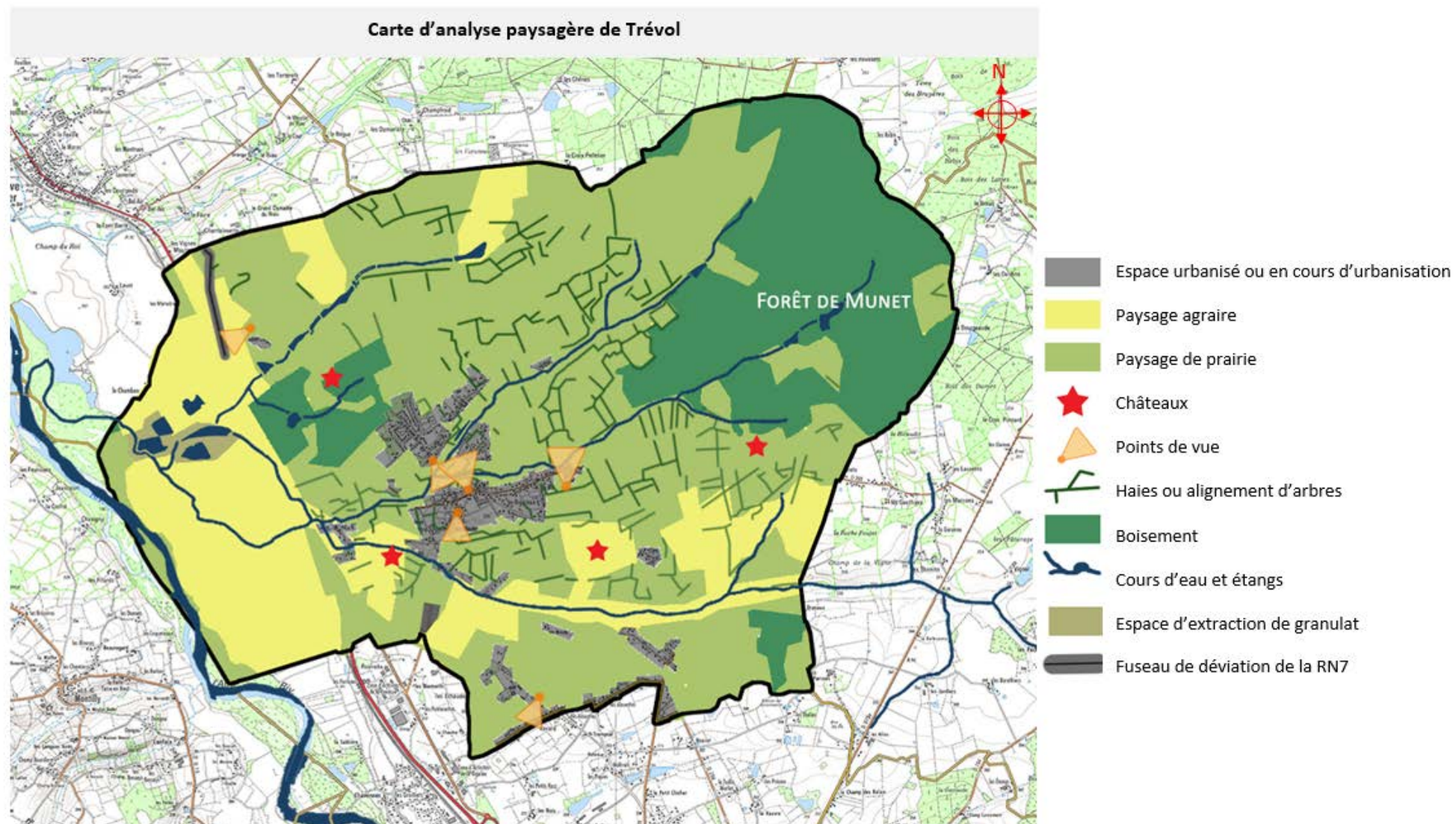
Prolongement de la RD 288, la route de Moulins traverse tout le Sud de la commune depuis Avermes et Moulins avant d'atteindre le village. Entrée naturelle dans la commune, l'entame de l'urbanisation y est nettement plus marquée que pour les autres entrées de village, résultat d'une opération de lotissement structurée. Cette route constitue le support du développement futur de la commune. En effet, supportant déjà la mairie et l'école, elle constitue une des limites et entrée de la ZAC Grand Champ. Elle est donc amenée à connaître une augmentation de sa fréquentation dans les années à venir.



Entrée de village Ouest, venant de la RN7 :

La RD 588 constitue l'entrée de ville naturelle desservie par la RN7 depuis le nord. Elle traverse l'Ouest de la commune et se sépare pour desservir le hameau de la Croix de Vaux (deuxième pôle d'urbanisation de la commune) et le cœur de bourg. L'accroche directe sans échangeur avec la RN 7 reste toutefois compliquée ce qui pourrait nuire à l'emprunt de cette route pour entrer dans le village. Des hameaux s'implantent le long de cette voie. L'entrée de bourg est marquée par l'apparition d'aménagement urbain (trottoir notamment) qui accentue la transition entre espace de campagne et espace de village. Cette rue est le support d'activité de proximité de la ville : maison médicale, micro-crèche, etc.

2.2.4. Carte d'analyse paysagère



2.3. Patrimoine naturel

Analyse globale

Le territoire communal de Trévol présente des intérêts naturels qui méritent d'être conservés, voire préservés tels que :



Un des nombreux étangs



L'Allier et sa zone natura 2000

- **Les divers boisements** constituant des ensembles naturels de qualité,
- **Les haies et les bosquets**, car ils assurent une **multitude de fonctions agronomiques**, effet brise vent, protection du bétail contre les intempéries, lutte contre l'érosion, capacité de drainage, production de petites baies pour la faune sauvage,
- **Les zones humides**, car elles ont un **rôle hydraulique** de « tampon », ralentissant les inondations, un rôle de filtre des matières polluantes, ainsi qu'un rôle de réservoir biologique,
- **La dynamique fluviale** (érosion des berges, dépôt sableux, inondations), car elle permet l'expression de la **diversité des milieux** concernant l'ensemble de la faune et de la flore (les oiseaux étant de bons indicateurs de richesse biologique d'un site).

Cette dynamique peut être maintenue si au préalable **des actions, visant à réduire l'enfoncement du lit mineur, sont envisagées** (limitation des extractions de granulats, aménagement,...) et **si la diversité des milieux ouverts est préservée** (pâturages extensifs), car leur abandon serait préjudiciable au maintien des pelouses et des prairies sur sables (enfrichement) et entraînerait une disparition de milieux et d'espèces.

Le maintien de cette diversité écologique implique d'exclure ces secteurs du périmètre d'aménagement urbain.

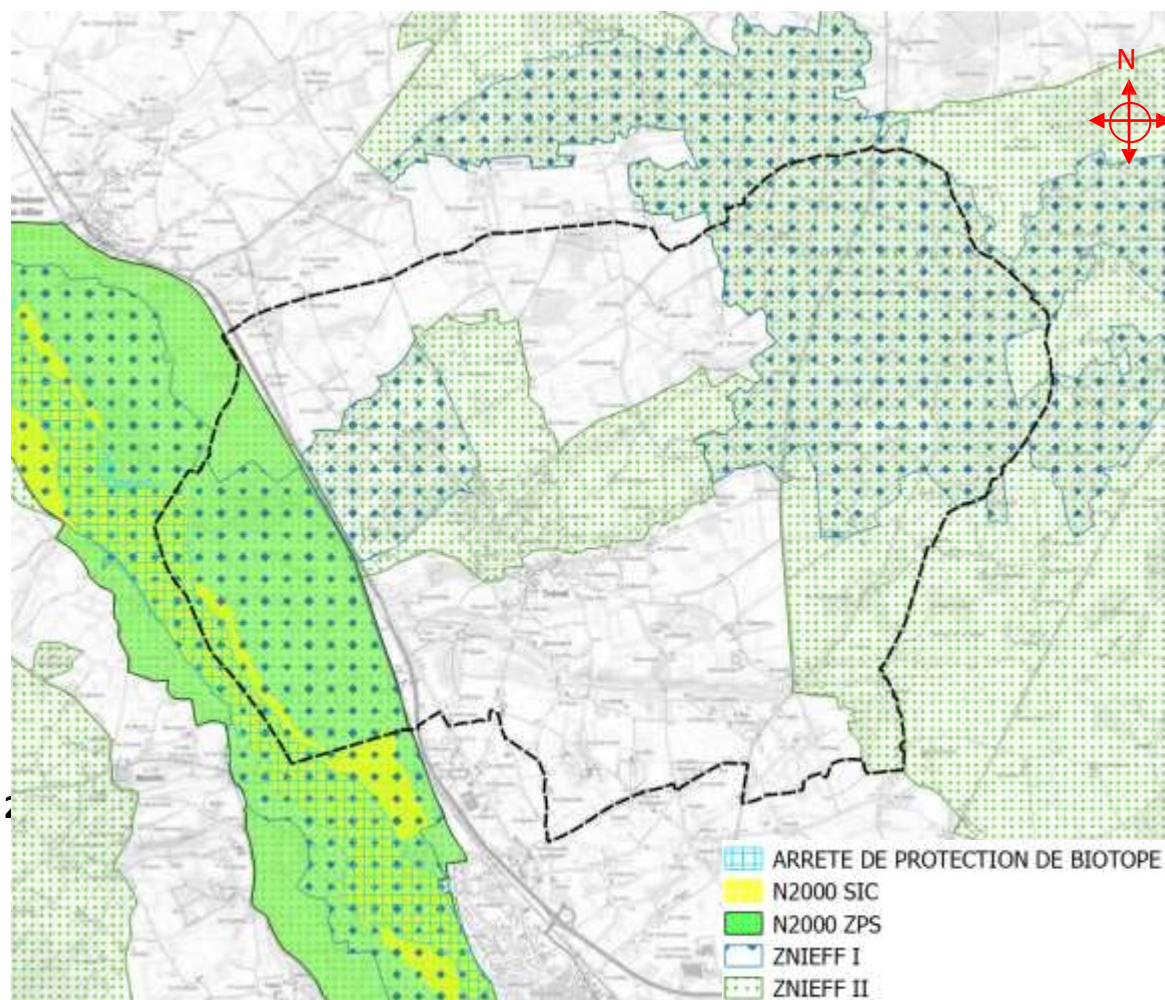


Castor d'Europe

La commune a donc été classée en **ZICO** (Zone importante pour la Conservation des Oiseaux en Europe), en **ZNIEFF** (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) et en **NATURA 2000** (Zone d'intérêt contractuelle pour la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire). Un arrêté de protection de biotope concerne la Rivière Allier.

Cartographie des zonages « Nature » à TREVOL

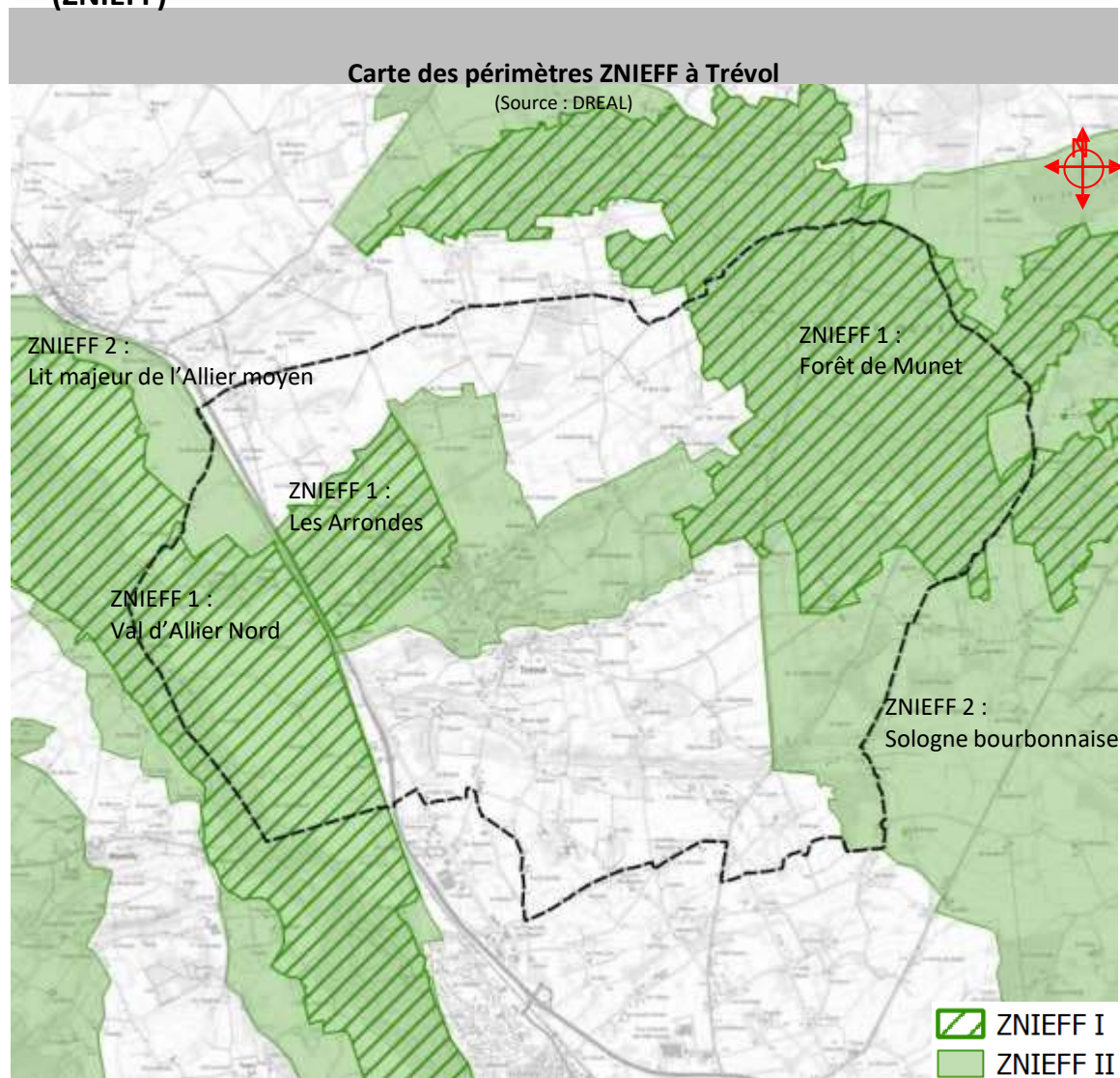
(source : DREAL)



Liste des zonages « Nature » à TREVOL

Zonage	Intitulé	Surface concernée sur Trévol
ZNIEFF I Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique	Val d'Allier Nord	454ha
	Forêt de Munet	906 ha
	Les Arrondes	211 ha
ZNIEFF II	Sologne bourbonnaise	1237ha
	Lit majeur de l'Allier moyen	1199ha
NATURA 2000 Zone de Protection Spéciale	Val d'Allier Bourbonnais	953ha
NATURA 2000 Site d'Importance Communautaire	Val d'Allier nord	70 ha
Arrêté de protection de biotope	Rivière Allier	512ha
ZICO Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux	Val d'Allier Bourbonnais	504ha

2.3.1 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



L'inventaire ZNIEFF a été lancé à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement en 1982, avec l'appui du Museum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN). Il a pour objectif de recenser les zones importantes de patrimoine naturel national, régional ou local. Les ZNIEFF sont de deux types :

- ZNIEFF de type I : ce sont des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces, ou bien de milieux rares remarquables ou caractéristiques des patrimoines national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à la réalisation d'équipements ou à des transformations même limitées.

- ZNIEFF de type II : ce sont de vastes ensembles naturels et paysagers cohérents, et qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones il importe de respecter les grands équilibres écologiques.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée juridique directe, elles représentent un outil d'information et d'alerte sur l'intérêt de ces zones. Toutefois, En tant qu'inventaire de référence, elles doivent cependant être prises en compte au même titre que d'autres inventaires ou information sur le patrimoine naturel dans les documents d'aménagement comme le prévoient diverses réglementations (loi " Protection de la Nature " du 10/7/76, loi " répartition des compétences collectivités-Etat " du 7/1/83, loi " définition des principes d'Aménagement " du 18/7/85, loi " Eau " du 3/1/1992, loi " Paysage " du 8/1/93, loi "Barnier".

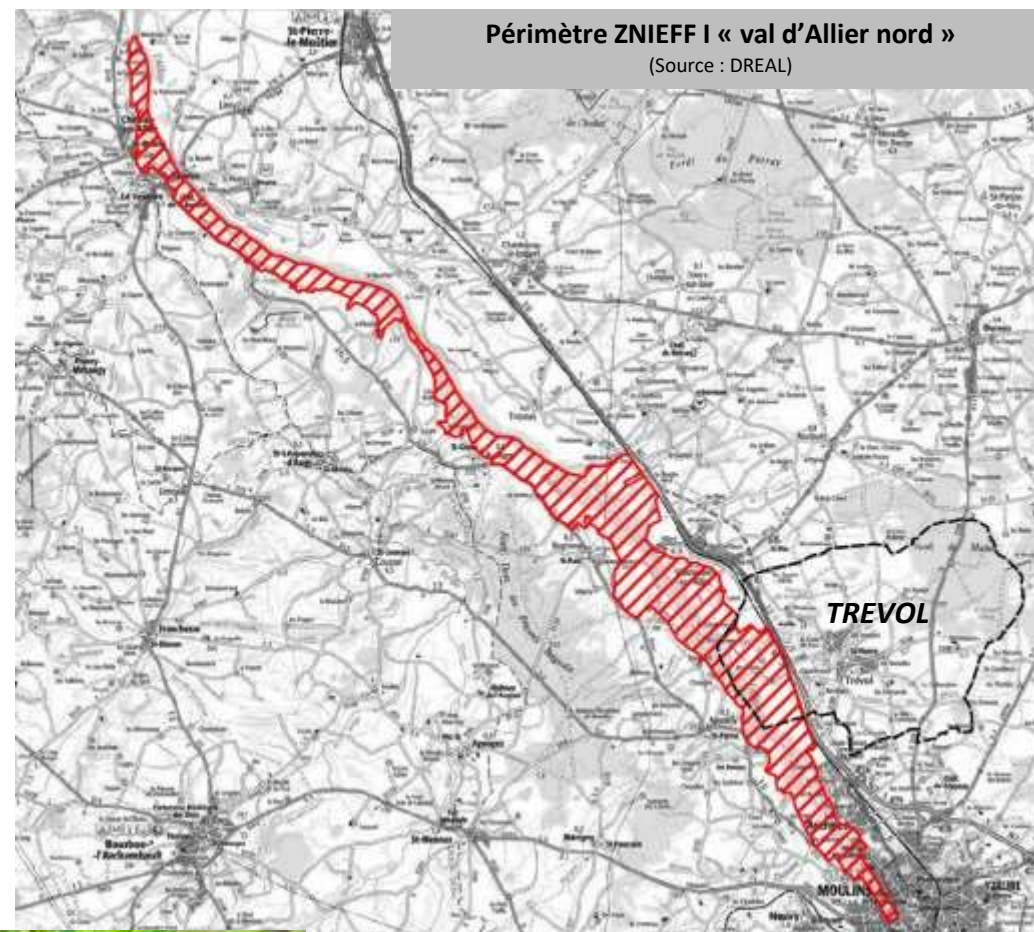
- La ZNIEFF I « val d'Allier nord » - n°830005435 3548,16ha dont 454ha sur Trévol

La ZNIEFF de type 1 « Val d'Allier Nord », est incluse dans la ZNIEFF de type 2 « lit majeur de l'Allier moyen » et s'étend sur un territoire composé de 12 communes, dont Villeneuve-sur-Allier fait partie. D'une superficie de 3548,16 hectares, elle s'ancre dans un périmètre correspondant au lit majeur de l'Allier, du Nord de Moulins à la limite du département de l'Allier.

La ZNIEFF présente un intérêt patrimonial majeur. Les milieux humides y sont remarquables. En effet, il est possible de noter la présence d'Aulnaies-Frénais médio-européen, des bancs de vases avec végétation annuelle euro-sibérienne, des formations amphibies annuelles des eaux oligotrophes, des eaux dormantes eutrophes et des dunes sableuses. Au total, on recense 5 milieux déterminants.

Parallèlement, l'avifaune y est dense. On note entre autres 13 espèces nicheuses inscrites sur la liste rouge régionale et 13 autres déterminantes. L'intérêt floristique se note par la présence de quatre espèces menacées dont une protégée.

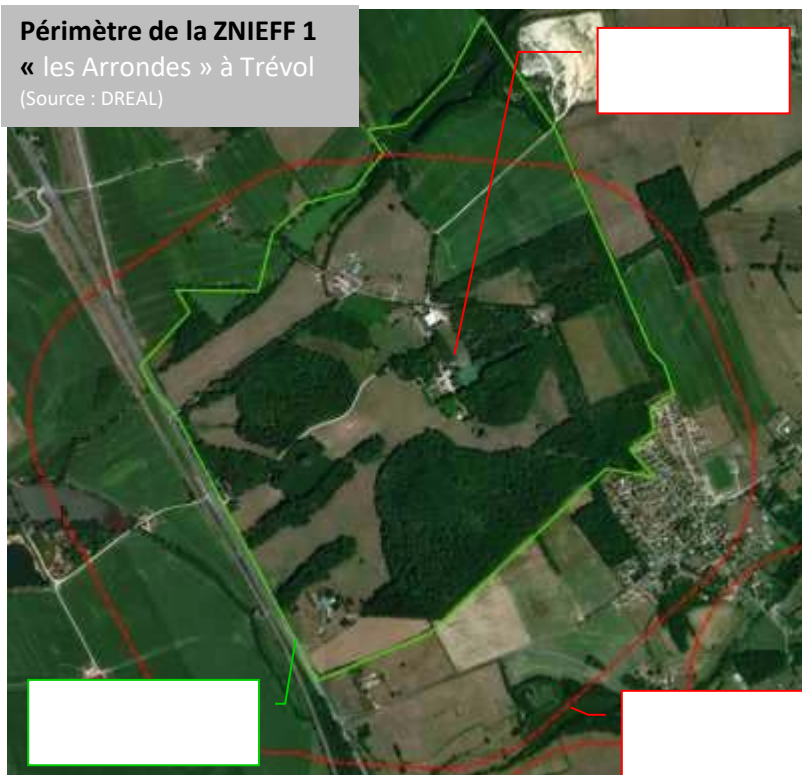
Une espèce de mammifère de la liste rouge prend place sur le site : le castor d'Europe.



Périmètre de la ZNIEFF 1

« les Arrondes » à Trévol

(Source : DREAL)



• **La ZNIEFF I « les Arrondes » - n°830020525 - 211,7ha**

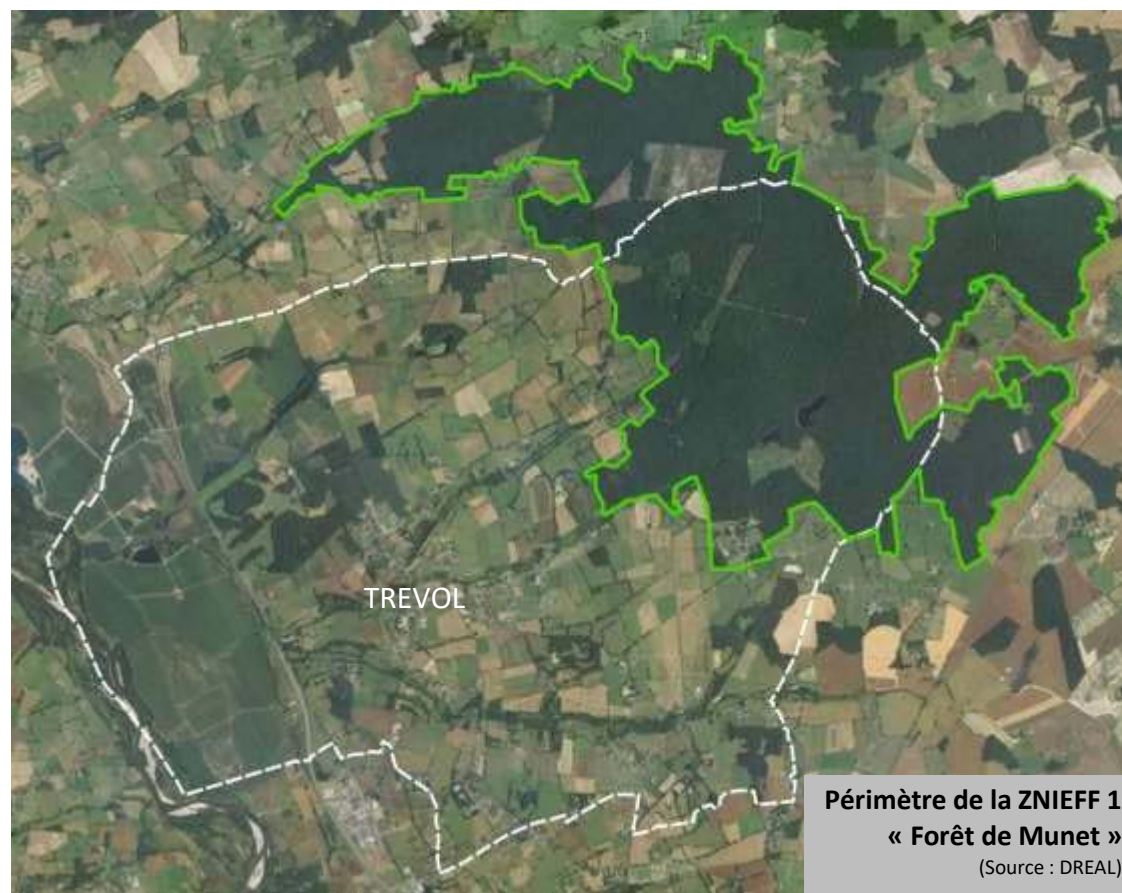
La ZNIEFF I « Les Arrondes » est aussi comprise dans la ZNIEFF 2 « lit majeur de l'Allier moyen » et se situe en totalité sur Trévol. Elle correspond en grande partie au domaine du château d'Avrilly situé au Nord-Ouest du centre bourg. Elle couvre 211,7ha et se compose d'étangs artificiels, de prairies et de bois.

Ce secteur abrite 5 espèces déterminantes de chauve-souris dont 3 inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat, avec en particulier une colonie de reproduction de Petit Rhinolophe dans le Château d'Avrilly.

• **La ZNIEFF I « forêt de Munet » - n°830020417 – 1823,13ha**

Cette ZNIEFF 1 est incluse dans le périmètre de la ZNIEFF 2 « Sologne Bourbonnaise » et s'étend sur 1823,13ha dont près de la moitié sur la commune de Trévol (906ha au Nord Est de la commune). Trois autres communes sont concernées par cette ZNIEFF 1 : Aurouër, Saint-Ennemond et Gennetines.

Cette ZNIEFF 1 est en très grande majorité boisée et comprend près de 2/3 de chênaies-charmaies et 30% de plantations artificielles de conifères.



Périmètre de la ZNIEFF 1

« Forêt de Munet »

(Source : DREAL)

Le réseau européen Natura 2000

Préambule :

En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. Ce réseau est issu de l'application de la Directive "Oiseaux" de 1979 et de la Directive "Habitats" de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.



Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- **Des Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- **Des Sites d'Importance Communautaire (SIC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Chaque Etat membre est tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de certaines espèces rares et en danger ainsi que des types d'habitats communautaires, présents sur son territoire, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000.

Une fois désignés, ces sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés. Pour cela un document d'objectif doit être défini pour chaque site. Les développements ci-après sont issus d'une synthèse du document d'objectifs réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (approuvé par arrêté préfectoral en mars 2017). Celui-ci remplace les précédents Docob de 2001 et 2002.

Le territoire communal est concerné par deux sites Natura 2000 liés à la rivière Allier :

- 1 au titre de la directive « oiseaux » : site Natura 2000 « Val d'Allier Bourbonnais » ;
- 1 au titre de la directive « habitat » : sites Natura 2000 « Val d'Allier nord ».

Ces 2 sites interconnectés sont regroupés sous l'appellation Sites Natura 2000 Val d'Allier 03.

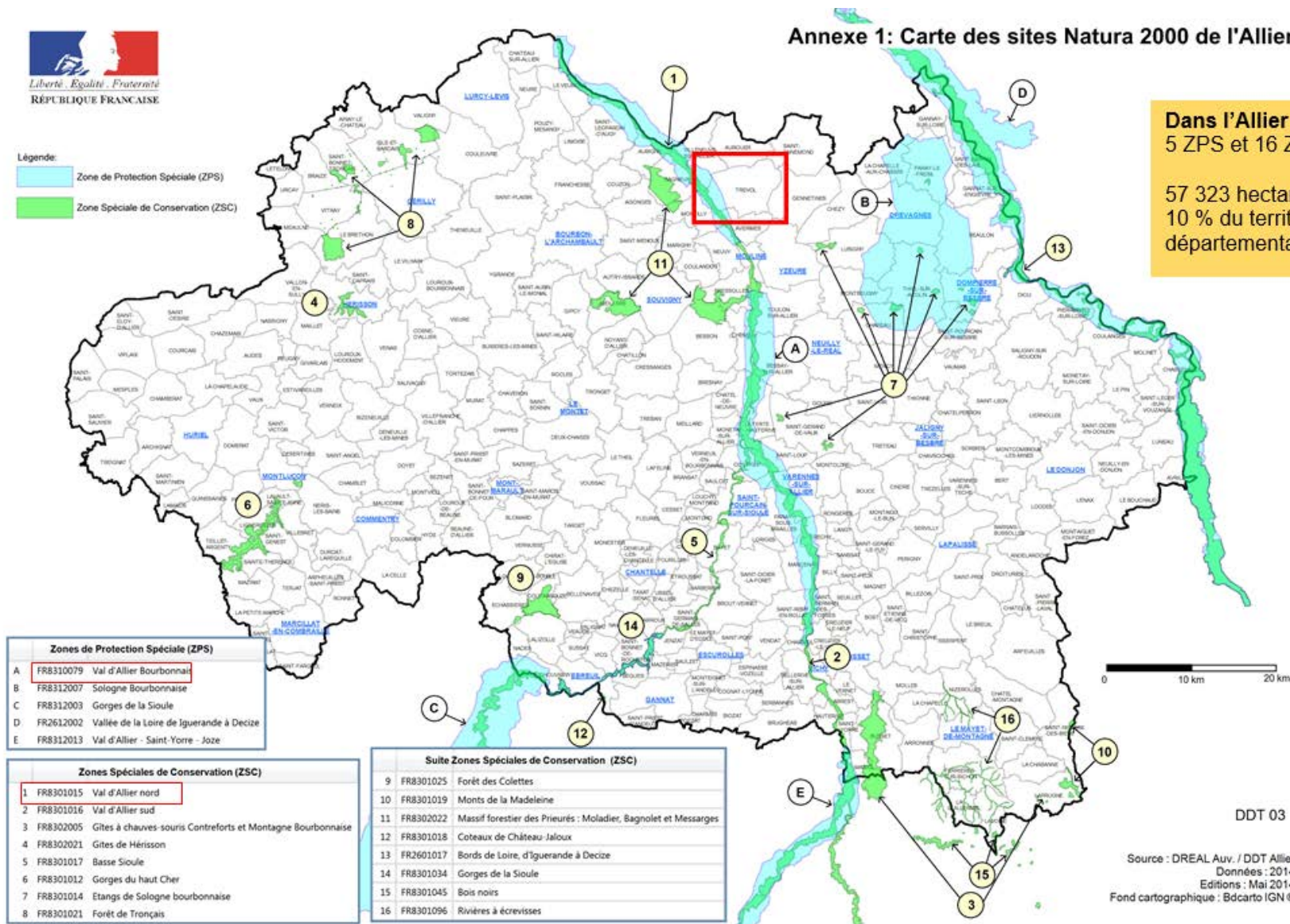


Annexe 1: Carte des sites Natura 2000 de l'Allier

Légende:

- Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Dans l'Allier :
 5 ZPS et 16 ZSC
 57 323 hectares
 10 % du territoire
 départemental



Zones de Protection Spéciale (ZPS)	
A	FR8310079 Val d'Allier Bourbonnais
B	FR8312007 Sologne Bourbonnaise
C	FR8312003 Gorges de la Sioule
D	FR2612002 Vallée de la Loire d'Igourande à Decize
E	FR8312013 Val d'Allier - Saint-Yorre - Joze

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)	
1	FR8301015 Val d'Allier nord
2	FR8301016 Val d'Allier sud
3	FR8302005 Gites à chauves-souris Contreforts et Montagne Bourbonnaise
4	FR8302021 Gites de Hérisson
5	FR8301017 Basse Sioule
6	FR8301012 Gorges du haut Cher
7	FR8301014 Etangs de Sologne bourbonnaise
8	FR8301021 Forêt de Tronçais

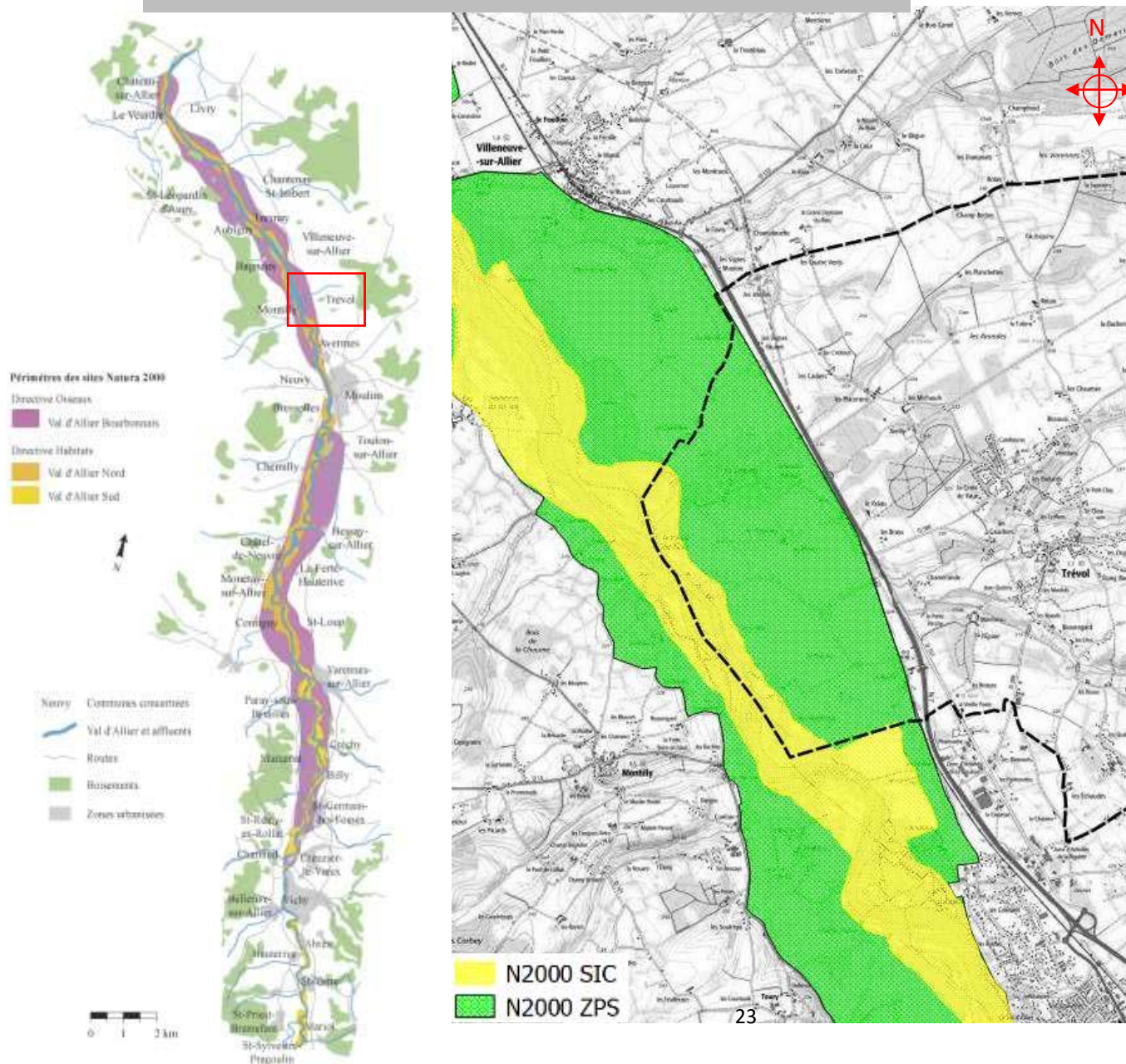
Suite Zones Spéciales de Conservation (ZSC)	
9	FR8301025 Forêt des Colettes
10	FR8301019 Monts de la Madeleine
11	FR8302022 Massif forestier des Prieurés : Moladier, Bagnolet et Messarges
12	FR8301018 Coteaux de Château-Jaloux
13	FR2601017 Bords de Loire, d'Igourande à Decize
14	FR8301034 Gorges de la Sioule
15	FR8301045 Bois noirs
16	FR8301096 Rivières à écrevisses

DDT 03

Source : DREAL Auv. / DDT Allier
 Données : 2014
 Editions : Mai 2014
 Fond cartographique : Bdcarto IGN ©

Périmètre du site Natura 2000 Val d'Allier 03

Carte des périmètres Natura 2000 « Val d'Allier 03 »



Les sites Natura 2000 Vallée de l'Allier Sud « FR8301016 », Vallée de l'Allier Nord « FR8301015 », Val Allier Bourbonnais « FR8310079», s'étendent sur 42 communes et 19 082 hectares tout au long de la rivière Allier, sur sa traversée du département soit environ 115km. **La divagation naturelle préservée fait de l'Allier l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe, à l'origine d'un patrimoine naturel très riche et de paysage originaux, souvent grandioses.**

A TREVOL, le site Val d'Allier 03 concerne toute la partie de la commune située à l'Ouest de la RN 7 (plus de 950ha), soit une partie territoire aujourd'hui majoritairement occupée par la culture de maïs.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire :

Sur les sites Natura 2000 Vallée de l'Allier Nord et Vallée de l'Allier Sud, on dénombre : **11 habitats naturels d'intérêt communautaire.**

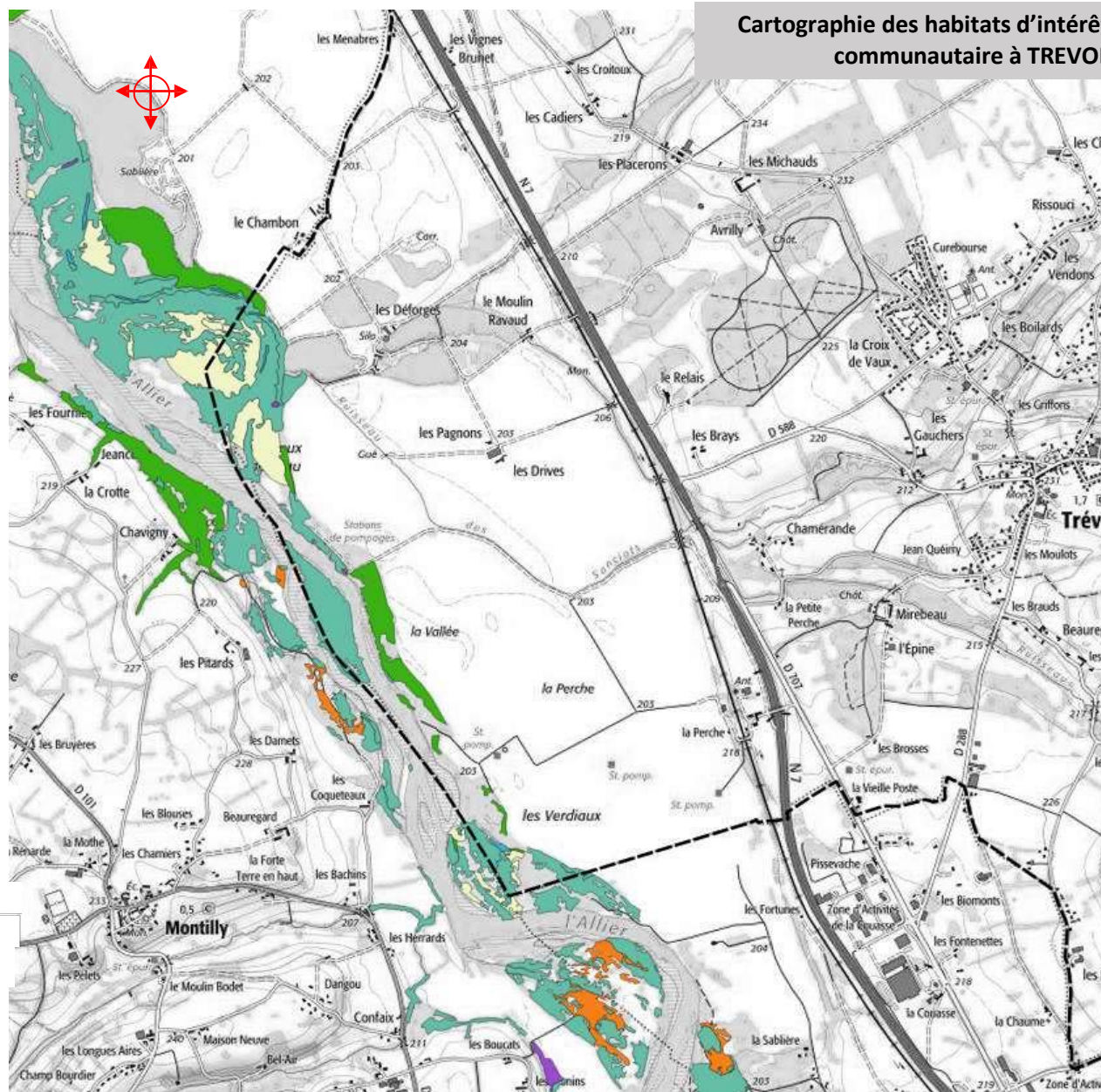
Cartographie des habitats d'intérêt communautaire à TREVOL

- Lacs eutrophes naturels (forêts alluviales à aulnes et frênes et des pelouses calcaires de sables xériques)
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes
- Rivières des étages planitiaire à montagnard
- Rivières avec berges vaseuses
- Pelouses calcaires de sables xériques : **habitat prioritaire**
- Formations herbeuses sèches semi-naturelles
- Mégaphorbaies eutrophes
- Prairies maigres de fauche de basse altitude
- Roches siliceuses avec végétation pionnière
- *Forêts alluviales à Aulnes et Frênes* : **habitat prioritaire**
- Forêts mixtes à chênes, ormes et frênes des grands fleuves

A TREVOL les habitats d'intérêt communautaire présents sont :

- 3150 : lacs eutrophes naturels
- 6120 : Pelouses calcaires de sables xériques
- 6430 : Mégaphorbaies eutrophes
- 91E0 : Forêts alluviales à Aulnes et Frênes : **habitat prioritaire**
- 91F0 : Forêts mixtes à chênes, ormes et frênes

- 3150 : Lacs eutrophes naturels
- 6120 : Pelouses calcaires de sables xériques
- 6430 : Mégaphorbaies eutrophes
- 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière
- 91E0 : Forêts alluviales à Aulnes et frênes
- 91F0 : Forêts mixte à chênes, ormes et frênes

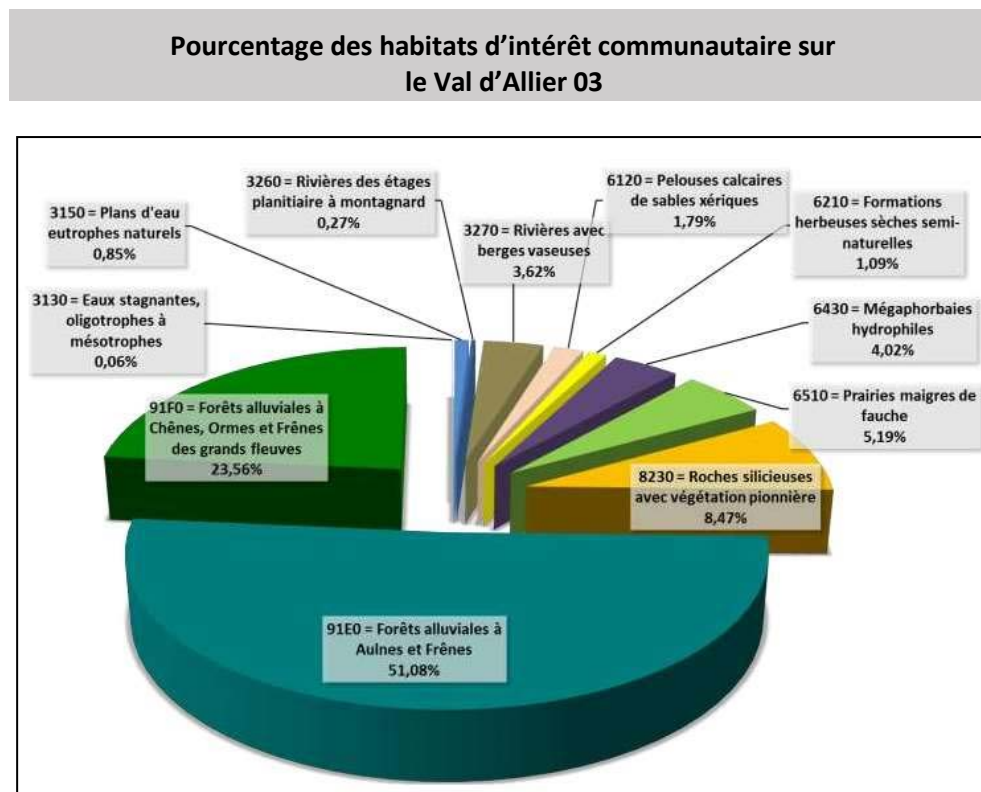


- **25 espèces d'intérêt communautaire** (hors oiseaux)

Le Val d'Allier accueille une biodiversité hors du commun avec à ce jour plus de 600 espèces de plantes, 200 espèces de champignons, 266 espèces d'oiseaux, 45 espèces de mammifères, 40 espèces de poissons, 12 espèces d'amphibiens, 9 espèces de reptiles, 80 mollusques et crustacés et plus de 1000 espèces d'insectes et d'arachnides (dont 900 coléoptères, 50 espèces de libellules et 50 espèces de papillons. Parmi cette multitude d'espèces, certaines sont identifiées comme rares et menacées en France et au niveau européen :

Espèces d'intérêt communautaire (hors oiseaux)

Nom commun de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire à l'échelle des sites Natura 2000
Reptiles & Amphibiens	
Cistude d'Europe (tortue)	Altéré
Triton crêté	Dégradé
Insectes	
Pique prune (scarabée)	Dégradé
Taupin violacé (coléoptère)	Dégradé
Grand capricorne (coléoptère)	Bon sur VAN altéré sur VAS
Lucarne cerfvolant (coléoptère)	Bon sur VAN altéré sur VAS
Cuivré des marais (papillon)	Dégradé
Agrion de mercure (libellule)	Bon sur VAN altéré sur VAS
Gomphe serpentín (libellule)	Bon sur VAN altéré sur VAS
Cordulie à corps fin (libellule)	Indéterminé



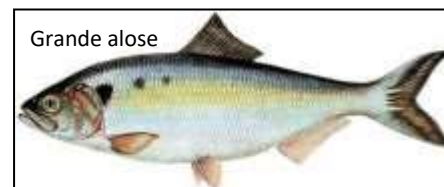
Mammifères

Barbastelle (chauve-souris)	Indéterminé
Murin de Bechstein (chauve-souris)	Indéterminé
Grand Murin (chauve-souris)	Indéterminé
Grand Rhinolphe (chauve-souris)	Indéterminé
Petit Rhinolphe (chauve-souris)	Indéterminé
Castor d'Europe	Bon
Loutre	Altéré



Mollusque et poissons

Mulette épaisse	Dégradé
Grande alose (poisson)	Altéré
Chabot (poisson)	Altéré
Lamproie de Planer (poisson)	Altéré
Lamproie Marine (poisson)	Dégradé
Bouvière (poisson)	Bon
Saumon (poisson)	Altéré



Flore

Marsilée à quatre feuilles Dégradé

- **35 espèces (avifaune) d'intérêt communautaire** régulières sont recensées, dont 17 espèces nicheuses, 10 espèces hivernantes et 22 espèces migratrices :

Oiseaux d'intérêt communautaire

Nom commun de l'espèce	Statut de conservation sur le site Natura 2000	Nicheur	Hivernant	Migrateur
Alouette lulu	Assez favorable			
Bihoreau gris	Assez favorable (mais population assez vulnérable)			

Les objectifs et enjeux de gestion du site Natura 2000 Val d'Allier 03 :**Les objectifs généraux validés dans le cadre des précédents Docob sont confirmés :**

- Favoriser le maintien voire la restauration d'une dynamique fluviale active et d'un espace de mobilité
- Favoriser le maintien ou le retour d'activités humaines adaptées
- Informer, sensibiliser à la préservation de ce patrimoine naturel

Espèces d'intérêt communautaire présentes à Trévol :

Mammifère	Reptiles et amphibiens	Poissons	Insectes	Espèces végétales
Castor		Saumon atlantique	Gomphe serpentin	Marsilée à quatre feuilles
Loutre		Lamproie Marine	Cuivré des marais	
Barbastelle		Grande Alose		
		Toxostome		

-

Les objectifs et enjeux détaillés sont repris dans le tableau ci-après :

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées
A. Préserver voire restaurer une dynamique fluviale active et un espace de mobilité	1. Prendre en compte la dynamique fluviale dans les projets d'aménagement du territoire en cours et à venir	Veiller à la préservation et la restauration de l'espace de mobilité optimal dans les projets et outils d'aménagement du territoire Rendre compatible la présence des zones de captages d'eau potable avec la dynamique fluviale	Tous	Toutes
	2. Limiter les entraves à la dynamique fluviale et préserver l'espace de mobilité optimal, au regard des enjeux socio économiques du territoire	Proposer un système d'indemnisation pour les propriétaires par acquisition amiable des parcelles situées dans l'espace de mobilité Soustraire les grandes cultures de l'érosion en mettant en place un système d'échange de parcelle Réduire le risque de capture des anciennes gravières par la rivière		
	3. Communiquer autour des enjeux de préservation de la dynamique fluviale	Sensibiliser, informer sur les enjeux de préservation de la dynamique fluviale		
	4. Accroître les connaissances sur la dynamique fluviale	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la rivière Allier		

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées
B. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire	1. Maintenir voire restaurer une trame herbacée (landes, prairies, pelouses) et contenir la fermeture des milieux (hors forêts alluviales)	Maintenir, adapter voire restaurer l'entretien des milieux agro-pastoraux sur le DPF	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude	Cistude d'Europe, barbastele, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, piegrièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré
		Maintenir, adapter voire restaurer l'entretien des milieux ouverts agropastoraux dans la plaine, hors DPF		
		Faciliter l'information, la sensibilisation, le partage d'expérience avec les agriculteurs		
		Améliorer les connaissances sur les impacts positifs et/ou négatifs du pâturage en zone alluviale	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 6430-4, 6430-6 et 6430-7 : Megaphorbaies eutrophes 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Cistude d'Europe, triton créé, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, piegrièche écorcheur, chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, barbastele, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe

		Etudier l'impact des populations de lapins sur la végétation, définir les conditions d'une éventuelle réintroduction sur le DPF	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière	Barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré
	2. Maintenir voire restaurer une trame forestière	Gérer/restaurer des habitats forestiers à enjeux	91E0-1, 91E0-3 et 91E0-8 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 91F0-3 : Forêt mixte à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , ou <i>fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves	Pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cordulie à corps fin, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, castor d'Europe, loutre, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, cigogne blanche, cigogne noire, milan noir, milan royal, balbuzard pêcheur, pic noir, pic cendré
	3. Maintenir des corridors écologiques	Maintenir voire restaurer des éléments du paysages servant de zones refuges et/ou corridors biologiques (haies, arbres isolés, mares, zones humides, ...)	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes	Cistude d'Europe, triton crêté, piqueprune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cuivré des marais, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe Tous les oiseaux d'IC
		Améliorer la circulation piscicole	3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard	Grande alose, lamproie de Planer, lamproie marine, saumon atlantique
4. Suivre et adapter les usages pour la préservation d'espèces et/ou de milieux d'intérêt communautaire	Mettre en défens et/ou adapter des pratiques en zones sensibles (zone prairiale ou de culture) par rapport à des enjeux ponctuels	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 6430-4, 6430-6 et 6430-7 : Megaphorbaies eutrophes 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes	Cistude d'Europe, pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerfvolant, cuivré des marais, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré, faucon crécelle, faucon hoberau, faucon émerillon, faucon pèlerin, busard cendré, busard saint-martin, busard des roseaux.	

		3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	
	Mettre en défens et/ou adapter des pratiques en zones sensibles (Forêts alluviales) par rapport à des enjeux ponctuels	91E0-1, 91E0-3 et 91E0-8 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 91F0-3 Forêt mixte à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , ou <i>fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves	Pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, castor d'Europe, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, cigogne blanche, cigogne noire, milan noir, milan royal, pic noir, pic cendré
	Eviter les impacts sur les habitats sensibles lors de la mise en place de prises d'eau	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Cistude d'Europe, triton crêté, bouvière, bihoreau gris, aigrette garzette, grande aigrette
5. Préserver la quiétude et la capacité d'accueil des grèves et îles pour les oiseaux nichant au sol	Identifier les zones de nidification effectives des oiseaux nichant sur les grèves et îles / mettre en place des mises en défens temporaires et/ou une signalisation sur les zones sensibles identifiées		Chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, sterne naine, sterne pierregarin
	Mettre à jour de l'APPB « Oiseaux nichant au sol »		
	Entretien des bancs alluvionnaires sur des secteurs à faible dynamique fluviale	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation	Gomphe serpent, chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, sterne naine, sterne pierregarin

			pionnière	
	6. Surveiller l'installation et le développement des espèces exotiques envahissantes animales et végétales (EEE)	Mener une veille des nouvelles zones d'expansions d'espèces exotiques envahissantes et mener une lutte adaptée	Toutes	Tous

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées (DO/DHFF)
C. Restaurer les milieux naturels dégradés	1. Réhabiliter des milieux	Mener/encadrer le réaménagement écologique des gravières	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Cistude d'Europe, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, hirondelle de rivage, martin-pêcheur d'Europe, guêpier d'Europe, milan noir, milan royal
		Gérer / restaurer des annexes hydrauliques	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Castor d'Europe, loutre, mulette épaisse, bouvière, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris.
		Gérer/restaurer des habitats favorables aux espèces d'Intérêt Communautaire	Tous	Toutes

Arrêté préfectoral de protection de biotope

L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi.

Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc).

L'APB dit « Rivière Allier » a été instauré par arrêté préfectoral en date de 26 mai 2011. Il concerne la rivière Allier et ses abords depuis la commune de Mariol, à l'extrémité Sud du département jusqu'à Contigny et Saint-Loup, soit une superficie de 2867ha. Pour préserver l'intérêt faunistique et floristique de la zone, qui réside dans la présence d'une mosaïque de milieux imbriqués offrant des habitats naturels à de nombreuses espèces, l'arrêté précise que :

→ **Sont interdits :**

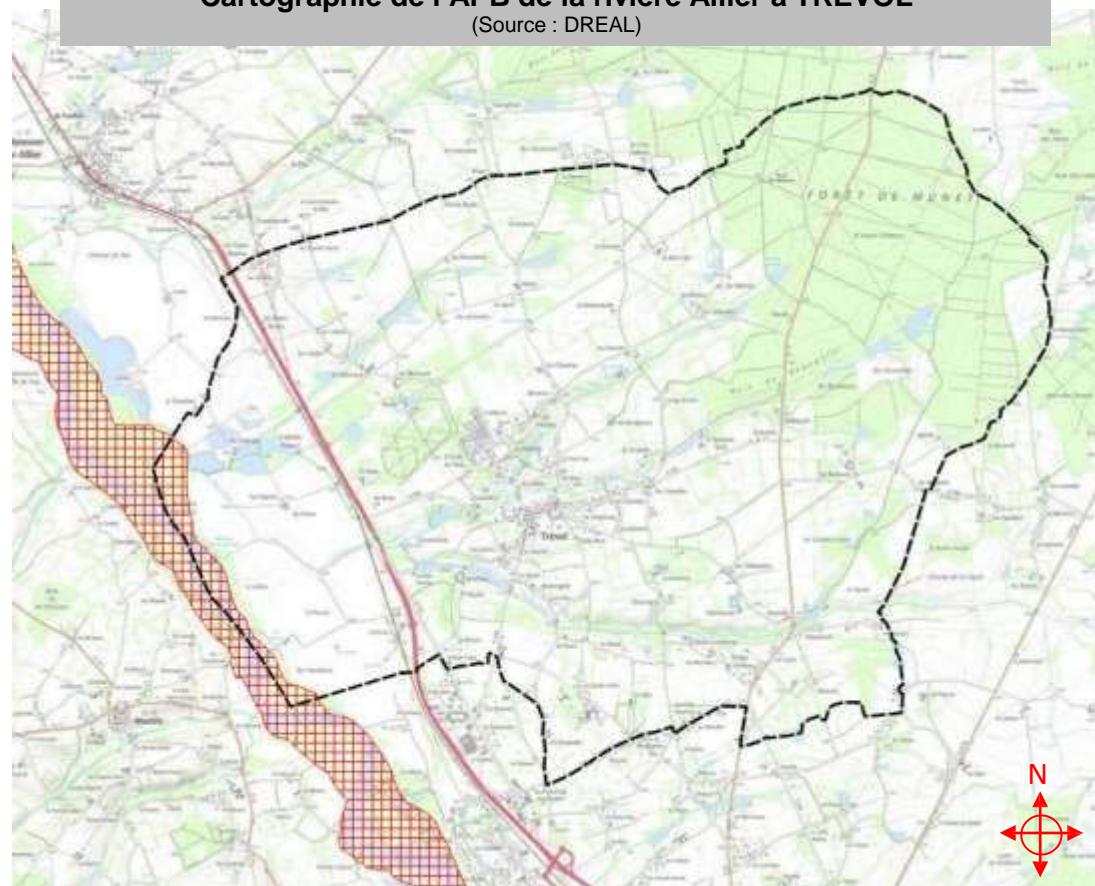
- le retournement des sols, le sur-semis, la mise en culture ;
- tout traitement phytosanitaire ;
- tout amendement ;
- tout dépôt de gravat, déchets végétaux et autres déchets ;
- toute plantation forestière d'essences non autochtones ;
- tout comblement des dépressions, bras morts et zones humides ;

→ **Sont soumis à autorisation préalable du Préfet, après avis de la (ou des) structure(s) animatrice(s) des sites Natura 2000 du Val d'Allier :**

- toute opération de débroussaillage et de coupe d'arbres ;
- toute plantation forestière d'essences autochtones ;
- tout nivellement et modification de la topographie ;
- tout prélèvement de matériaux superficiel, et désensablement.

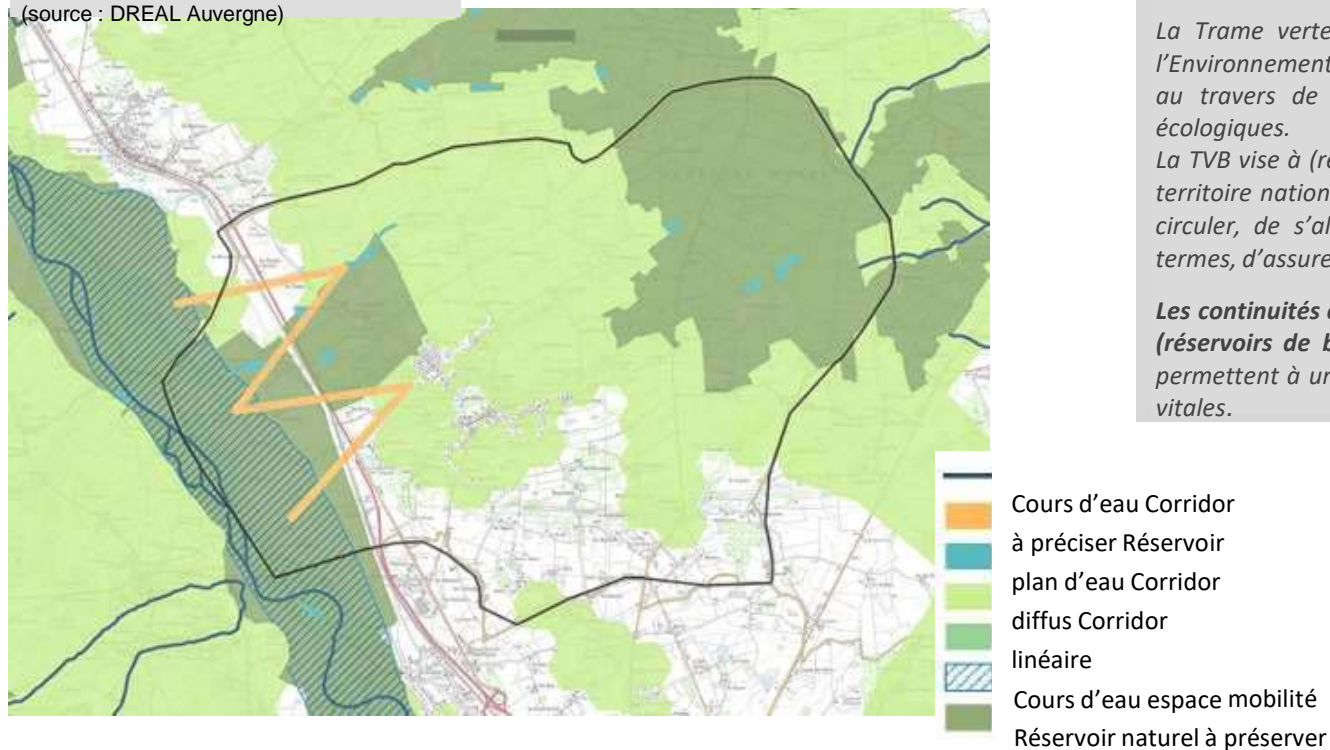
Cartographie de l'APB de la rivière Allier à TRÉVOL

(Source : DREAL)



EXTRAIT SRCE AUVERGNE

(source : DREAL Auvergne)

**2.3.2. Fonctionnement écologique du territoire et TVB**

La Trame verte et bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La TVB vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, afin que les écosystèmes puissent perdurer.

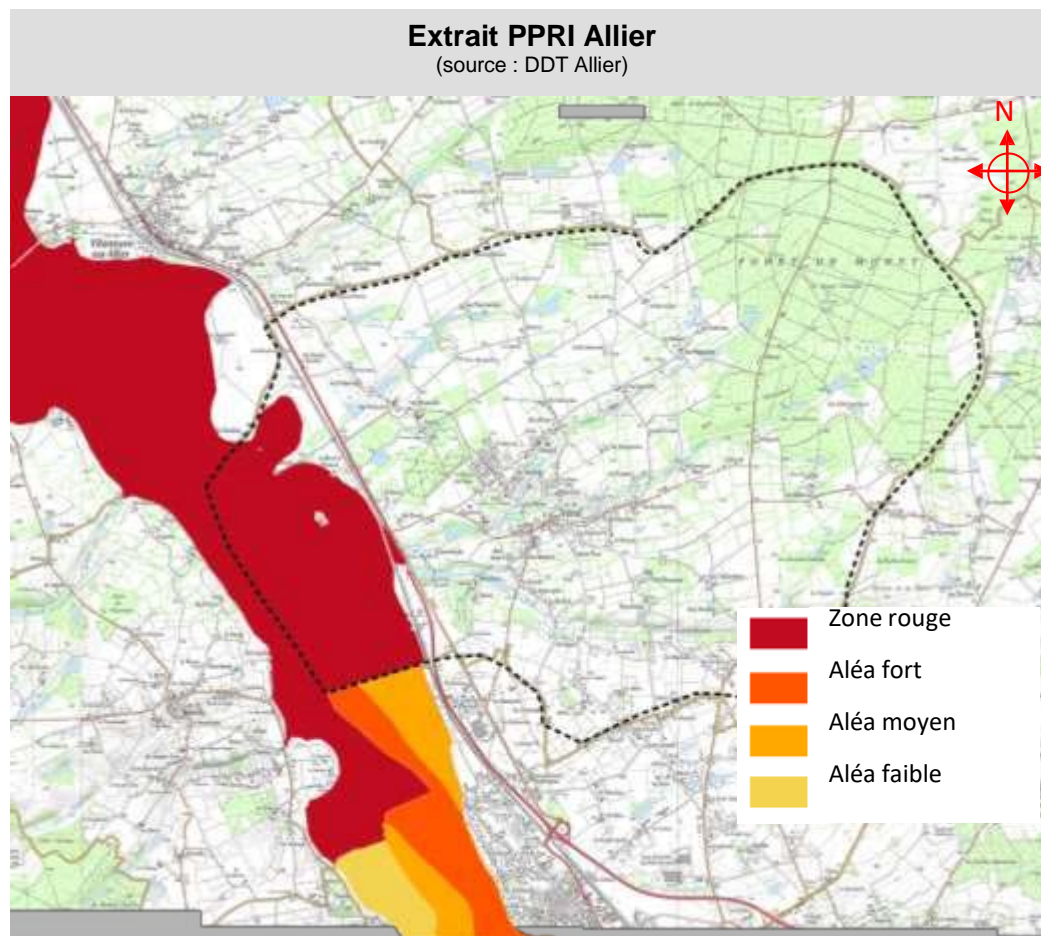
Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales.

La constitution de la Trame Verte et Bleue se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui constituent de nouveaux documents dans la hiérarchie des outils de planification territoriale. Celui de l'ancienne région Auvergne a été approuvé en avril 2020.

A l'échelle de TREVOL, les enjeux issus du SRCE Auvergne sont

- Les abords de l'Allier correspondant notamment aux sites Natura 2000 sont identifiés comme :
 - **réservoirs de biodiversité à préserver ;**
 - **espaces de mobilité** de l'Allier à préserver ou à remettre en bon état
- La rivière Allier est identifiée comme **cours d'eau à remettre en bon état ;**
- Les ZNIEFF Forêt de Munet et les Arrondes constituent aussi **des réservoirs de biodiversité à préserver ;**
- **Une grande partie du reste de la commune est en partie classée comme corridor écologique diffus à préserver :** les vastes champs de cultures sont toutefois peu propices à la biodiversité. Les éléments naturels majeurs dans cette partie de la commune sont les ruisseaux Sanciot, Réaux, Chapelle, de même que les nombreux étangs de la commune et le couvert boisé.
- **Le maintien d'un corridor entre la Sologne Bourbonnaise et le val d'Allier qui sont séparés par des infrastructures importantes comme la RN7 et la voie ferrée.**

2.4. Risques et nuisances



Sur TREVOL, il existe une seule zone :

- La zone dite rouge : zone d'aléas les plus forts quel que soit leur degré d'urbanisation ou d'équipement et aux zones inondables non urbanisées ou peu urbanisées, quel que soit leur niveau d'aléas.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs, le territoire communal de Trévol fait l'objet des risques naturels et technologiques suivants :

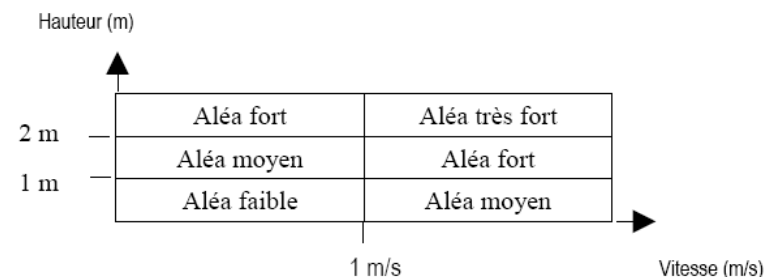
- Risque naturel d'inondation : rivière Allier
- Séisme (zone de sismicité 2)
- Risque technologique de transport de matières dangereuses

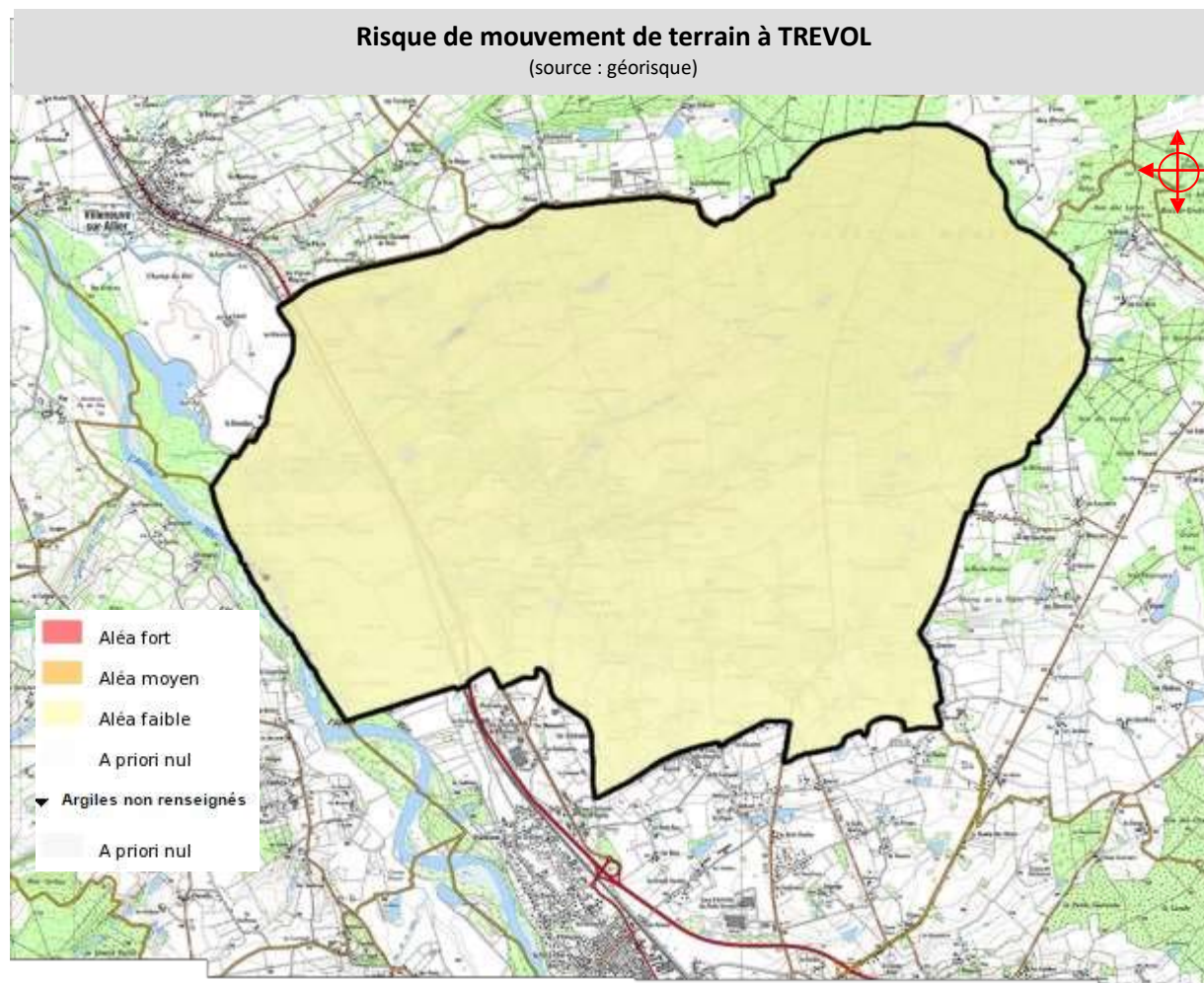
2.4.1. Les Risques+

• Risque inondation

Le risque naturel d'inondation est lié à la rivière Allier. A ce titre, le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) du Val d'Allier a été approuvé en date du **30 janvier 2006**. Il vaut servitude d'utilité publique et **s'impose au plan local d'urbanisme** conformément aux dispositions de l'article R.126-1 du code de l'urbanisme. La crue centennale de référence est celle du 31 mai 1856. Les objectifs définis sont :

- **l'interdiction des nouvelles implantations humaines** dans les zones les plus dangereuses, et leur limitation dans les autres zones inondables,
- la **préservation des capacités d'expansion et d'écoulement des crues**, pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont et en aval,
- la **sauvegarde de l'équilibre et de la qualité des milieux naturels**.





En outre, toute la commune de Trévol est classée en zone d'aléa faible.

- **Le risque sismique** : comme la majorité du département de l'Allier, Trévol est classée en zone de sismicité de niveau 2 (aléa faible).

- **Les arrêtés de catastrophes naturelles**

Depuis 1982, la commune a fait l'objet de 3 arrêtés de catastrophes naturelles :

- 1982 : tempête
- 1983 : inondation et coulée de boue
- 1999 : inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

- **Radon**

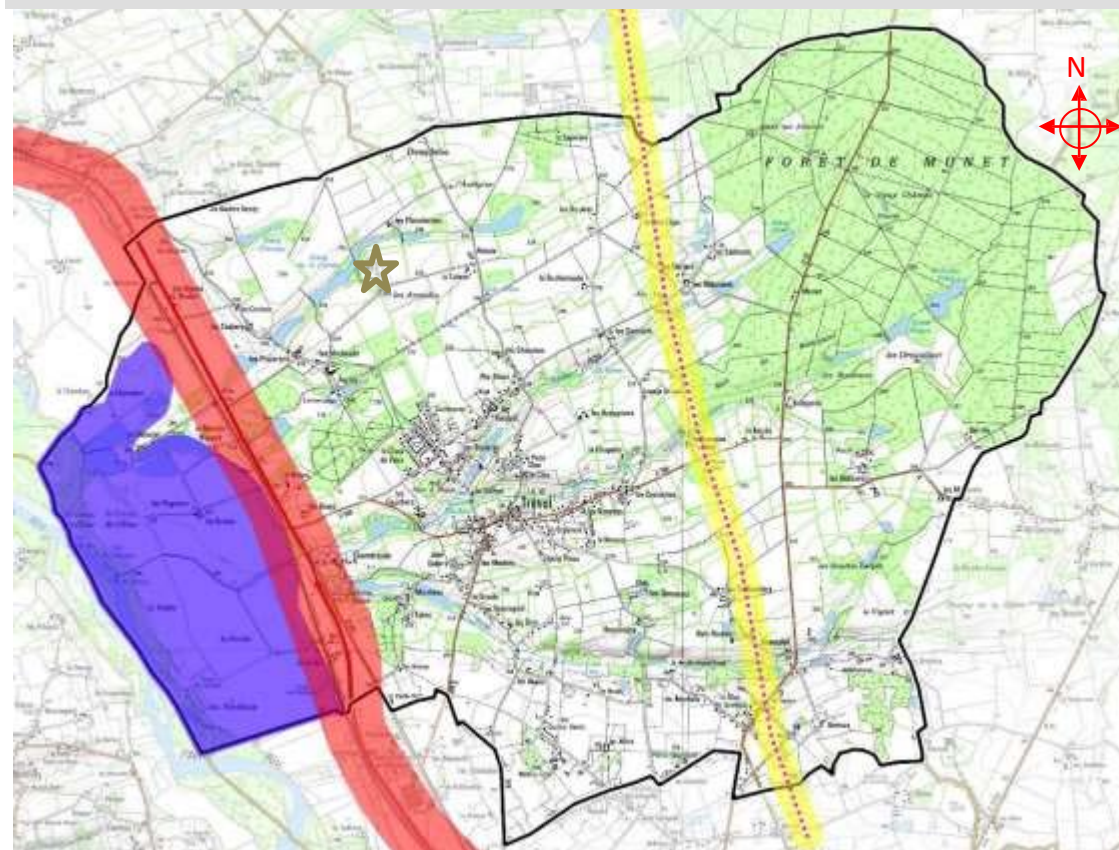
L'ensemble du département de l'Allier est classé dans les départements prioritaires face aux risques liés aux émanations de radon. La commune de TREVOL se trouve néanmoins en zone de niveau faible par rapport à ces émanations.

- **Risque de mouvement de terrain**

- **Le risque retrait gonflement des argiles** : ce risque est conditionné par l'amplitude des minéraux argileux. Cette variation est sensible au changement de température et agit directement sur la teneur en eau des sols. Cette évaporation ou cette absorption en eau déclenche des mouvements de terrain sur ce type de sol.

L'urbanisation n'est pas proscrite face à ce phénomène mais des réglementations techniques doivent être élaborées en matière de construction.

Carte de synthèse des risques et nuisances à TREVOL



Les risques technologiques

- Le risque de transport de matières dangereuses

Compte tenu de l'importance du trafic de poids lourds sur la RN 7 cet axe de transport est potentiellement soumis aux risques liés au transport de matières dangereuses. La voie ferrée Paris-Clermont-Ferrand est elle aussi identifiée comme voie transportant des matières dangereuses.

Un autre risque identifié par le DDRM (Dossier départemental des risques majeurs de novembre 2014) est le transport par canalisation de gaz et en l'occurrence la canalisation qui traverse la commune dans le sens Nord-Sud à l'Est du centre bourg (cf. servitudes d'utilité publique).

- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

La commune compte une ICPE : il s'agit de la Sablière Jalicot située au Nord de la commune, à l'Est de la RN 7. Cette société dispose d'une autorisation (par arrêté préfectoral de 2000) d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires jusqu'en 2020.

2.4.2. Les nuisances

La RN 7 et la voie ferrée qui traversent la commune de TREVOL du Nord au Sud et la segmentent dans sa longueur sur le quart Ouest, sont des axes structurants à l'échelle du département qui permettent, notamment, de rejoindre Paris. **Ces infrastructures supportent un trafic conséquent (plus de 8200 véhicules/jour pour la RN 7) et sont classées comme infrastructures de transport bruyantes** au titre de la loi du 31 décembre 1992 dite « loi Bruit ». **La RN7 et la voie ferrée sont classées en 2^{ème} catégorie** (par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014) : la largeur affectée par le bruit correspond à une bande de 250m de part et d'autre de ces voies.

Synthèse Etat Initial de l'Environnement

Atouts/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ La situation géographique de qualité avec la proximité immédiate de la ville-centre de Moulins et des pôles d'emplois et d'activités (notamment d'Avermes ou Yzeure) ✓ Des espaces naturels de qualité notamment la Vallée de l'Allier sujette à de multiples dispositifs de protection (ZNIEFF I, II, Natura 2000, APPB) ✓ Des espaces boisés et agricoles nombreux offrant une diversité dans les paysages ✓ Un espace boisé, la forêt de Munet, qui constitue un élément identitaire du paysage trévollois et une importante source de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des risques naturels (inondation) et technologique (transport de matières dangereuses) pouvant nuire à la sécurité sur la commune ✓ Une urbanisation consommatrice en foncier notamment agricole, diminuant la surface des terres cultivées et menaçant des éléments remarquables du paysage (haies, alignement d'arbres) ✓ La présence de la RN7 qui génèrent des nuisances (sonores, pollution, etc.) et une importante coupure écologique

Les enjeux issus du diagnostic territorial

- **Préservation des espaces naturels et agricoles, et notamment des espaces boisés et alignement d'arbres**
- **Maintien des continuités écologiques et préservation de la biodiversité, en particulier des cours d'eau ou zones humides qui ont façonné le paysage trévollois**
- **Encadrement des secteurs d'extension urbaine et limitation de la consommation foncière et de l'habitat diffus**
- **Préservation de l'identité paysagère du village et des hameaux**
- **Valorisation du patrimoine bâti et non bâti, dont les châteaux et leurs abords paysagers**
- **Prise en compte des risques et des nuisances**

3. DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

3.1 Démographie (source INSEE)

Densité moyenne de population de 1968 à 2019

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	812	1 004	1 255	1 405	1 366	1 599	1 692	1 630
Densité moyenne (hab/km ²)	19,9	24,6	30,7	34,4	33,4	39,2	41,4	39,9

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil.

Variation de la population de de 1968 à 2019

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	3,1	3,2	1,4	-0,3	1,8	1,1	-0,6
due au solde naturel en %	0,4	-0,2	0,2	0,1	0,6	0,6	0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	2,7	3,4	1,2	-0,4	1,2	0,6	-0,9
Taux de natalité (‰)	15,1	9,4	8,8	8,2	12,5	11,9	8,7
Taux de mortalité (‰)	10,9	10,9	6,4	6,9	6,5	6,4	6,3

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil.

3.1.1 Population

La population communale en 2019 est de 1630 habitants soit une densité de près de 40 hab/km².

Entre 1968 et 2013 la population de la commune était en constante augmentation avant de subir une légère baisse entre 2013 et 2019. En l'espace d'un peu plus de 50 ans, l'effectif de la population a doublé, passant de 812 habitants en 1968 à 1630 habitants en 2019, soit un apport de 818 habitants. La commune de TREVOL connaît ainsi une croissance largement supérieure à toutes les moyennes régionale ou nationale avec un taux de variation de plus de 100% entre 1968 et 2019.

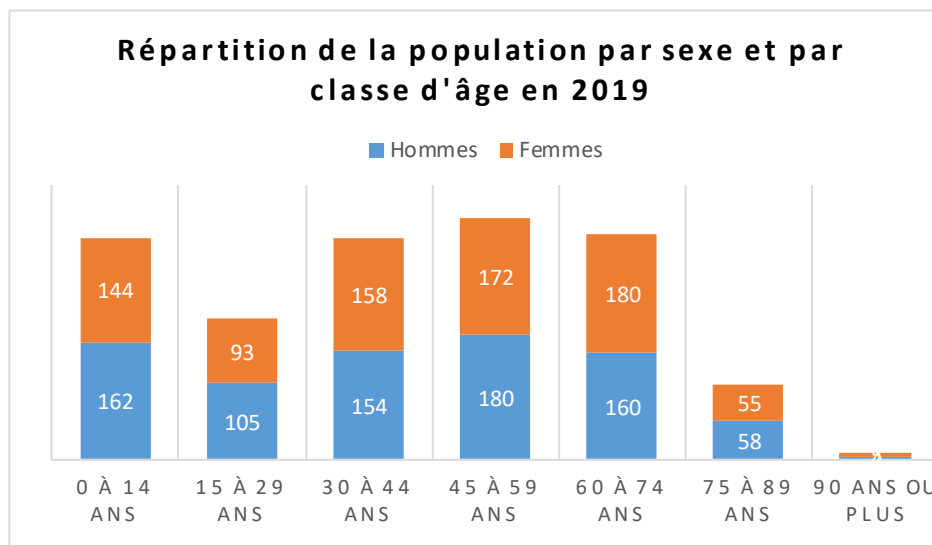
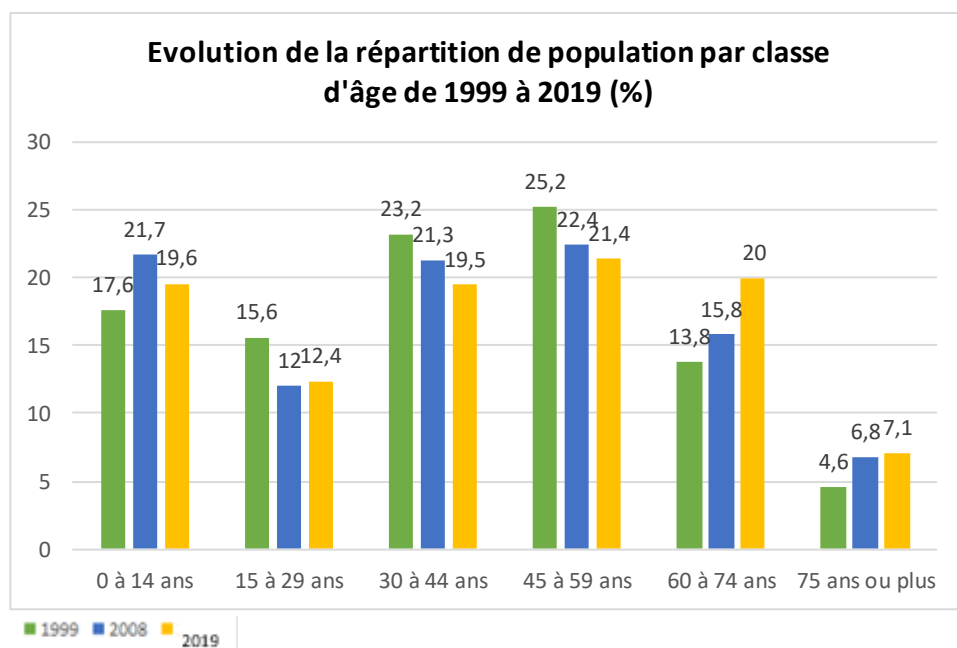
La croissance démographique est essentiellement alimentée par un fort apport externe de population. En effet, la commune de Trévol fait l'objet d'un phénomène de **deserrement résidentiel** lié à sa proximité avec la commune-centre de Moulins. **Une politique volontaire d'urbanisation** (avec le triplement des résidences principales) a facilité l'installation des nouveaux habitants sur le territoire communal.

Il convient cependant de noter que sur la période 2013-2019, le solde migratoire est déficitaire (-0,9%/an). Durant cette dernière période, le solde naturel de 0,2% par an n'a pas suffi à empêcher une baisse de la population.

3.1.2. Structure de la population

En 2019, les femmes (807) représentent 49% de la population contre 51% pour les hommes (823). On constate un certain équilibre entre la part des hommes et des femmes dans toutes les tranches d'âge, exceptée en ce qui concerne les 0-14 ans où la population masculine est plus représentée. A l'inverse les femmes sont plus nombreuses chez les 60 à 74 ans.

La dynamique démographique n'est toutefois pas suffisante pour contrecarrer le vieillissement de la population. En effet, la part des plus de 60 ans est passée de 18,4% en 1999 à 27,1% en 2015. Celle-ci reste cependant inférieure à la moyenne départementale (32,9%) mais supérieure aux moyennes régionale (24,3%) et nationale (23,2%).



Néanmoins, en 2015 la part des moins de 20 ans bien qu'en baisse représentait plus d'un quart de la population (26,2%) et était supérieure à la moyenne nationale (24,6%). Les 15-29 ans ne représentaient toutefois que 12,4% de la population totale en 2015.

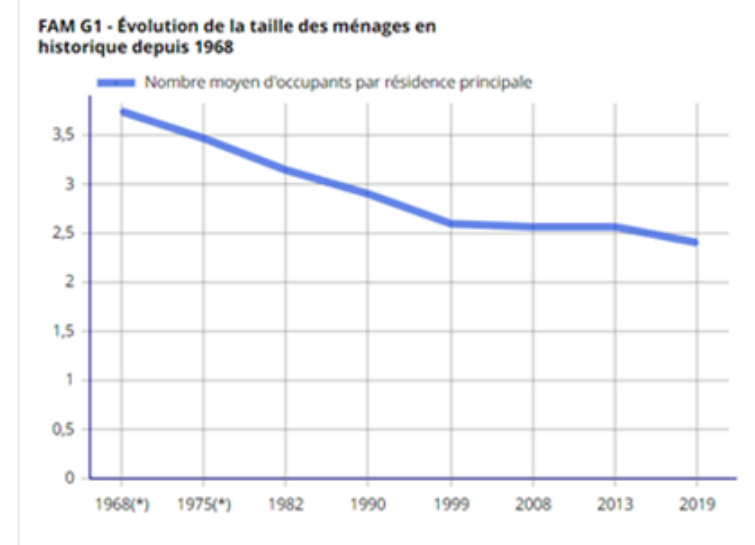
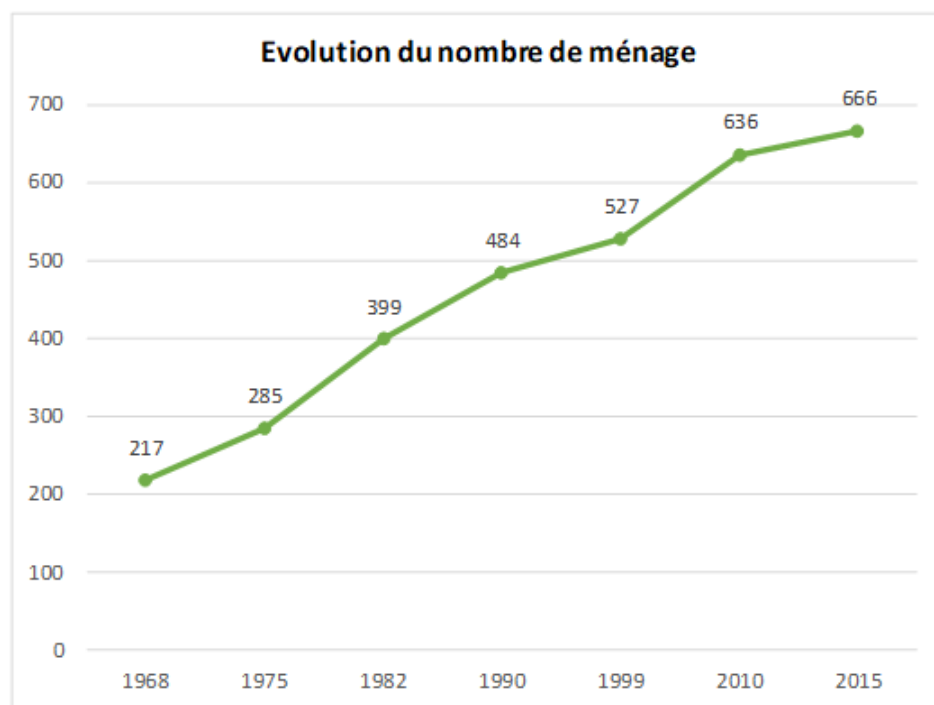
	Part des moins de 20 ans	Part des plus de 60 ans
TREVOL	26,2%	27,1%
Com. d'agglo.	22%	29,3%
Département de l'Allier	21%	32,9%
Région AURA	24,6%	24,3%
France	24,6%	23,2%

3.1.3. Taille des ménages

En 2019, le territoire communal rassemble 676 ménages pour 1630 habitants. Compte tenu du vieillissement de la population et des changements de mode de vie, la taille des ménages a fortement diminué depuis 1968 où elle atteignait 3,7 personnes en moyenne. Toutefois, parallèlement à la croissance démographique qui s'opère depuis 1999, la taille des ménages demeure élevée (comparativement aux moyennes départementale, régionale et nationale), et caractérise le phénomène de périurbanisation récent avec la forte présence de jeunes ménages avec enfants.

Au final, l'augmentation du nombre de ménage : +459 depuis 1968 est à 50,8% à l'augmentation de population (+233 ménages) et à 49,2% à la baisse de la taille des ménages (+226 ménages).

Trévol	Agglomération de Moulins	Allier	Auvergne Rhône Alpes	France
2,5	2,1	2,1	2,2	2,3



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

3.1.4 Un taux de chômage faible et une population active en hausse

La population active représente 76,2% de la population communale âgée de 15 à 64 ans, soit 754 actifs en 2019. Corrélativement à la relative baisse de la population entre 2013 et 2019, la population active a diminué par rapport à 2013 où elle était de 750.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la commune :

	2013	%	2019	%
Ensemble	750	100	702	100
Actifs travaillant à Trévol	105	14,1	97	13,9
Actifs travaillant sur une autre commune	645	85,9	605	86,1

Plus de 85% des actifs ayant un emploi travaille en dehors du territoire communal. Cette dissociation entre lieu de travail et lieu de résidence est à l'origine d'un phénomène de navette quotidienne qui génère d'importants déplacements automobiles (91,1 % des déplacements pour se rendre au travail se font par voiture, camion ou fourgonnette) contre 1,4% en transport en commun et 0,9% à pied. Même les actifs travaillant et résidant sur la commune utilisent un véhicule individuel pour se rendre sur leur lieu de travail. De ce fait, en 2019, 96,5% des ménages possèdent une voiture. **On remarque donc une nette tendance à l'augmentation de la présence de la voiture au sein du ménage.**

Avec 7,9%, le taux de chômage est légèrement supérieur à celui de la moyenne nationale (environ de 7,5% en 2022).

Population de 15 à 64 ans par type d'activité	2008	2013	2019
Ensemble	1 082	1 089	988
Actifs en %	75,1	72,6	76,2
Actifs ayant un emploi en %	71,4	68,5	70,2
Chômeurs en %	3,7	4,1	6,0
Inactifs en %	24,9	27,4	23,8
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,2	8,2	9,0
Retraités ou préretraités en %	11,3	15,7	10,7
Autres inactifs en %	6,4	3,6	4,1

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

Chômage des 15-64 ans :

	2008	2013	2019
Nombre de chômeurs	40	45	60
Taux de chômage en %	4,9	5,7	7,9
Taux de chômage des 15 à 24 ans	17,6	26,1	28,5
Taux de chômage des 25 à 54 ans	4,2	4,5	6,1
Taux de chômage des 55 à 64 ans	3,2	4,0	9,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

3.2 Parc de logements (source INSEE)

Evolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	243	329	445	524	555	671	711	747
Résidences principales	217	285	399	484	527	621	658	676
Résidences secondaires et logements occasionnels	5	16	16	13	10	15	17	28
Logements vacants	21	28	30	27	18	35	36	43

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019 , exploitations principales, géographie au 01/01/2022

3.2.1 Structure du parc de logement

Le parc de logement de Trévol est en constante augmentation depuis 1968. En effet, en près de 50 ans, **il a grossi de 504 logements.** Cette croissance est, en 2019, portée à **90,5% par les résidences principales.** L'évolution historique est donc marquée par une forte augmentation du nombre de résidences principales. Cette croissance est cohérente avec une démographie en hausse quasi constante sur cette même période. Le ralentissement de la démographie dans les années 1990 n'a qu'un impact limité sur le nombre de résidence principale qui, lui reste en hausse ou, à minima, stable. **L'attractivité résidentielle de Trévol s'est donc confortée.** Il convient toutefois d'ajouter qu'entre 2013 et 2019 dans un contexte de baisse de la population communale, le pourcentage de résidences principales a légèrement diminué pour passer de 92,5% à 90,5%.

La vacance immobilière est très faible à (5,6%) comparée à la moyenne intercommunale (10,4%) et départementale (12,7%). De même, le parc de résidences secondaires est limité (3,7%). **Cela conforte le constat d'une forte attractivité résidentielle.**

Répartition des logements par catégorie et secteur géographique en 2015

	TREVOL	Com d'agglo de Moulins	Département de l'Allier	Région Auvergne Rhône-Alpes
Résidences principales	91,3%	87,2%	79,9%	80,4%
Résidences secondaires	3,4%	2,4%	7,4 %	11,9%
Logements vacants	5,3%	10,4%	12,7%	7,7%

Evolution de la répartition des logements par catégorie à Trévol depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2019
Résidences principales	89,3%	86,6%	89,7%	92,4%	95,0%	92,5%	91,3%	90,5%
Résidences secondaires et logements occasionnels	2,1%	4,9%	3,6%	2,5%	1,8%	2,4%	3,4%	3,7%
Logements vacants	8,6%	8,5%	6,7%	5,2%	3,2%	5,0%	5,3%	5,6%

3.2.2. Statut d'occupation des résidences principales

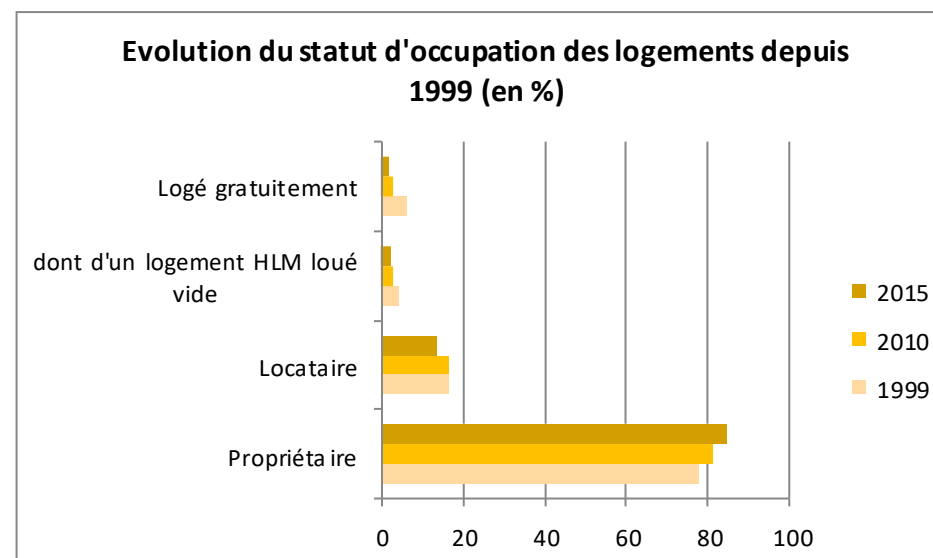
La part des propriétaires est en constante augmentation depuis 1999, passant de 77% du parc de logement occupé par leurs propriétaires à 84,4% en 2019. Parallèlement, la part de locataire a baissé passant de 16,3% en 1999 à 13,7% en 2019.

Cette prédominance du taux de propriétaires occupants est accentuée par des moyennes supra-communales très différentes. En effet, à l'échelle de la communauté d'agglomération comme à celle du département, le parc est occupé à 58,6% et 64% par leurs propriétaires, soit 20% de moins qu'à Trévol. Parallèlement, le locatif représente 39,3% du parc de logement sur l'ensemble de Moulins Communauté alors qu'il ne représente que 16,7% du parc de Trévol.

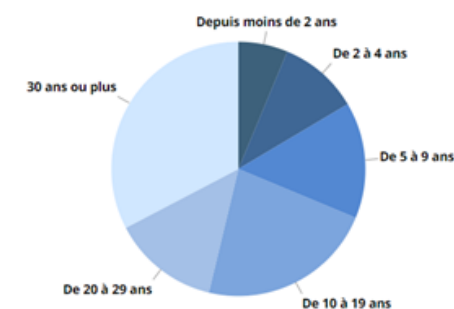
Cet état de fait consolide une tendance à l'installation de longue durée des ménages sur le territoire communal. En effet, plus des 2/3 des ménages sont installés à Trévol depuis 10 ans et plus, dont 32% (soit près d'1 habitant sur 3) depuis 30 ans et plus. Le phénomène de vieillissement des ménages va nécessairement s'accroître au fil des décennies avec un fort ancrage des propriétaires. Environ 212 emménagements ont été constatés sur ces 9 dernières (soit entre 2006 et 2015), soit 23,6 logements/an, ce qui signifie hors constructions neuves (8,4 logements/an) qu'environ 18 logements existants font l'objet de changement de propriétaires ou locataires, soit 3% par an du parc total.

A long terme, la capacité d'évolution et de mobilité du parc de logement est posée. En effet, face aux exigences législatives de réduction des superficies d'urbanisation et à l'augmentation du coût du foncier et de l'immobilier, la mobilité résidentielle devra s'accroître et s'adapter aux besoins des ménages, dont le vieillissement (logements adaptés) ou la décohabitation.

	Trévol	Moulins Communauté	Dpt Allier	Région AURA
Propriétaire	84,5%	58,6%	64,0%	58,8%
Locataire	13,7%	39,3%	33,9%	39,0%



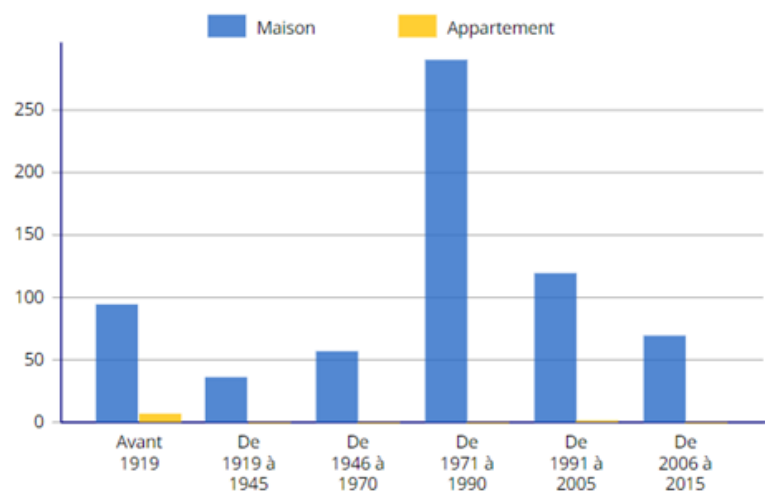
Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019



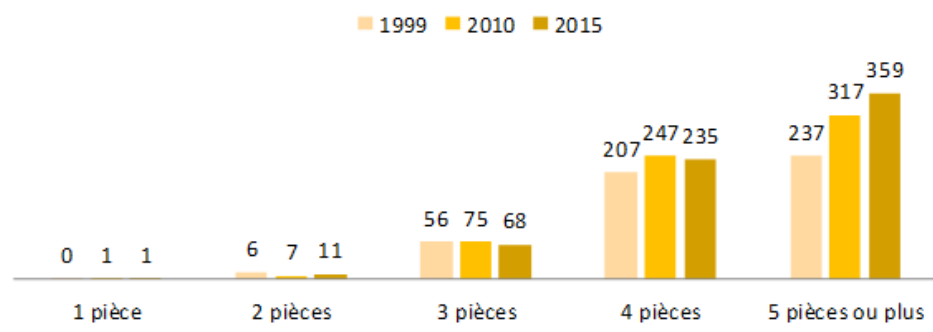
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

3.2.3. Age du parc

Résidences principales en 2019 selon le type de logement et la période d'achèvement



Evolution des résidences principales selon le nombre de pièces



Corrélativement au phénomène de périurbanisation que connaît la commune depuis le début des années 1970, **le parc de logement est récent avec 72% des logements construits après 1970**. Dont 44% pour la seule période 1971-1990 correspondant à la forte arrivée de nouveaux habitants en provenance de Moulins.

3.2.4 Typologie des logements

Caractéristique des communes périurbaines résidentielles, **les maisons individuelles sont très largement majoritaires en 2015, représentant 98,3% du parc de logement contre seulement 1,6% pour les appartements**.

Concomitamment, **TREVOL compte une majorité de grands logements : les résidences principales de 4 pièces et plus représentent 88% des logements**. De plus, **depuis 1999, ce sont les logements de 5 pièces et plus qui ont le plus progressé passant de 237 (44,8% du parc) à 359 (53,9% du parc)**, alors que dans le même temps les logements de 3 pièces et moins ont diminué.

Répartition des logements par catégorie et secteur géographique en 2015

	TREVOL	Com d'agglo de Moulins	Dpt de l'Allier	Région AURA
Maisons	98,3%	68,0%	72,0%	50,3%
Appartements	1,6%	31,3%	27,4%	48,8%

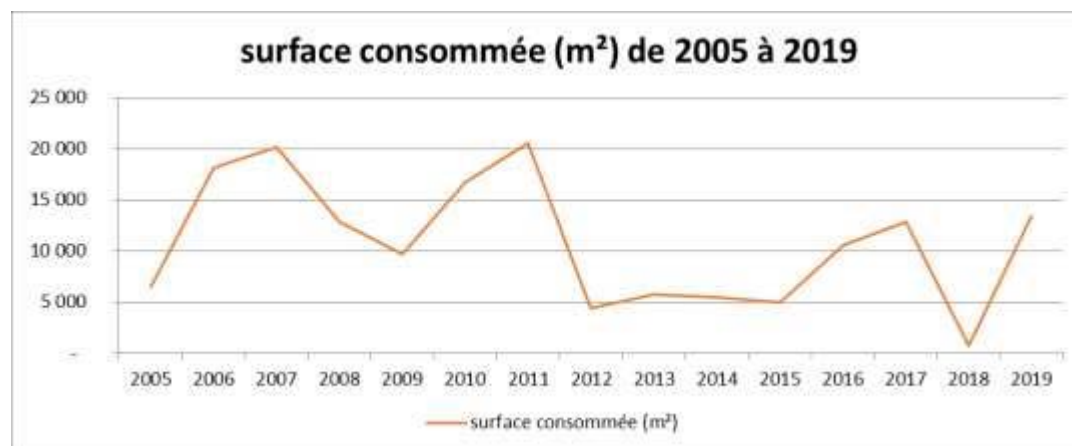
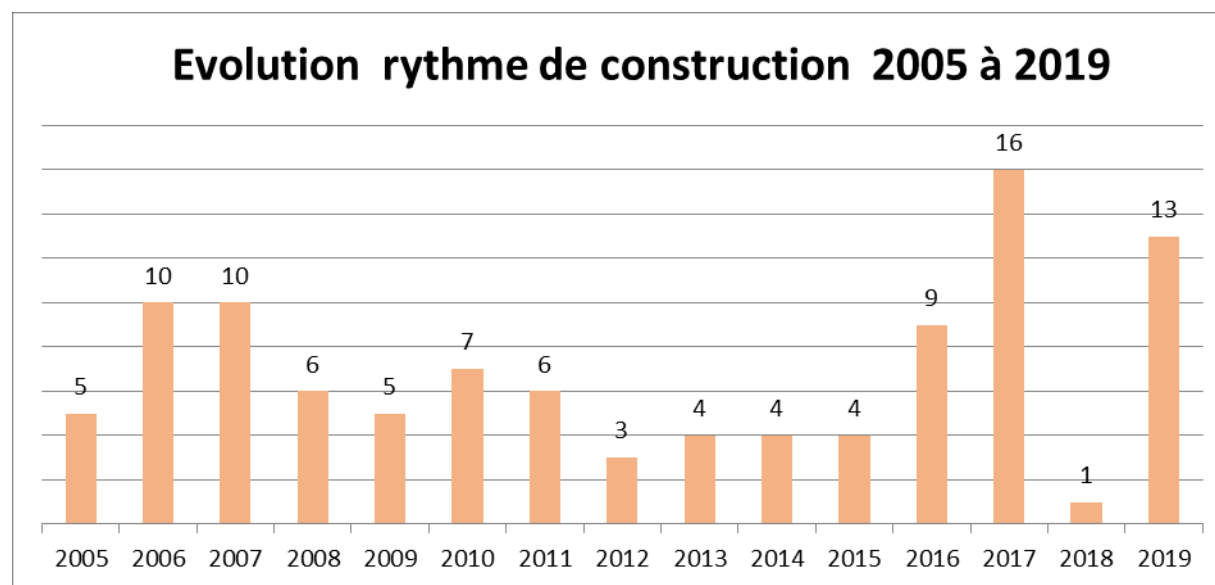
Répartition des résidences principales selon le nombre de pièce en 2015

	TREVOL	Moulins Co	Dpt de l'Allier	Région AURA
1 pièce	0,2%	3,5%	2,9%	4,8%
2 pièces	1,5%	10,3%	9,6%	11,9%
3 pièces	9,9%	20,5%	22,0%	21,4%
4 pièces	34,6%	28,7%	29,1%	27,0%
5 pièces ou +	49,9%	37,1%	36,4%	35,0%
Nb moyen de pièces par logt	4,8	4,2	4,2	4,0

3.2.5. Rythme de construction

Si Trévol a connu un rythme de construction très soutenu à l'issue de l'approbation de son PLU (2006-2011), puis un rythme modéré de 4 logements, l'urbanisation de la ZAC de Grand Champ avec des programmes groupés a créé des pics de 16 logements en 2016, 13 en 2019 et 10 en 2020. La moyenne durant les 15 dernières années est de 7 logements construits par an. Entre **2012 et 2015**, il est constaté à la fois la chute du rythme de construction et de la surface de foncier consommée.

Entre 2005 et 2019, le développement de l'habitat s'est fait sur 16.26 ha de foncier « neuf » par la construction de 103 logements, soit une moyenne de 1 579 m² par parcelle et donc une densité de 6.3 logements par hectare. **Cette densité est très faible** au regard des exigences législative. L'épuisement des ressources de l'habitat diffus et l'aménagement de la ZAC de Grand Champ a considérablement modifié cette surconsommation pour respecter la densité imposée par le PLH de 13 logements par ha depuis 2016.



En effet, si la maison individuelle, demeure le mode de vie privilégié des français, les nouvelles exigences du développement durable issues notamment de la loi Grenelle II impliquent de promouvoir d'autres modes d'habitat que le modèle pavillonnaire. **Il s'agit de limiter la consommation de terres agricoles ou naturelles, ainsi que les besoins en équipements (réseaux) et en énergie et de maîtriser les déplacements automobiles.**

Le PLU doit être ainsi l'occasion d'initier une réflexion pour une démarche collective permettant de développer et d'habiter autrement le territoire et de reconsidérer les modes d'extension urbaine de la commune et les modes d'habiter.

Dans le cadre de la ZAC Grand Champ, l'urbanisation s'est recentrée depuis 2017 avec seulement quelques lotissements épars de 3 à 5 lots.

3.2.6. Perspectives d'évolution démographique et besoins en logements selon les objectifs du SCOT et du PLH de Moulins communauté

SCOT :

Pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'habitat d'un bassin de vie estimé entre 58000 et 60000 habitants en 2020, un objectif de croissance ajusté à un rythme annuel moyen d'environ 200 logements entre 2011 et 2020 a été fixé.

PLH 2013-2018 :

La croissance démographique attendue et prévue sur la période PLH (2013-2018) était de l'ordre de 0,5% (fourchette basse) à 0,8% par an (fourchette haute) avec de 56 500 à 57 600 habitants en fin de période du PLH, se rapprochant ainsi des prévisions du SCOT (58 000 à 60 000 habitants).

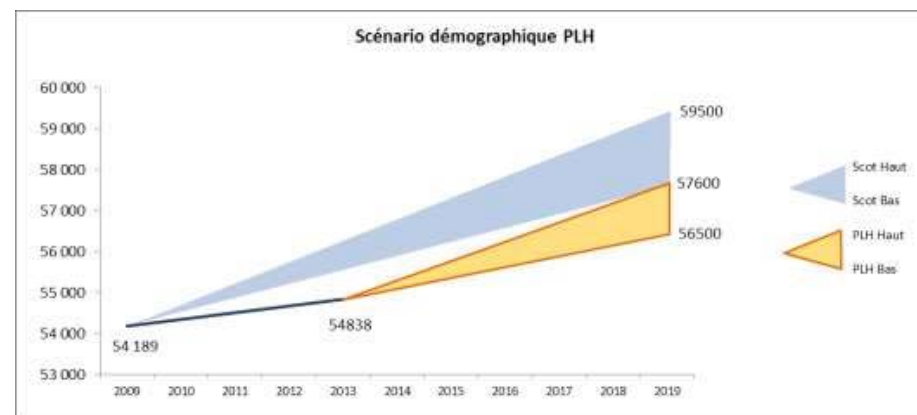


Tableau : Hypothèses démographiques retenues et objectifs de production de résidences principales supplémentaires et objectifs de sortie de vacance

	Données de base au 01/01/2013		Impact démographique		Objectifs du PLH		
	Population estimée	Nombre de ménages	Nombre de ménages supplémentaires	Population estimée en fin de PLH	Capacité de production en nombre de logements	Dont lié au renouvellement du parc	Sorties de vacance à réaliser
Trévol	1700	673	35	De 1740 à 1790	40	5	1
Total comm. d'agglo	54 838	25 895	1 411	De 56 425 à 57 605	1291	189	315

Tableau : Objectif de répartition des formes urbaines de la production

	Objectifs de répartition de la production par formes urbaines							Estimation du foncier nécessaire
	Individuel pur		Individuel groupé		Collectifs		Densité nette de la production estimée	
Trévol	28	70%	8	20%	4	10%	13	3,1ha
Total communauté d'agglomération	698	54%	325	25%	268	21%	15	84ha

En sus, des objectifs chiffrés de production de logements, **le PLH intègre dans ces orientations toutes les composantes du développement durable tels que la recherche de la densité, le développement de formes urbaines moins consommatrices de foncier** (notamment à Trévol où la densité moyenne de 5,2 logements par hectare reste faible), **la résorption de la vacance et la réhabilitation énergétique du parc érigé.**

Il était notamment proposé, pour chaque type de pôles, des superficies souhaitables pour les opérations d'aménagement de lots individuels avec maîtrise publique. Il s'agit de suggestions de surface moyennes vers lesquelles les communes devraient tendre dans le cadre de leurs opérations et qui pourraient être inscrites dans les documents d'urbanisme.

- **pôle urbain (dont Trévol) : 600m² (superficie moyenne préconisée pour de l'individuel groupé)**
- pôle de proximité : 700 m²
- communes rurales : 800 m²

→ **A Trévol**, les 40 logements nécessaires pour répondre à la croissance démographique estimée sont répartis de la manière suivante :

- **sorties de vacance : 1**
- **individuel pur : 28**
- **individuel groupé : 8**
- **collectifs : 4**

Le PLH fixait à 15% la part des logements collectifs conventionnés en % des résidences supplémentaires sur la période 2013-2018.

A raison, d'une densité moyenne de 13 logements/ha le besoin foncier brut nécessaire était de 3,1 ha pour la période 2013-2018. Le PLH 2013-2018 étant arrivé à son terme, le nouveau PLH est en cours d'élaboration.

La ZAC Grand Champ

A l'initiative de la commune, le projet de Zone d'aménagement concerté (ZAC) dite « Le Grand Champ » a vocation à devenir un nouveau quartier d'habitat afin de pouvoir :

- **Répondre à la demande** actuelle en matière de logement,
- **Prévoir la maîtrise du foncier** à court, moyen et long termes,
- **Développer la réalisation d'équipements** publics et de services

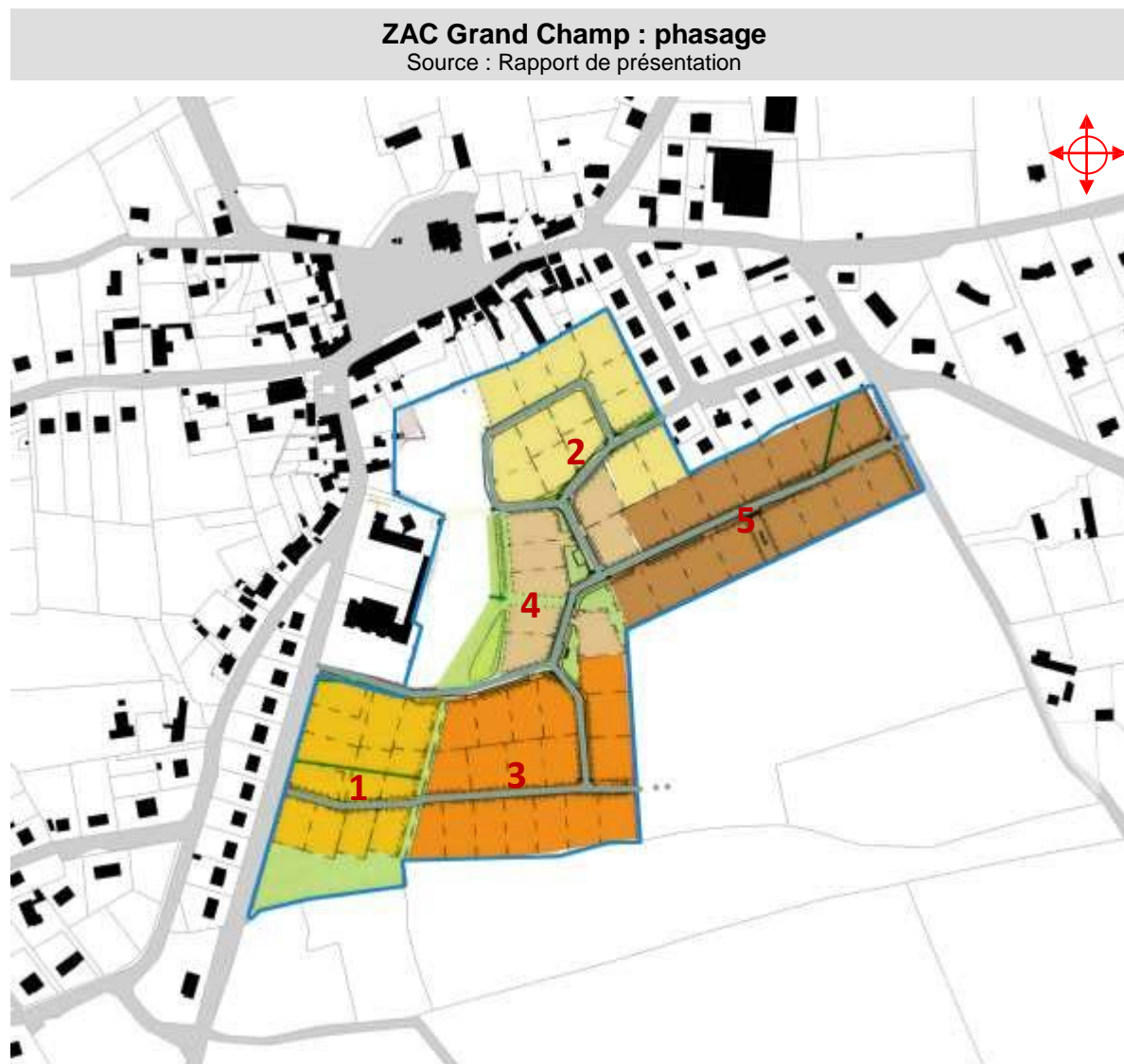
Etendue sur 7,8 ha, la ZAC le Grand Champ s'implante en continuité du centre-bourg. Une volonté de diversification des typologies et des fonctions est exprimée dans ce projet.

L'habitat sera individuel ou groupé, en locatif (sociaux ou non) ou en accession. Des logements et équipements adaptés aux personnes âgées devraient également être accueillis dans le périmètre de la ZAC. Les équipements publics prévus répondront aux attentes de la population (structure administrative, gymnase, complexe socio-culturel, salle des fêtes, etc)

Divisé en **5 tranches** et une tranche annexe (pour des équipements ou d'éventuels logements collectifs). Les tranches 1 et 2 sont en cours d'achèvement.

*La ZAC peut ainsi accueillir **67 logements individuels** pour une densité de **9,5 logements par hectare**, ce qui est en deçà des **13 logements à l'hectare préconisé par le PLH**.*

*Au regard des objectifs du PLH (40 nouveaux logements entre 2013 et 2018) et des exigences législatives de densification, la **ZAC constitue la seule zone urbanisable de la commune à court et moyen terme**. Son aménagement est donc **stratégique dans le développement de la commune**.*



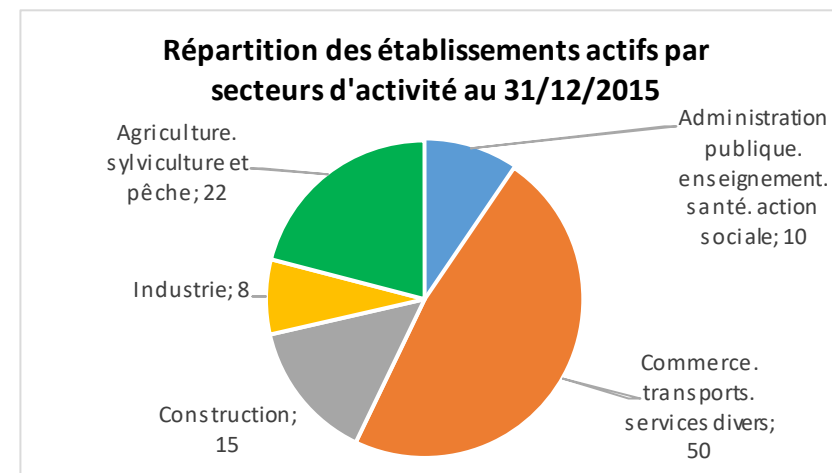
3.3 Le développement économique

3.3.1 Nombre d'entreprise, emplois et salariés

Nombre d'unités légales par secteur d'activité au 31 décembre 2020

	Nombre	%
Ensemble	58	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	6	10,3
Construction	12	20,7
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	11	19,0
Information et communication	0	0,0
Activités financières et d'assurance	1	1,7
Activités immobilières	9	15,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	8	13,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7	12,1
Autres activités de services	4	6,9

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022



La commune de Trévol accueille sur son territoire 104 établissements actifs. Toutefois, **il s'agit à 82,7% d'établissements de très petite taille n'employant pas de salarié.** Au total de **183 emplois** salariés sont recensés sur la commune par rapport à une population active de 830 habitants en 2015. Trévol possède donc une offre d'emploi correspondant à seulement 22% de sa population active, proportion en nette baisse.

Le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale représente le plus gros employeur avec 85 postes salariés. En effet, l'Institut Médico-Educatif de Clairejoie emploie plus de 50 salariés.

Le secteur de la construction arrive en seconde position en termes d'emploi avec 49 postes salariés en 2015.

Le commerce, transport et service constitue également un secteur bien investi du tissu économique de Trévol, toutefois, il concentre essentiellement des établissements de petites tailles et est donc faiblement générateur d'emplois salariés.

Malgré l'existence d'un tissu salarial sur la commune, en 2015, 85,9% des actifs occupés de la commune possède un emploi en dehors du territoire. L'enjeu demeure donc de diversifier le tissu économique dans un objectif de création d'emplois.

3.3.2 Commerces, services et équipements

COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE		
La Poste	Agence communale en mairie	Route de Moulins
Beauté	Salon de coiffure JoyStyl Coiffure	Rue du Four à Chaux
Alimentation	La Perche Distribution (légumes)	La Perche
	Herbier de Saint Fiacre	Route de Dornes
	Pizza No Limit (mercredi)	Place de l'Église
	Epicerie le Bois Fleury	Livraison à domicile
	La Ferme à Titi (volailles, bœuf, ...)	Les Vendons rue du Stade



Salon de coiffure ; rue du Four

Trévol dispose d'un tissu économique de proximité réduit au regard de son effectif démographique. Un salon de coiffure assure une offre de proximité dans le centre-bourg, sur la **Place Jean Thomas**. Un projet de **réhabilitation** d'une maison de caractère est en cours pour un bar-restaurant. Un terrain au centre bourg a été acheté pour développer une boulangerie et autres services.



L'offre en service médicale est quant à elle plutôt complète en disposant notamment d'un dentiste, d'un médecin généraliste, d'un kinésithérapeute, de deux infirmières, d'une sophrologue, l'arrivée d'une diététicienne, d'un ergothérapeute. Ces professionnels sont rassemblés dans un cabinet médical rue Denis Gadat, ce qui facilite l'accès aux soins.

Une micro-crèche est installée à côté du cabinet médical. Gérée par l'association « Au jardin des Coccinelles » elle permet de diversifier les modes de garde pour compléter les services déjà offerts par les assistantes maternelles présentes sur la commune.

Un Institut Médico-Educatif est sur la commune.

MEDICAL, PARAMEDICAL ET SOCIAL		
Institut Médicaux Social	IME Clairejoie	route des Quatre Vents
Cabinet médical	Dr Peronnaud	rue Denis Gadat
	M. Galan, Kinésithérapeute	rue denis Gadat
	Mme Majetniak, infirmière	rue Denis Gadat
	Mme Sotty-Chmainy, infirmière	rue Denis Gadat
	Mme Martin, sophrologue	rue Denis Gadat
Micro-crèche	Au Jardin des Coccinelles	rue Denis Gadat
Cabinet dentaire	Dr Pitulice, dentiste	rue de la Marjolaine

3.3.3 Equipements publics et d'intérêt général

TREVOL présente un pôle très complet de services publics groupés autour de la mairie et de l'école.

Equipements scolaires et périscolaire :

Le groupe scolaire Henri Matisse accueille 170 enfants et comprend :

- Une garderie,
- Une maternelle avec trois classes de la PS à la GS,
- Une primaire composée de 4 classes du CP au CM2,
- Une cantine, 130 enfants participent en deux services,
- Une salle d'informatique.

Les étudiants de la commune sont accueillis par les collèges privés et publics, et le lycée Banville de Moulins et le lycée technique d'Yzeure.

Les équipements sportifs :

Les équipements sportifs, très complets, sont regroupés au stade municipal à l'écart du centre bourg, avec :

- Un plateau d'évolution ;
- Un grand terrain de football ;
- Un boulodrome ;
- Des équipements sanitaires et vestiaires ;
- Une salle omnisports ;
- 2 courts de tennis ;
- 2 tables de tennis de table en complément des jeux
- Un city-stade avec piste d'athlétisme.



Le stade de Trévol



Le groupe scolaire



La salle des fêtes

Equipements culturels :

- Une bibliothèque ;
- La salle des trois vallées avec loges qui accueille toutes les activités des 23 associations.
- Trois salles sont également disponibles à la location :
 - La salle des Réaux et la salle des Sanciots, rue Denis Gadat ;
 - La salle de la Chapelle rue Denis Gadat.
 - La salle du Four à chaux, rue du Four à Chaux.

Equipement de santé et de services :

- L'agence communale postale à la mairie
- Un cabinet médical, rue Denis Gadat,
- Une micro-crèche, rue Denis Gadat,
- Ages & Vie, 16 places pour personnes âgées,
- Logements intergénérationnels pour 10 personnes,
- Un CCAS qui apporte de l'aide aux trévois qui en ont besoin à un moment de leur vie. Il accompagne les familles et lutte contre l'isolement des personnes âgées, notamment en prenant financièrement en charge les paniers repas à domicile
- Livraison de repas à domicile avec Menus services et les fins Palais
- Transports urbains et TAD, location vélos électriques, covoiturage.

Equipements divers :

- Une caserne de pompier, route de Munet.

3.3.4 L'Industrie et les entreprises

ARTISANAT ET ENTREPRISES		
Elagage	Ambiance élagage	Rue du stade
Construction	Merlin SARL (travaux publics)	les Taillandiers
	Yvan Huleu (divers)	Route des Chaumes
	Pereira Philippe (carrelage)	Rue du Four à Chaux
Plomberie	Boluda Bruno (plomberie-chauffage)	Rue du Four à Chaux
Electricité générale	Actif Elec Martin	ZA des Echaudés,
	Ray Marc	Rissouci
Elevage de gibiers	La Faisanderie Bourbonnaise	Les Breugnons
Fermeture de bâtiments	EC2F "la fermeture moderne"	Route de Munet
Photographe	Cobrasphere-Photographe	Rue Pasteur
Jerem entretien	Jérémy Renaud	Route de Munet
Maçonnerie	Maçonnerie Lefèvre	Route des Quatre Vents
	Maçonnerie couverture Tripoli	Rue de la Pastourelle
Transport de marchandise	Les Rapides Trévillois	Route de Munet
JMG	Jean-Marc Gardin (revêtement de sols)	Route de Munet
Entretiens et rénovation intérieures	KBF (installation & dépannage)	Les Echaudés
Taxi	SARL Taxis Barraud & Charles	Rue d'Avrilly
	SAS Auger-Merot	Chemin des Alouettes
Transports d'animaux	Quesny Transport Equins Trévol	ZA des Echaudés

La création de la zone artisanale des Echaudés, route de Moulins, a permis l'accueil de trois entreprises :

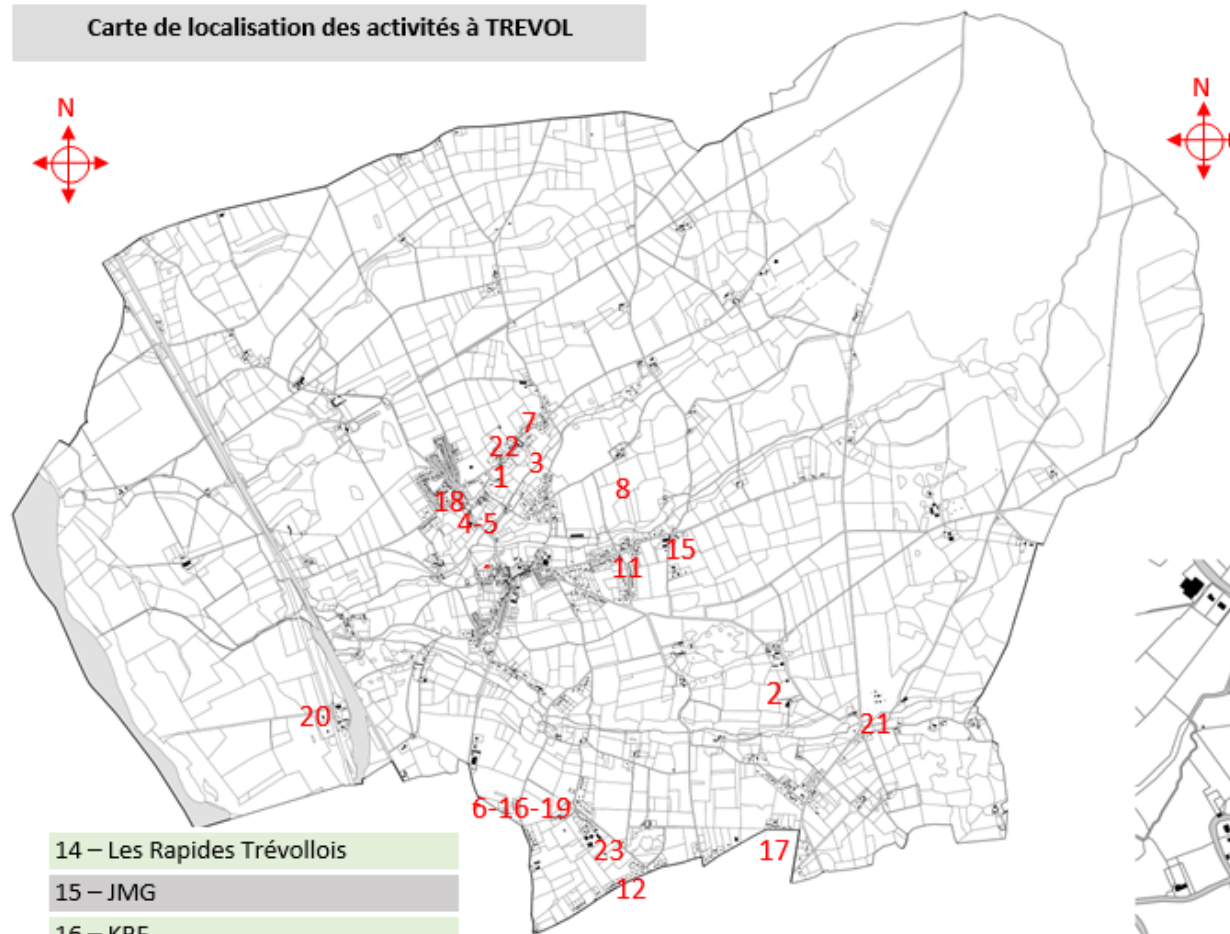
- L'entreprise Quesny : éleveur de chevaux,
- L'entreprise KBF fenêtres, portes
- Actif Elec, spécialisé dans le domaine de l'électricité générale.

Ces entreprises ont permis de créer des emplois sur la commune. **La zone artisanale attire des entreprises génératrices d'emplois. La compétence économique** est communautaire. Les Zones économique vont être reprises prochainement par Moulins Communauté.

Le siège d'EC2F (fermeture de bâtiments) se trouve quant à lui à proximité immédiate du bourg. L'éventuel passage de camions en centre-bourg est donc à intégrer dans toute intervention sur le tissu urbain.

19 – Que
Trévol
20 – La P
(légumes
21 – Herl
22 – La F

Carte de localisation des activités à TREVOL



- 1 – Ambiance élagage
- 2 – Merlin SARL
- 3 – Yvan Huleu
- 4 – Pereira Philippe
- 5 – Boluda Bruno (plomberie-chauffage)
- 6 – Actif Elec Martin
- 7 – Ray Marc
- 8 – La Faisanderie Bourbonnaise
- 9 – EC2F « La Fermeture Moderne »
- 10 – Cobrasphere-Photographe
- 11 – Jerem Entretien
- 12 – Maçonnerie Lefèvre
- 13 – Maçonnerie couverture Tripoli

- 14 – Les Rapides Trévolois
- 15 – JMG
- 16 – KBF
- 17 – Taxi SAS Auger-Merot
- 18 – Taxi SARL Barraud & Charles
- 19 – Quesny Transport Equins Trévol
- 20 – La Perche Distribution (légumes)
- 21 – Herbière de Saint Fiacre
- 22 – La Ferme à Titi

- 23 – IME Clairejoie
- 24 – Cabinet médical et Jardin des Coccinelles
- 25 – Agence communal postale en mairie
- 26 – Salon de coiffure
- 27 – Cabinet dentaire



3.3.5 Le tourisme à TREVOL

LES ETABLISSEMENTS ACTIFS LIES AU TOURISME		
Gîte et table d'hôte	Le Château d'Avrilly	Château d'Avrilly
Salle de réception	Orangerie du Château d'Avrilly	Château d'Avrilly



La proximité de Moulins, un patrimoine architectural (en particulier grâce à ses six châteaux) et paysager riche (les forêts de Munet, les rives de l'Allier, les ruisseaux et les étangs), de même que la qualité rurale de son territoire font de Trévol une commune avec un réel potentiel touristique. Toutefois, l'offre de tourisme est peu développée à Trévol.

En termes d'accueil (lits et restauration), elle tourne autour du tourisme vert :

- Du Château d'Avrilly proposant trois gîtes de charmes
Il s'agit donc d'offre destinée essentiellement au logement.

L'offre d'activité de loisirs :

- Trois sentiers de randonnées parcourant l'agglomération moulinoise traversent Trévol (les circuits des Réaux, de Bel-Air et du Vignot). Deux d'entre eux passent par le centre-bourg et pourraient donc amener des promeneurs dans le village.
- Des visites du Château d'Avrilly sont proposées durant l'été
- La ronde des trois châteaux : Avrilly, Riau, Balaine
- L'office de tourisme de la communauté d'agglomération de Moulins a mis en place différents circuits de découverte du patrimoine Moulinois qui identifie Trévol comme une étape de découverte. Il s'agit du circuit de « L'Administration du Duché » et du circuit d'« Yzeure-autour de Moulins ». Il identifie pareillement le château d'Avrilly et la gentilhommière de Demou comme faisant partie des châteaux à visiter sur l'agglomération.

Une offre touristique qui tourne donc essentiellement autour du patrimoine architectural mais qui ne parvient pas à faire de valeurs économiques du passage des touristes lors des circuits de découverte ou à fixer de potentiels touristes à la journée.

3.3.6 Les associations

La commune de TREVOL compte 23 associations qui sont les suivantes :

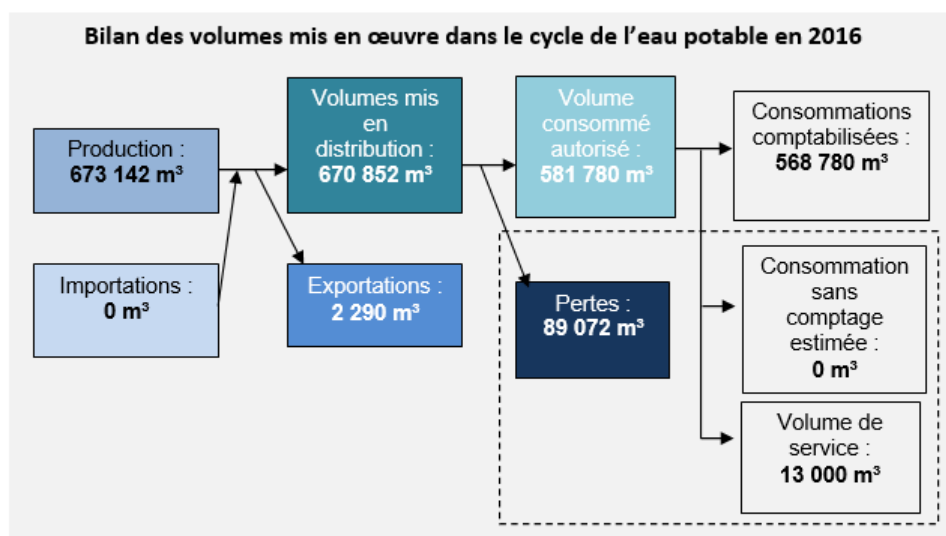
NOM	RAISON SOCIALE
A.C.P.G / CATM	Anciens combattants
AGMG / AFN	Anciens combattants
Amicale laïque	Pour offrir des activités aux enfants des écoles
Amicale des chasseurs	Chasse
Association Cycliste Trévoise	Cyclisme
Football Club Haut d'Allier	Football
Associations Les Amis d'Avrilly	Patrimoine et histoire
Astré 2000	Théâtre, chant, danses
Au jardin des coccinelles	Micro-crèche
Club de l'Amitié	Aînés
Comité des fêtes	Brocante, marché de Noël, 14 juillet
Créascrap' Passion	Loisirs créatifs
Café des Familles	Pour apprendre son rôle de parents
Kabokan	Art martial
Gym Club Trévois	Yoga, gym douce, gym tonique, danse africaine
Comité de jumelage	Jumelage avec la Pologne
La Pastourelle des Trois Vallées	Musique et danses folkloriques
Amicale Pétanque Trévoise	Pétanque
Amicale Sportive de Pétanque	Pétanque
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Pompiers
Les Robins Trévois	Tir à l'arc
Old-Stars	Création d'une péniche au bord de l'eau
Le Chais des 3 Vallées	œnologie

3.3.7 Les services publics

Le service de distribution d'eau potable

Concernant la production et l'adduction d'eau potable **la commune fait partie du SIAEP Rive Droite Allier** (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable), regroupant les communes d'Avermes, Saint-Ennemon, Gennetines, Trévol et Villeneuve-sur-Allier de même qu'une cinquantaine de branchement sur la commune d'Yzeure. Au total, le SIAEP dessert 4227 abonnés au 31/12/2016 soit 8 350 habitants.

La consommation moyenne par abonné (domestique et non domestique) est de 134,6m³/an.



La production propre du syndicat est assurée par deux captages : un captage en nappe alluviale de l'Allier, composé de deux puits aux *Drives* (Trévol), dont **la capacité journalière de production est de 1 367,9m³**, et le captage de la source des *Sanciots* (Trévol) dont **la capacité de production est de l'ordre de 617 m³/j**. En 2016, ces ressources ont produit 673 142m³.

A noter que le captage des Drives fait partie des 10 captages prioritaires du département de l'Allier.

Le réseau de l'ensemble du SIAEP représente 314 km et son rendement est de 86,8% avec un indice linéaire des pertes de 0,8m³/jour/km.

L'assainissement collectif et non collectif

L'assainissement collectif et non collectif est de la compétence de Moulins communauté

L'assainissement collectif

Le réseau d'assainissement collectif dessert :

- Le centre bourg : réseau unitaire
- Les extensions résidentielles Sud (les Moulots, Queirry) et Est (les Orgérieux, les Nonettes) du bourg : réseau séparatif
- Les quartiers résidentiels au Nord du bourg autour du stade (quartier Croix de Vaux) : réseau séparatif.

Deux pompes de relèvement complètent le dispositif. Elles sont situées à et permettent de prendre respectivement

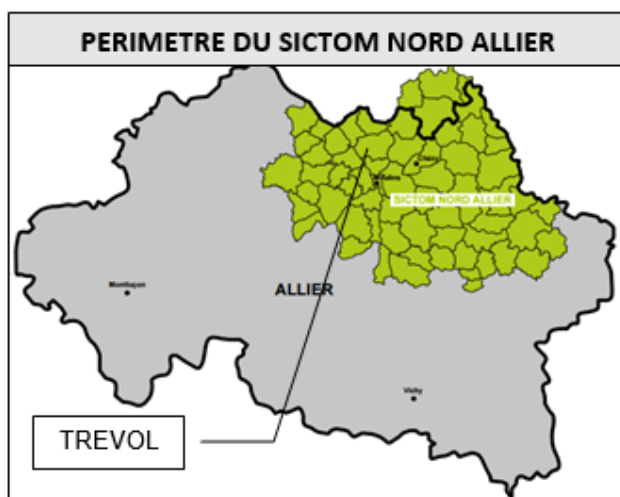
- les secteurs de Queirry et des Moulots au bourg
- les lotissements de la Croix de Vaux.

La commune de TREVOL dispose d'une station d'épuration entre le bourg et le quartier de la Croix de Vaux.
Cette station est de type boues activées d'une capacité de 1100EH.

L'assainissement individuel

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place par Moulins communauté assure la bonne conception et la bonne réalisation des systèmes d'assainissement individuel pour les constructions neuves et le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement individuel pour les constructions existantes. La commune de TREVOL recense 423 installations ANC.

Les déchets



S'agissant de la collecte et du traitement des déchets, TREVOL fait partie du SICTOM Nord Allier. Créé en 1976, ce SICTOM regroupe aujourd'hui 72 communes représentant 84 725 habitants (recensement de 2014). Le SICTOM Nord Allier exerce deux compétences :

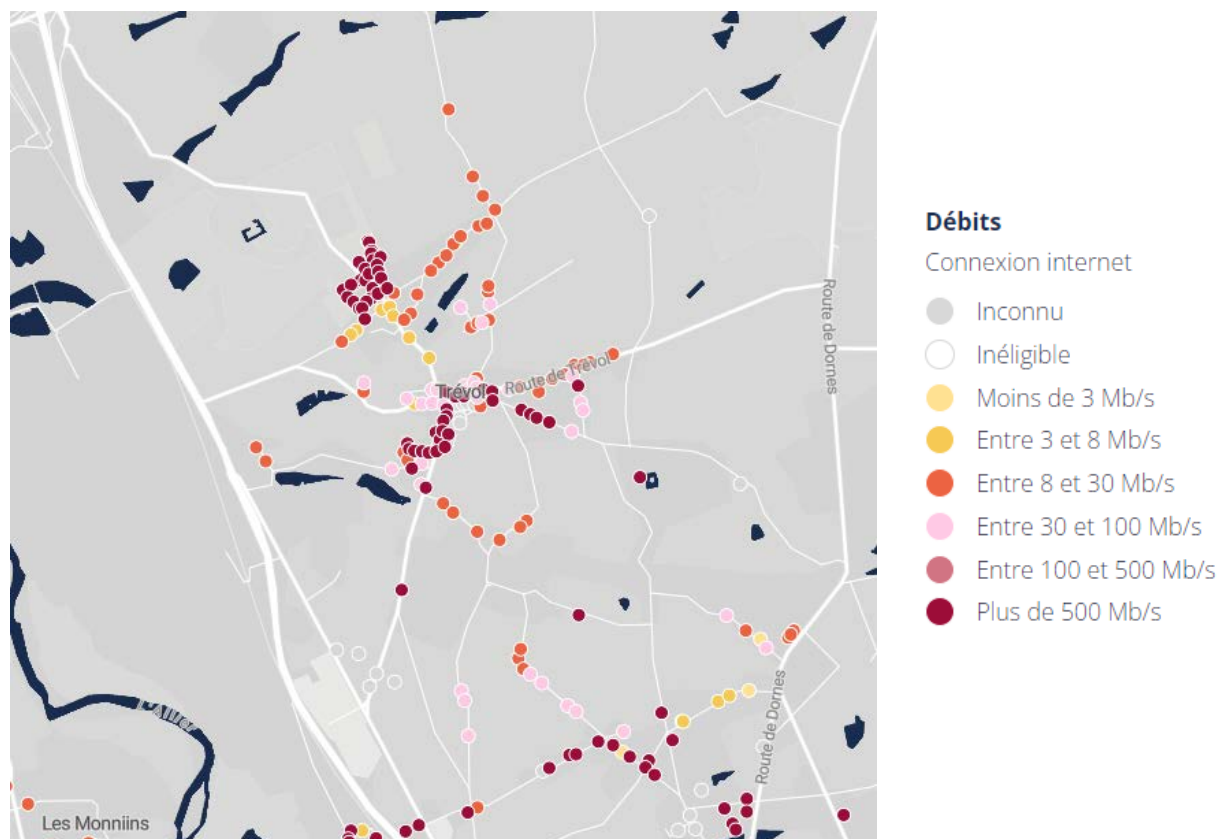
- La collecte des ordures ménagères et déchets assimilés (une fois par semaine à TREVOL), la collecte des encombrants, la collecte sélective des emballages ménagers recyclables (par apport volontaire à TREVOL)
- la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets ménagers sont compactés et enfouis à l'ISDND de Chézy (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux)

Le SICTOM dispose en outre de 8 déchèteries fixes, dont celles d'Avermes pour les habitants de TREVOL, et d'une déchèterie mobile.

Couverture numérique

Carte du déploiement de la fibre optique et de l'ADSL à Trévol



Déploiement de la fibre optique à Trévol

Au 31/03/2022, selon les données ARCEP, entre 25% et 50% des locaux étaient éligibles à la fibre optique soit 353 locaux fibrés. En un an, 64 nouveaux locaux ont ainsi été raccordés à la fibre.

Les trévolois.e.s peuvent souscrire une offre internet Fibre Orange, Fibre Bouygues Telecom, Fibre Free ou encore Fibre Sosh.

ADSL à Trévol

Les lignes téléphoniques de la commune de Trévol sont rattachées à 4 NRA.

Le central 03290TRV (TREVOL) a une capacité de 750 lignes. Ce NRA est dégroupé par SFR, Free, Bouygues Telecom et OVH.

La vitesse de connexion est de 95 Mb/s maximum avec Orange, Bouygues Telecom, Free et OVH et de 20 Mb/s avec SFR.

La commune est également desservie par le répartiteur 03190MOU (MOULINS) du réseau ADSL Moulins, le répartiteur 03316VLN (VILLENEUVE) du réseau ADSL Villeneuve-sur-Allier, le répartiteur 03121GEN (GENNETINES) du réseau ADSL Gennetines.

3.3.8 L'activité agricole (source : enquête Chambre d'agriculture 2016)

Le territoire de Trévol se partage en : trois entités géographiques qui se distinguent par différents modes de valorisation du foncier :

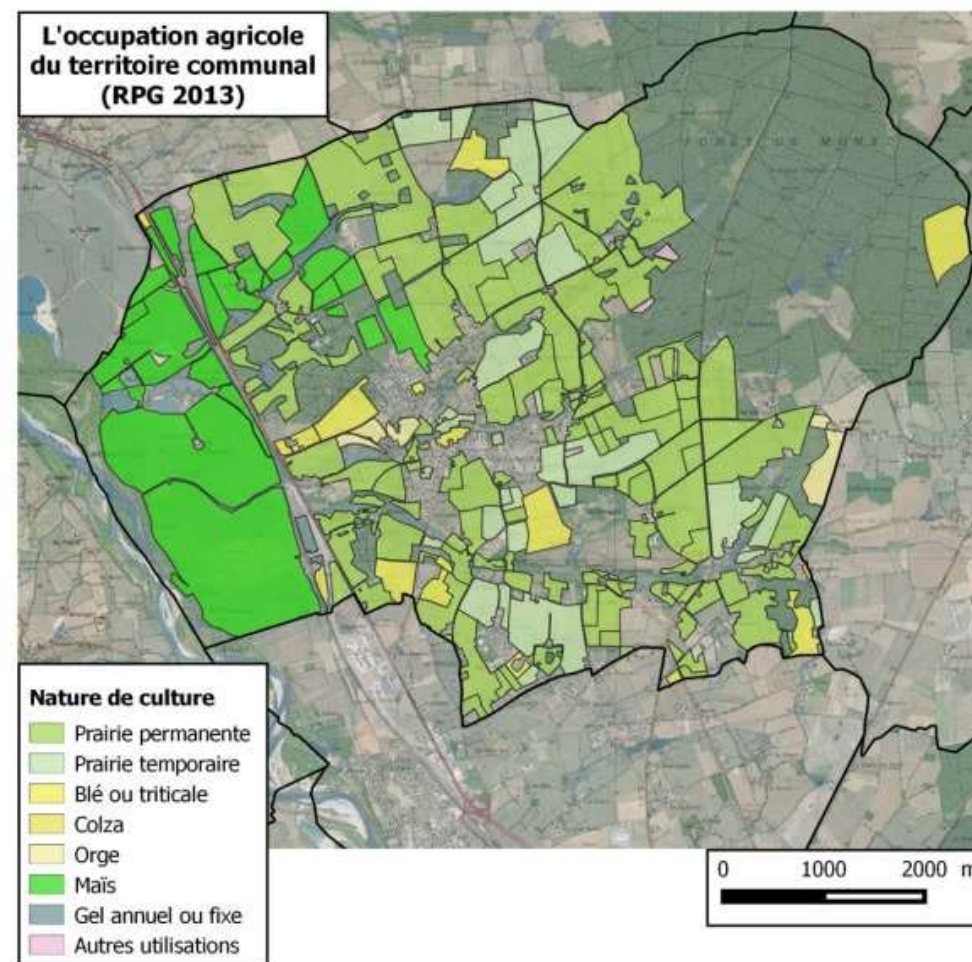
- A l'est du territoire communal, la forêt : les boisements prédominent, avec la présence de la forêt de Munet.
- La partie centrale est caractéristique de la Sologne Bourbonnaise : la Sologne Bourbonnaise est la petite région agricole à laquelle est rattachée la commune de Trévol.
Cette région agricole, qui s'étend sur le quart nord-est du département de l'Allier, s'apparente par ses caractéristiques agro-pédologiques à la « Grande Sologne » de la région Centre. Ainsi, c'est sur des sols pauvres (sables et argiles peu profondes), très sensibles à l'engorgement et présentant des pH acides, que l'agriculture s'est développée au milieu de massifs boisés et de nombreux étangs.

Sur la commune de Trévol, cette zone de prairies parsemée d'étangs est bien visible. Elle est coupée par 3 ruisseaux qui s'écoulent d'est en ouest sur la rivière Allier : les ruisseaux des Réaux, de la Chapelle et des Sanciets.

Ces ruisseaux s'accompagnent de zones marécageuses dans leur vallée, qui rendent les terrains non labourables.

La Sologne Bourbonnaise, historiquement tournée vers l'élevage bovin et ovin a connu depuis une trentaine d'années un développement significatif de la culture céréalière, après d'importants travaux d'assainissement.

En effet, du fait de la présence d'une couche d'argile imperméable à faible profondeur, les sols sont très sensibles à l'excès d'eau. En ayant recours à des travaux de drainage, les agriculteurs ont pu travailler ces terres et y planter des céréales. Aujourd'hui, les céréales et oléo protéagineux couvrent plus d'un quart de la surface agricole sur l'ensemble de la Sologne Bourbonnaise (source : Recensement Agricole 2010).



- A l'ouest du territoire communal, la vallée de l'Allier. Cette entité s'étend de la rivière Allier jusqu'à la RN7 et correspond à la plaine alluviale de l'Allier.

Les sols sont sableux, filtrants et séchants ; leur teneur en matière organique est faible. Les qualités agronomiques intrinsèques sont limitées. Toutefois, ces sols légers se réchauffant rapidement en fin d'hiver se prêtent assez bien aux cultures de printemps, dès lors que les besoins en eau de la plante peuvent être satisfaits.

Ainsi, en ayant recours à l'irrigation, les agriculteurs ont développé la culture du maïs dans cette partie ouest de la commune (voir carte RPG 2013).

Cette zone est caractérisée par des paysages largement ouverts. Les parcelles sont en général de grande surface et la végétation arbustive et arborée est peu présente, si ce n'est aux abords immédiats de la rivière sur les francs bords du domaine public fluvial.

Les caractéristiques pédologiques ont donc conditionné la répartition des différentes occupations du sol :

- maïs largement prédominant en Val d'Allier
- prairies majoritaires à l'est du territoire communal, entre lesquelles s'intercalent des parcelles de cultures céréalières (blé, triticales, orge et maïs).

Prairies		67 %
dont prairies permanentes	78 %	
prairies temporaires	22 %	
Cultures (maïs, blé, colza, triticales, orge)		33 %
dont maïs	76 %	

Ainsi, si les prairies sont majoritaires sur le territoire communal (2/3), les cultures, et plus particulièrement le maïs, occupent malgré tout une part non négligeable (1/3).

L'évolution des surfaces agricoles

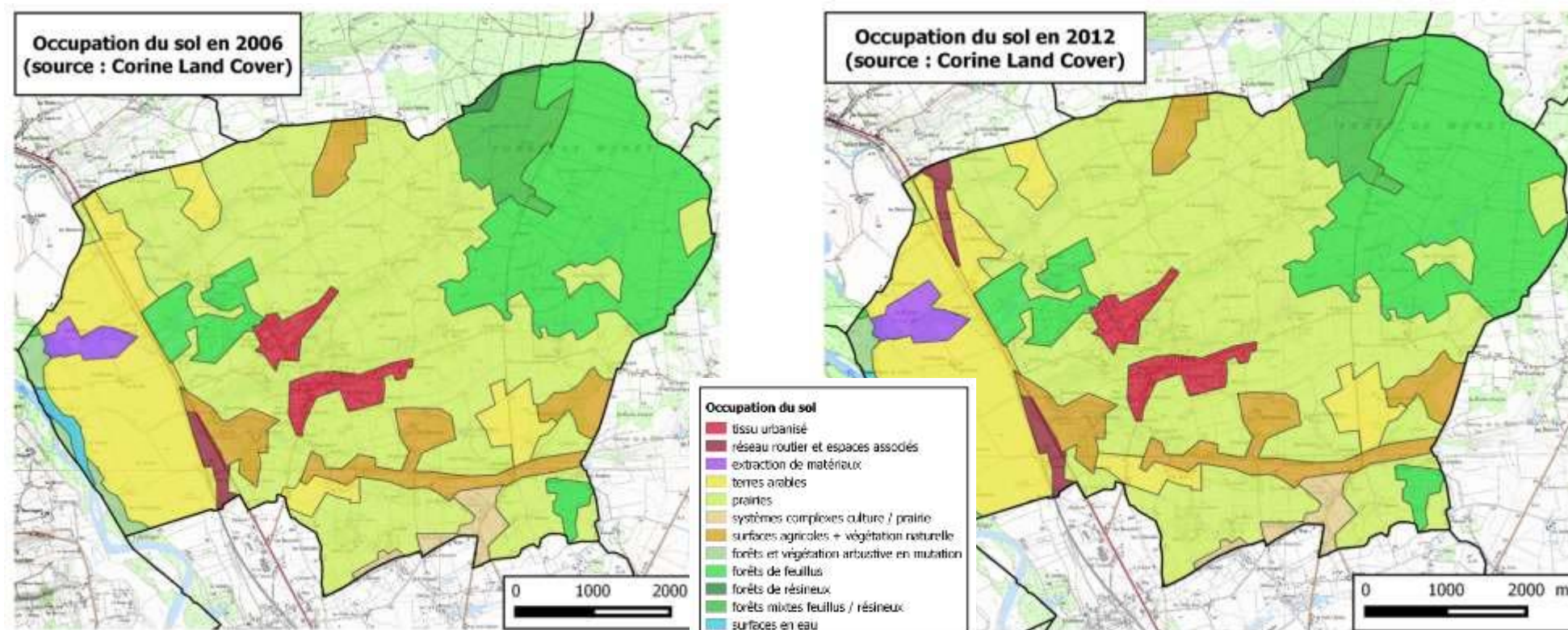
L'analyse issue de la base de données Corine Land Cover montre que la place relative des surfaces agricoles à l'échelle de la commune a diminué depuis une quinzaine d'années.

	2000	2006	2012
Territoires artificialisés	3.4	4.1	5.0
Sols agricoles	70.9	70.2	69.4
Forêts et milieux semi-naturels	25.2	25.2	25.1
Surfaces en eau	0.5	0.5	0.5
TOTAL	100	100	100

Tableau : Occupation des sols en % de la surface communale

(SOURCES : Corine Land Cover)

Ainsi, la commune a perdu un peu plus de 60 ha de terres agricoles entre 2000 et 2012.



La diminution des surfaces agricoles s'est faite au profit des territoires artificialisés :

- L'urbanisation
On observe une tendance au développement urbain linéaire à partir du bourg le long des voies de communication.
- L'exploitation des ressources du sous-sol
La carrière d'extraction de matériaux située dans la vallée de l'Allier s'est étendue entre 2006 et 2012. Plus récemment, c'est la carrière située au lieudit « Les Arondes » qui s'est étendue.
- L'aménagement d'infrastructures d'utilité publique.
Les emprises nécessaires à l'aménagement de la RN7 à 2 x 2 voies ont entraîné des prélèvements de surfaces agricoles.

Les exploitations agricoles

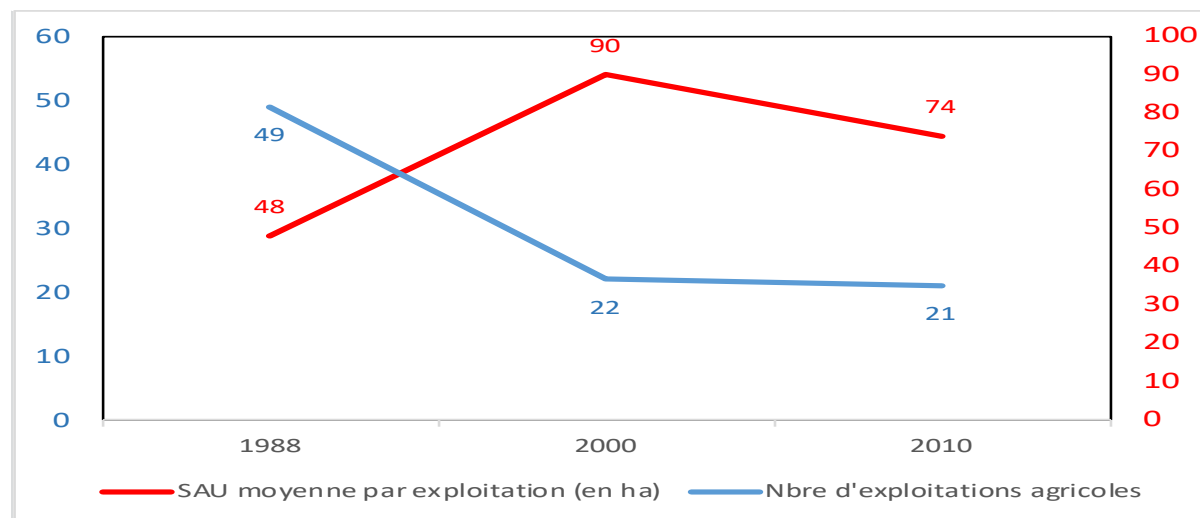
Les données des trois derniers recensements agricoles font état d'une diminution du nombre d'exploitations agricoles sur la commune depuis une trentaine d'années, correspondant à l'évolution observée tant au niveau départemental que national.

Cette chute du nombre d'exploitations a été particulièrement marquée dans les années « 90 ».

Depuis le début des années 2000, la tendance est plutôt à une stabilisation mais cette situation ne pourrait être que transitoire compte-tenu de l'âge des exploitants agricoles (voir ci-après).

Dans le même temps, la surface moyenne de chaque exploitation a augmenté : + 54 % en une vingtaine d'années, tendance qui se confirme ces dernières années.

En 2010, elle était de 74 ha par exploitation, inférieure à celle enregistrée à l'échelle du département (88 ha).



(SOURCES : Recensement agricole 2010)

Une enquête conduite auprès des exploitants agricoles de la commune en 2016 dans le cadre de la présente révision du PLU a permis d'actualiser ces données et confirment les tendances décrites précédemment.

	En 2016
Nbre d'exploitations agricoles	18
Surface moyenne par exploitation	95 ha

(SOURCES : Enquête Chambre d'Agriculture 2016)

Une particularité de la commune est que des surfaces importantes de prairies ne sont pas déclarées au titre de la Politique Agricole Commune. Le plus souvent, ce sont des espaces qui ne sont pas utilisés par une exploitation agricole. C'est le cas notamment de grandes propriétés autour de châteaux valorisés directement par leur propriétaire non agriculteur : Château de Bédaures, Château des Demorets.

Des évolutions prévisibles dans les 10 prochaines années

D'après l'enquête conduite en 2016, la moyenne d'âge des exploitants agricoles de la commune est de 53.6 ans (âge moyen dans le département de l'Allier en 2010 : 50 ans).

La population agricole est donc âgée.

De plus, sur les 18 exploitations identifiées comme ayant leur siège sur la commune, 8 ont à leur tête un agriculteur de plus de 55 ans, dont la moitié au moins n'a pas de repreneur connu aujourd'hui.

Ainsi, plus de 40 % des exploitants partiront en retraite dans les 10 années à venir. C'est une part très importante.

Des évolutions importantes sont donc prévisibles à échéance d'une dizaine d'années tant pour le devenir des bâtiments d'exploitation que pour la reprise du foncier. Des questions se posent aujourd'hui :

- les bâtiments et le foncier libérés vont-ils contribuer à l'installation de jeunes agriculteurs ou à l'agrandissement d'exploitations déjà existantes ?
- s'ils ne sont pas repris, quel sera leur devenir ?

La carte suivante permet de visualiser l'outil de travail (bâtiments et foncier) exploité aujourd'hui par des agriculteurs de plus de 55 ans :

- 13 sites bâtis ;
- environ 880 ha de foncier agricole.

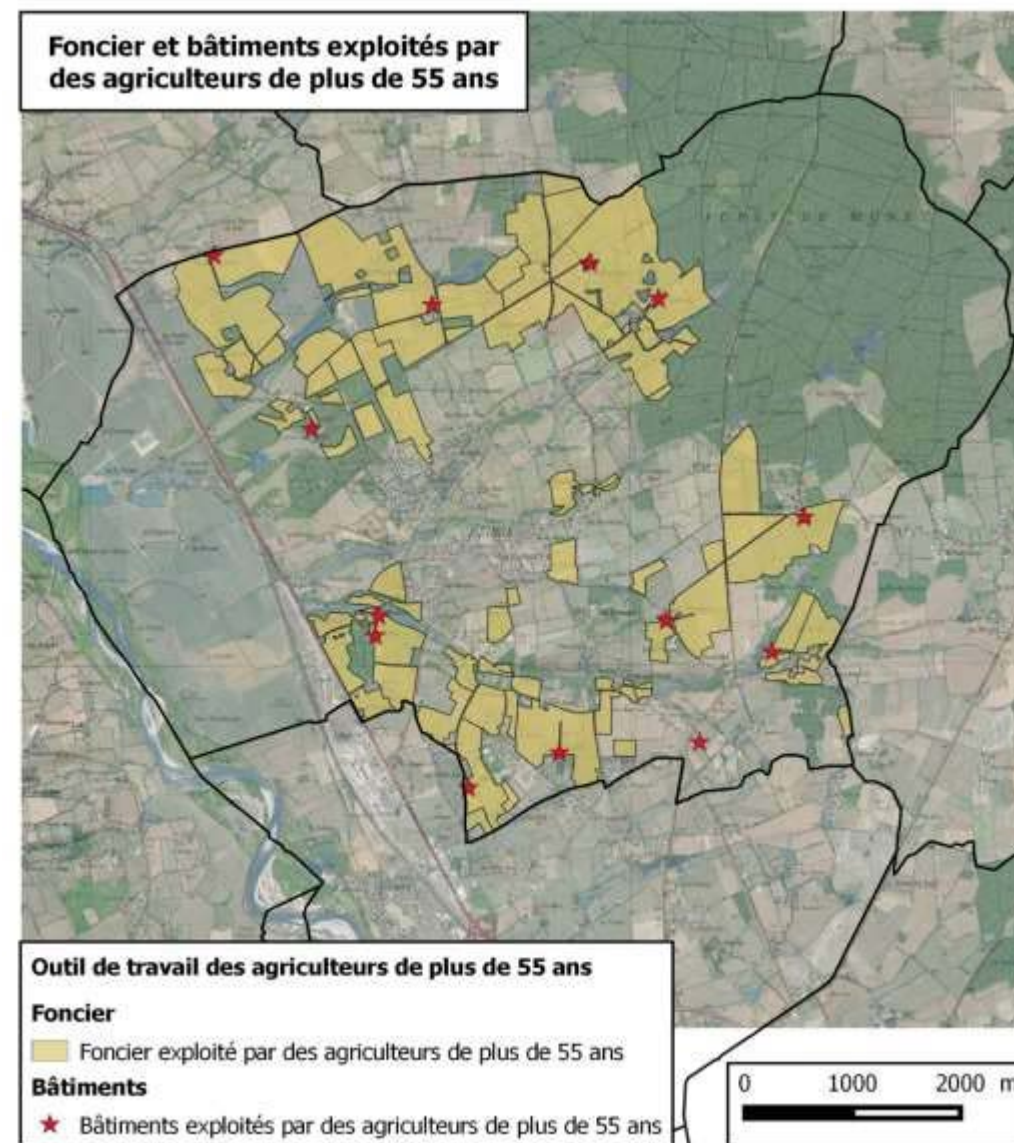
Les productions agricoles

Productions	Production principale (Nb d'exploitations)	Production complémentaire (nb d'exploitations)
Bovins viande	6	/
Ovins	4	1
Cultures céréalières	4	2
Equins	1	1
Gibier	1	/
Plantes à parfum aromatiques et médicinales	1	/
Pisciculture	1	/
Fruits/Légumes	0	1
TOTAL	18	

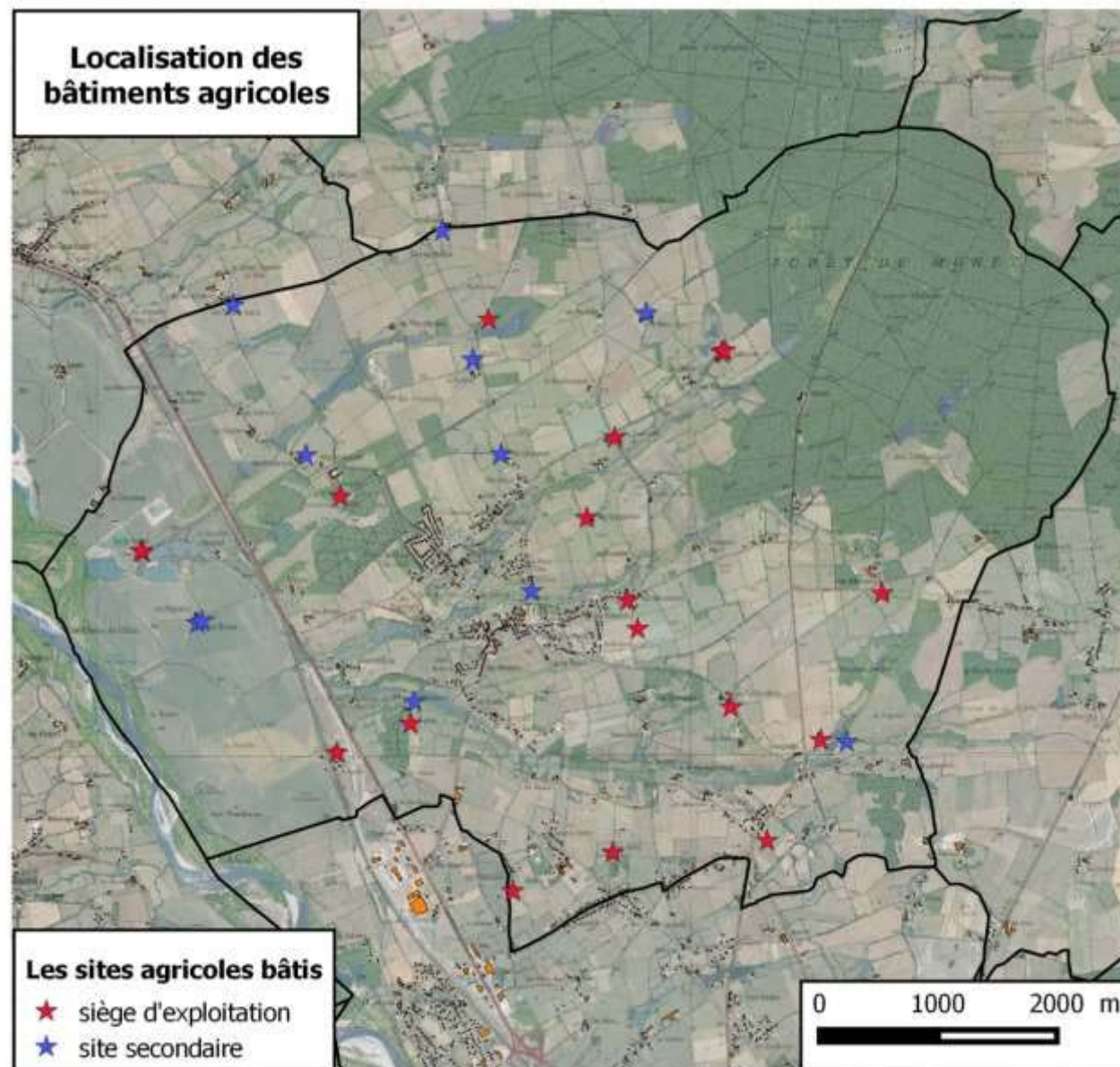
L'élevage bovin viande, orientation technique dominante dans le département de l'Allier, est bien sûr très présent sur la commune de Trévol. Elle est la production principale pour 6 des 18 exploitations recensées.

Mais Trévol se caractérise aussi par une diversité de systèmes agricoles, avec des productions moins répandues à l'échelle du département (ovins, équins, gibier, pisciculture, plantes aromatiques et médicinales, fruits et légumes).

Enfin une exploitation a également une activité de vente directe et d'accueil à la ferme : l'Herbier de Saint-Fiacre. Elle produit des plantes aromatiques et médicinales en culture biologique, ainsi que des petits fruits, sirops, confitures. Elle est également labellisée « ferme pédagogique et de découverte » dans le réseau Bienvenue à la Ferme.



Les sites agricoles bâtis



L'enquête conduite en 2016 a permis de localiser tous les sites agricoles bâtis sur le territoire communal (sièges d'exploitations et sites « secondaires »).

2 exploitations ont des bâtiments à proximité du bourg et de ses extensions récentes :

- ☐ 1 siège d'exploitation au lieudit « Les Croisettes » avec différents bâtiments liés à l'élevage bovin (logement des animaux, stockage de fourrages) ;
- ☐ 1 bâtiment d'élevage bovin au lieudit « Le Clou ». Sur ce site, l'agriculture envisage un développement de son exploitation (extension de bâtiments, nouvelles constructions).

En application de l'article L.111-3 du Code Rural (règle de réciprocité), les bâtiments d'élevage génèrent un périmètre dans lequel il ne peut pas y avoir de construction d'habitations de tiers. Règlementairement, ce périmètre autour du bâtiment est un cercle d'un rayon de 50 m ou 100 m selon le régime d'élevage (50 m pour les élevages relevant du Régime Sanitaire Départemental, 100 m pour les élevages relevant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Afin de limiter les risques de conflits de voisinage, une distance minimale de 100 m autour de tous les bâtiments d'élevage est recommandée.

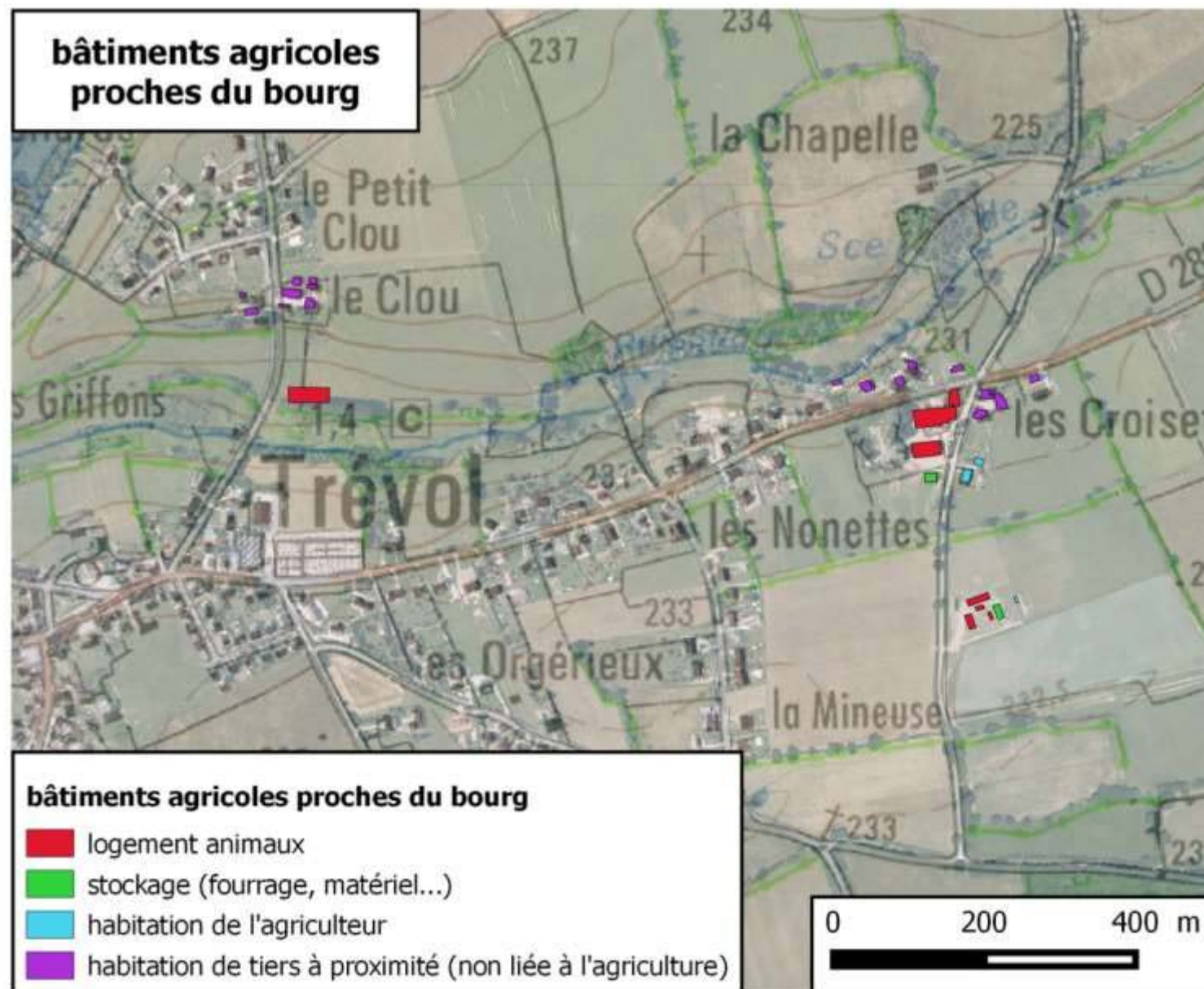
Les autres corps de ferme sont plus éloignés des secteurs urbanisés.

C'est le cas aux lieudits suivants :

- Les Drives
- Les Echaudes
- Le Mas de Demoux
- Les Sanciot.
- Les Taillandiers
- Rotais
- Les Placerons

Remarque : à l'occasion de l'enquête auprès des agriculteurs, 3 bâtiments ont été repérés comme pouvant changer de destination :

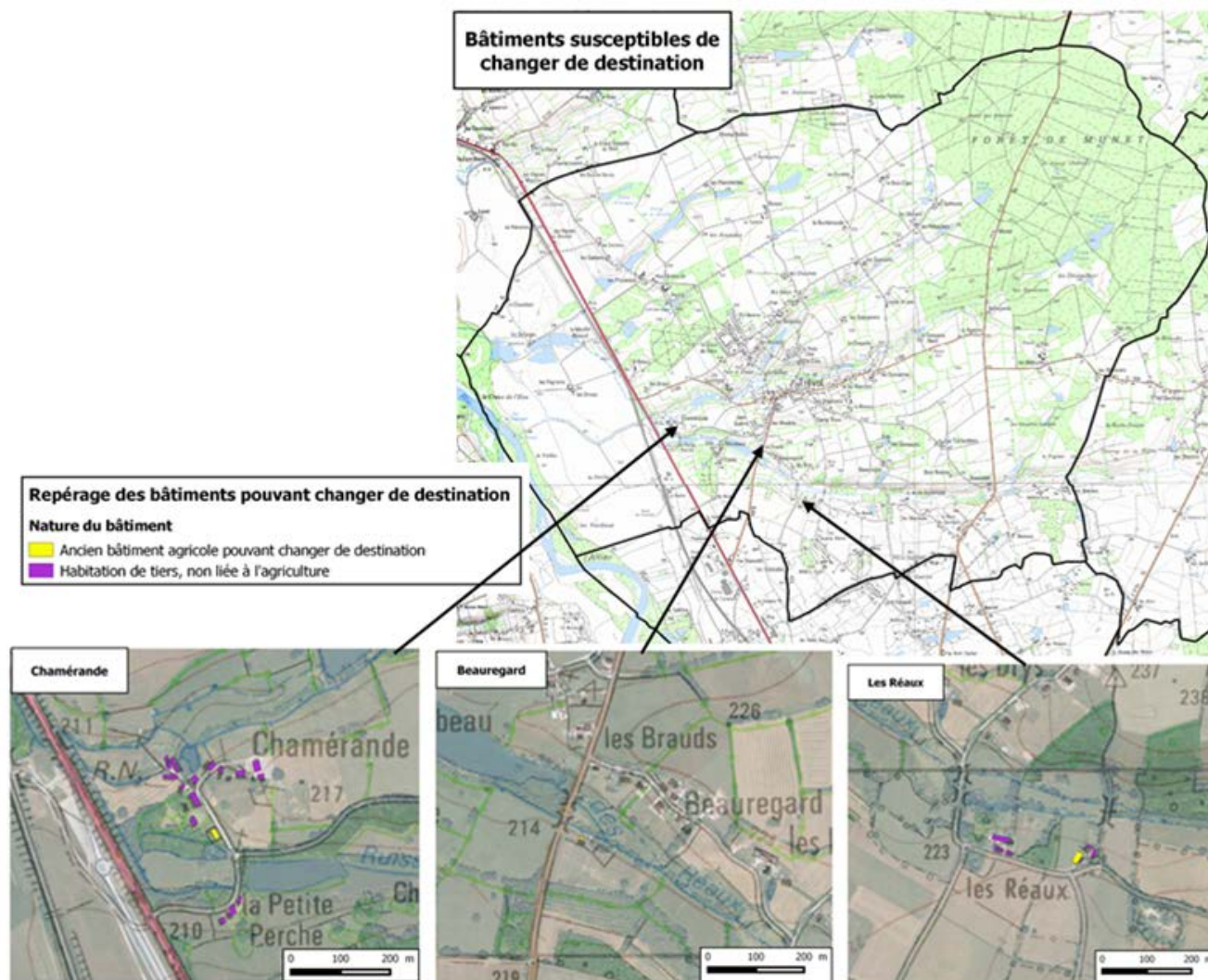
- Au lieudit « Les Réaux ». Il s'agit d'une ancienne grange qui n'est plus utilisée pour des besoins agricoles. Il n'y a pas de bâtiment à usage agricole à proximité. Des habitations de tiers existent dans l'environnement immédiat de cette ancienne grange. Le changement de destination n'est pas de nature à compromettre l'activité agricole.



- Au sud du ruisseau des Réaux, vers le lieudit « Beaugard ». Il s'agit d'un ancien petit bâtiment agricole isolé. Il n'y a pas de constructions existantes à proximité. Le noyau bâti le plus proche (« Beaugard ») se trouve à 150m, de l'autre côté du ruisseau. Le changement de destination n'est pas de nature à compromettre l'activité agricole.

- Au lieudit « Chamérande ». Il s'agit d'une ancienne grange qui n'est plus utilisée pour des besoins agricoles. Elle se situe à proximité immédiate du village de Chamérande comportant plusieurs habitations de tiers et aucun bâtiment à usage agricole.

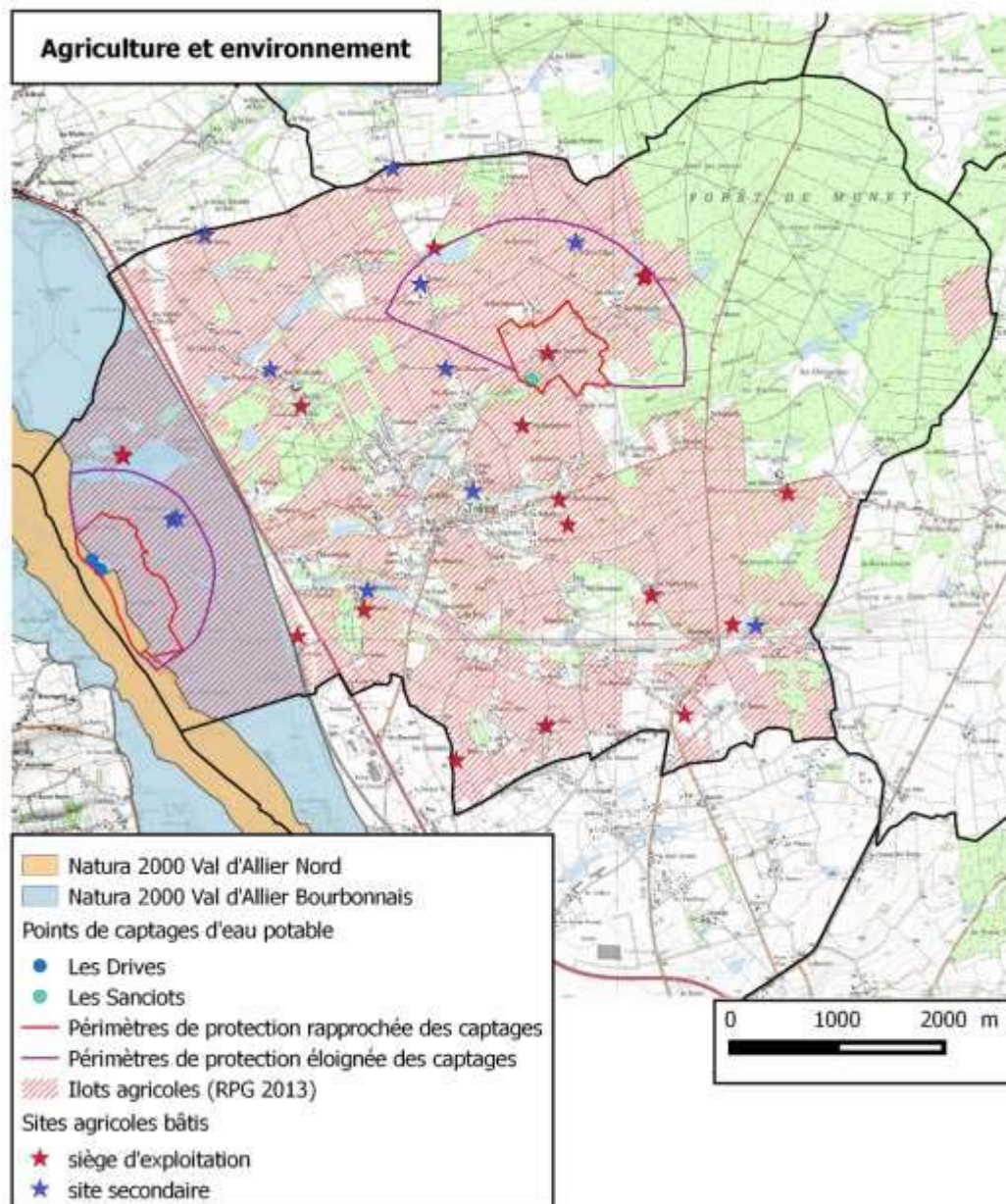
Le changement de destination de cette ancienne grange n'est pas de nature à compromettre l'activité agricole.



D'après les informations recueillies en réunion, des bâtiments susceptibles de changer de destination pourraient également être identifiés aux lieudits « Les Coitoux », « Les Cadiers » et « Les Planchettes ».

Il s'agit de sites sur lesquels il n'y a plus de bâtiments utilisés à des fins agricoles. Le repérage reste à préciser sur ces 3 lieudits.

Agriculture et environnement



La commune de Trévol fait l'objet de plusieurs zonages à caractère environnemental qui ont des incidences sur l'activité agricole :

➤ **Pour la protection des eaux :** la commune est entièrement en zone vulnérable au titre de la directive nitrates. En conséquence, les agriculteurs sont tenus de respecter un programme d'actions défini par arrêté préfectoral, comportant des mesures relatives à la fertilisation azotée, à la couverture des sols en hiver, à l'enregistrement de leurs pratiques, à l'implantation de bandes d'herbe le long des cours d'eau. L'objectif est de limiter les risques de pollution des eaux.

➤ **Les captages d'eau potable des Drives et des Sanciot :** ces sites de captage situés sur la commune de Trévol alimentent en eau potable une partie de l'agglomération moulinoise. Ils sont entourés de périmètres de protection à l'intérieur desquels les terrains sont essentiellement valorisés par l'agriculture.

Sur les parcelles incluses dans les périmètres de protection du captage des Drives, un suivi agronomique est effectué par la Chambre d'Agriculture en lien avec les agriculteurs concernés. Par des analyses, des conseils techniques, ce suivi permet d'adapter au plus juste les apports d'intrants aux besoins des cultures et de contribuer ainsi à la qualité de l'eau.

Ces deux captages sont gérés par le SIAEP Rive Droite Allier.

➤ **Pour la préservation de la biodiversité (espèces animales et végétales, et milieux naturels d'intérêt écologique à l'échelle de l'Europe) :** la commune de Trévol est concernée par 2 sites Natura 2000 :

- le site « Val d'Allier Nord », retenu au titre de la directive « habitats » ;
- le site « Val d'Allier Bourbonnais », retenu au titre de la directive « oiseaux ».

RESUME

Les enjeux et sensibilités agricoles du territoire communal au regard de la révision du PLU.

L'état des lieux de l'activité agricole conduit à faire ressortir les enjeux et sensibilités agricoles à intégrer dans la révision du PLU.

- Une activité agricole qui façonne les paysages de la commune et dont le foncier constitue l'outil de production ;
La commune a vu ses surfaces agricoles diminuer depuis une quinzaine d'années en raison :
 - d'un développement de l'urbanisation, plus particulièrement en périphérie du bourg ;
 - de la présence de zones d'extraction de matériaux aux lieudits « Les Desforges » et « Les Arondes » ;
 - des emprises du projet d'aménagement de la RN 7 à 2 x 2 voies.
- Une population agricole âgée, une part importante d'agriculteurs qui partiront en retraite dans les 10 ans à venir. Des évolutions sont donc à prévoir à moyen terme tant pour le devenir des bâtiments d'exploitation que pour la reprise du foncier ;
- 2 sièges d'exploitation agricole, à proximité du bourg et de ses extensions récentes, aux lieudits « Les Croisettes » et « Le Clou ».
Ces corps de ferme peuvent être amenés à se développer : extension de l'existant, construction de nouveaux bâtiments ...
- 3 sites agricoles bâtis à l'intérieur ou à proximité immédiate de la zone Natura 2000 « Val d'Allier Bourbonnais » : « Les Desforges », « Les Drives », « La Perche ».
5 sites agricoles dans les périmètres de protection des captages d'eau potable aux lieudits : « Les Drives », « Les Sanciot », « Les Salmons », le Bois Clair » et « Rotais ».
Les exploitations concernées peuvent être amenées à se développer : extension de l'existant, construction de nouveaux bâtiments ...
- Des espaces reconnus d'intérêt environnemental, tout en étant mis en valeur par l'activité agricole : le Val d'Allier, les périmètres de protection des captages d'eau potable.
- Quelques bâtiments traditionnels ayant perdu leur vocation agricole (anciennes granges) sur lesquels un changement de destination (transformation en habitation) peut être envisagé, sans compromettre l'activité agricole.

Si le site « Val d'Allier Nord » est assez resserré autour de la rivière et de ses francs bords, le site « Val d'Allier Bourbonnais » s'étend plus largement dans le lit majeur de la rivière. Ainsi, il intègre de vastes surfaces agricoles, valorisées essentiellement en grandes cultures irriguées. Plusieurs corps de ferme se trouvent à l'intérieur ou à proximité immédiate du site Natura 2000 « Val d'Allier Bourbonnais » :

- au lieudit « Les Desforges » (2 sièges d'exploitation) ;
- au lieudit « Les Drives » (site agricole secondaire de 2 exploitations) ;
- au lieudit « La Perche » (1 siège d'exploitation agricole)

Plusieurs corps de ferme se trouvent à l'intérieur des périmètres de protection des captages d'eau potable :

- au lieudit « Les Drives » ↪ site agricole secondaire de 2 exploitations dans le périmètre de protection éloignée des captages ;
- au lieudit « Les Sanciot » ↪ 1 siège d'exploitation dans le périmètre de protection rapprochée du captage ;
- au lieudit « Les Salmons » ↪ 2 sièges d'exploitation dans le périmètre de protection éloignée du captage ;
- aux lieudits « Le Bois Clair » et « Rotais » ↪ 2 sites secondaires d'une exploitation dans le périmètre de protection éloignée du captage (le siège de cette exploitation est aussi dans le périmètre de protection au lieudit « Les Salmons »).

Ces sites agricoles bâtis constituent les centres des exploitations agricoles, lieux principaux sur lesquels sont engagés des investissements pour répondre aux besoins d'évolution des exploitations.

Des projets de développement de ces sites pourraient être envisagés dans les prochaines années.

Sur les sites « Les Desforges », « Les Drives » et « Les Sanciot », des travaux ont été réalisés dans les 5 dernières années : aménagement, extension des bâtiments existants, construction d'un bâtiment neuf.

SYNTHESE « ANALYSE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE »

	ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES
DEMOGRAPHIE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un solde naturel positif depuis 1982 ; ✓ Une population jeune : 26,2% de la population a moins de 20 ans ✓ Une taille moyenne des ménages en baisse mais qui reste élevée (2,5 personnes). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une légère baisse de la population entre 2013 et 2019 ✓ Un solde migratoire négatif entre 2010 et 2015 ✓ Des ménages de propriétaires habitants installés pour 68% depuis plus de 10 ans ⇒ Pourrait à terme poser la problématique du vieillissement et du renouvellement de la population. ✓ Une croissance constante des plus de 60 ans (18,4% en 1999 contre 27,1% en 2015)
POP. ACTIVE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale : 8% en 2015 ; ✓ Des revenus fiscaux plus élevés que dans l'agglomération moulinoise 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un taux de chômage en hausse depuis 2010 (+3,7 point) ✓ 86% des actifs travaillent à l'extérieur de la commune. ✓ 91% des déplacements domicile-travail se font en véhicule. ✓ Une importante disparité dans les revenus.
LOGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 730 logements dont 91,3% de résidences principales (en 2015) ✓ Une vacance très faible : 5% ✓ Un taux d'emménagement élevé (26.4 logements par an en moyenne) ✓ Un projet de ZAC dans la continuité du centre-bourg prévoit la construction de 67 nouveaux logements bien intégrés au centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 13,7% de locatif contre 39,3% dans l'agglomération moulinoise. ✓ Un rythme de construction en légère baisse depuis 2011 : 4 logt/an contre 7,3 avant 2011. ✓ Une densité de construction des logements faible : 5logt/ha en moyenne entre 2005 et 2015 (densité de 13logt/ha prescrite par le PLH) ✓ Une demande en très grande majorité tournée vers l'habitat individuel (98,3% du parc), ce qui tend à freiner la mobilité résidentielle (personnes âgées) ✓ Une faible diversité des logements : 88% ont plus de 4 pièces.
ECONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une zone artisanale qui a déjà attirée des entreprises fournissant une cinquantaine d'emplois. ✓ L'IME Clairejoie procure de nombreux emplois sur la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Très peu d'emplois salariés (183) au regard de la population active (830) ✓ Pour la majorité, les entreprises sont de très petite taille: 82,5% des établissements actifs n'ont pas de salarié ✓ Une zone artisanale qui peine à se remplir Une activité agricole pérenne mais en recul ces dernières décennie : -28 exploitations. ✓
SERVICES/EEQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un très bon niveau d'équipements publics et d'intérêt général. ✓ Plusieurs équipements de sports et loisirs ✓ Un groupe scolaire de 7 classes complété par une offre de garde d'enfant diversifiée. ✓ Un cabinet médical accueillant 4 à 5 professionnels. ✓ Une offre d'hôtellerie de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une structure commerciale et de services de proximité très limitée ⇒ forte dépendance vis-à-vis de Moulins, d'Avermes et d'Yzeure ✓ Peu d'offre de restauration sur la commune.
LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL		
<ul style="list-style-type: none"> → Maîtriser la croissance démographique en lien avec les équipements de la commune → Assurer un rythme de construction de logements en phase avec les exigences du PLH <ul style="list-style-type: none"> → Diversifier l'offre de logement pour favoriser la mobilité résidentielle → Renforcer le tissu économique, notamment l'offre de proximité 		

4. ANALYSE ARCHITECTURALE ET URBAINE

4.1. Le patrimoine historique et bâti

4.1.1. Le patrimoine archéologique

A ce jour, **60 entités archéologiques** sont recensées sur le territoire communal (cf. liste et plan en annexe du PLU).

En application des dispositions du livre V du code du patrimoine, les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement, sont susceptibles d'être conditionnés à l'accomplissement de mesures de détection et le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique ; ces mesures sont prescrites par le Préfet de Région. Toute découverte fortuite doit être signalée au service régional de l'archéologie sans délai, conformément à l'article L531-14 du code du patrimoine.

4.1.2. Le patrimoine architectural

Si la commune de **TREVOL** possède quatre édifices protégés au titre des monuments historique, elle possède également un patrimoine vernaculaire bien présent qui tire cela de ses racines au cœur du Bourbonnais. **Organisée autour des châteaux, des sièges de grandes propriétés agricoles et des demeures de la bourgeoisie, l'architecture monumentale marque fortement le paysage.**

Monuments classés

Le château d'Avrilly : en totalité y compris les décors intérieurs (inv MH 25/01/1999)

C'est en 1436 que Guillot Constant, trésorier général du Bourbonnais, obtient du Duc de Bourbon Charles 1er l'autorisation d'édifier ce qui constitue alors un château, maison forte et basse-cour entourée de fossés. La façade Est date de cette époque, fortifiée à chaque angle par une échauguette, au milieu par un donjon coiffé d'un comble assez élevé et garni de machicoulis à linteaux, reposant sur trois assises en quart de rond. La tour Nord, également du XV^{ème} siècle, possède deux contreforts entre lesquels s'édifiait un pont levis. Tout au long de son histoire, le château d'Avrilly passe dans les mains d'une multitude de propriétaires, généralement à l'issue de difficultés financières, pour finalement entrer sous la possession, en 1873, du Comte de Tournon dont les descendants sont les actuels propriétaires. Les différentes familles marqueront l'architecture du château et de son parc. Des travaux considérables sont notamment entrepris au XIX et XX^{ème} siècle, donnant au château l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui :



- La zone marécageuse sur laquelle il est situé est transformée en une succession de sept bassins et étangs sur quatre niveaux différents ;
- La route de Trévol est détournée pour permettre la réalisation de son parc de 100 hectares, clos de 5km de mur et 3 km de grille. Un portail monumental s'ouvre aujourd'hui sur la route ;
- Un belvédère de 23m de haut, des pavillons aux deux entrées et d'immenses communs sont construits successivement.

L'église Saint Pierre : en totalité (inv MH 31/05/1961)

De l'église romane primitive, il ne reste que le porche sans tympan du XII^{ème} siècle et le chevet. Le pignon de façade est dominé par un clocheton moderne. La charpente de la nef gothique remonte aux travaux d'agrandissement de l'église menés au XVI^{ème} siècle. Elle est établie sous charpente et sans bas-côtés entre le chevet et le porche. Cette église est construite en grès.

La chapelle a été construite par les seigneurs de Demoret dont l'un d'entre eux, Jean COIFFIER avait acquis un hôtel particulier vers 1680, situé aujourd'hui rue d'Allier et que les moulinois connaissent sous le nom raccourci d'Hôtel Moret. A l'intérieur, nous trouvons de remarquables statues en pierre de Saint Laurent et de Saint Antoine qui datent du XV^{ème} siècle, également une statue de la Vierge à l'Enfant du XVI^{ème} siècle.

Un tombeau datant de la même époque repose sur un socle. Cette pierre tombale est celle de Pierre de BONNAY, mort en 1533 et de sa femme Anne De BIGNY qui a fait exécuter le tombeau. Le défunt y est représenté gravé, armé de toute pièce et son épouse porte un voile sur la tête. A leurs pieds figurent un lion et un chien. Les deux extrémités du cénotaphe portent les armes

des BONNAY d'un côté et celles des BIGNY de l'autre ainsi que les initiales des époux. Des inscriptions relatives au titre de chambellan du défunt, également seigneur de DEMORET, complètent l'ensemble.

Le château de Mirebeau : façades et toitures des pavillons contenant la chapelle et la cuisine du château (inv MH 31/12/1985)

Ce domaine était constitué d'un château constitué d'un corps de logis unique dont la construction date du XVI^{ème} au XVII^{ème} siècle, de la chapelle du XVIII^{ème} siècle, d'une grange autour de la cour, d'une basse-cour entourée de bâtiments agricoles sur trois côtés et d'un parc avec étang. Au XIX^{ème} siècle, ont été ajoutés un pavillon à base carrée à chaque extrémité du château comportant trois étages, édifiés en briques polychromes (imitation des constructions du début du XVII^{ème} siècle). La porte d'entrée des deux édifices ouvre vers le château. Les montants sont ornés de bossages multicolores, la partie supérieure est surmontée d'un fronton à volutes. Le décor des portes témoigne des tendances baroques en début du 17^{ème} siècle. Le bâtiment Nord est une ancienne cuisine, dans celui du Sud se trouve la chapelle du château (sa toiture est coiffée d'un clocheton). Dans la cour des communs, nous trouvons une ancienne grange à blé semblant datée du XVIII^{ème} siècle. Un pigeonnier, petite construction de plan carré complète l'ensemble.

**La maison de Demou : En totalité (inv MH 24/11/2003)**

Au XIV^{ème} siècle la Maison de Demou est une résidence de campagne de riches familles bourgeoises dont celle des FEYDEAU. Les bâtiments actuels datent du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècle. Le logis et les bâtiments agricoles s'ordonnent symétriquement autour d'une cour ouverte, caractéristique de l'architecture bourbonnaise de l'époque classique.

Le logis du maître du XVIII^{ème} siècle conserve des décors intérieurs, notamment des parquets à essences multiples.

Autres architectures monumentales

Château des Demorets

Demoret au XIV^{ème} siècle était un fief appartenant à une famille seigneuriale qui donna des officiers importants aux ducs de Bourbon. Il s'agit de Jean DEMORET qui fut procureur général du Bourbonnais, mort en 1362, et de son fils qui exerça les fonctions de Maître d'hôtel du duc de Louis II. La seigneurie passa ensuite à la famille de BONNAY. La pierre tombale de Pierre de BONNAY se trouve dans la chapelle droite de l'église de TREVOL. La seigneurie de DEMORET fut acquise par Jean COIFFIER, procureur du Roi au bureau des finances de MOULINS. Au XIX^{ème} siècle, l'ancien château dont la façade était située au Nord fut reconstruit sur le même emplacement, la façade orientée à l'Ouest. Les caves voûtées et les piliers de l'ancien château soutiennent toujours le bâtiment actuel. Pour son édification qui s'échelonna sur quinze années, les concepteurs se sont inspirés, pour les grandes lignes, du Palais Ducal de NEVERS.

DEMORET a subi les affres d'un incendie le 25 avril 1975 à 16 heures, le feu anéantissant la magnifique charpente en châtaignier, la totalité du deuxième étage et les combles qui comportaient en façade, outre un campanile sur la tour centrale, quatre lucarnes en bois sculpté. La hauteur de la toiture a dû être réduite de quatre mètres. DEMORET est un logis pourvu de douves.



Mais également : Le château de Munet, le château de Chamérande, le Domaine des Allins, la grange des Sanciot, le château des Grandes Bédaures



Locaterie en cœur de bourg



Maison bourbonnaise

Ferme traditionnelle ou locaterie : ces fermes sont souvent implantées de façon à dominer la campagne, le long de chemins ruraux, en retrait des chemins de grand passage. L'habitat occupe généralement le fond du fer à cheval, en avant, à gauche et à droite sont réparties les étables, écuries, etc. Elles sont aujourd'hui reconverties pour des usages d'habitation et font l'objet de réhabilitations.

Maison de bourg : la maison de bourg dessine l'espace public. Elle est intégrée au sein d'une structure bâtie bien organisée autour d'édifices institutionnels. Composée d'un ou deux niveaux avec combles, elle possède des façades plus ou moins ornementées et composées d'ouvertures symétriques pas nécessairement fonctionnelles. En centre bourg, lorsque la maison est en retrait de la rue, une clôture minérale assure la continuité du bâti.

Maison bourbonnaise : architecture vernaculaire typique du bourbonnais, la maison bourbonnaise se définit comme un petit logis en rez-de-chaussée et comble. Sans mitoyenneté, les ensembles de maisons bourbonnaises ne définissent pas d'alignements homogènes à la rue.

Maison bourgeoise : la maison de maître, généralement en limite ou au cœur d'un jardin clos, décline avec raffinement le vocabulaire de l'architecture traditionnelle sur un ou deux niveaux. Sa façade classique se compose selon un principe de symétrie, conférant une belle ordonnance. Chacune des façades relève parfois d'un traitement différent selon la configuration de la maison.

La commune compte également du petit patrimoine, tels que les croix, la bascule, les pigeonniers et les puits.

Architecture vernaculaire

4.2 Analyse de la morphologie urbaine

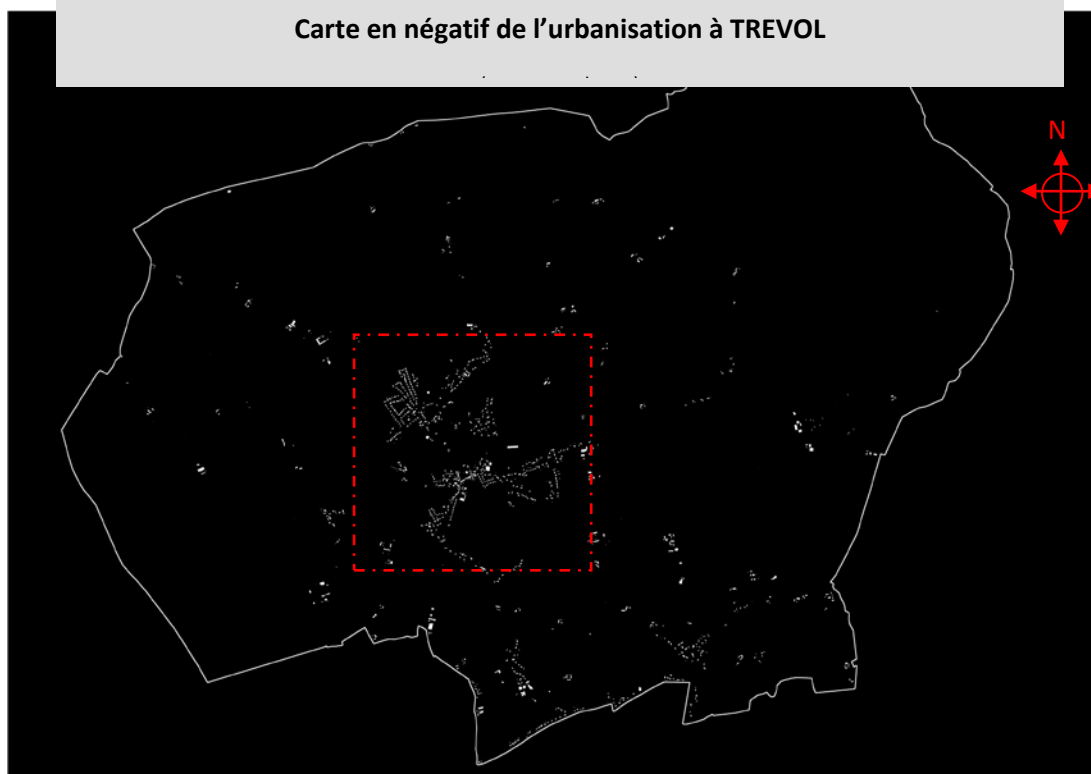
4.2.1 Impression d'ensemble

La carte des vides et des pleins du centre-bourg met en évidence **un tissu discontinu et très peu dense** qui se construit de manière peu structurée par endroit et très structurée dans les lotissements. **Le cœur historique est identifiable à sa densité** largement plus élevée et à des pratiques d'alignement et de mitoyenneté du bâti même si aucun cœur d'îlot ne peut être identifié. Il est toutefois possible de remarquer que l'implantation du bâti suit les limites tracées par le relief et l'hydrologie du site.

Zoom sur le centre-bourg et ses extensions



Carte en négatif de l'urbanisation à TREVOL

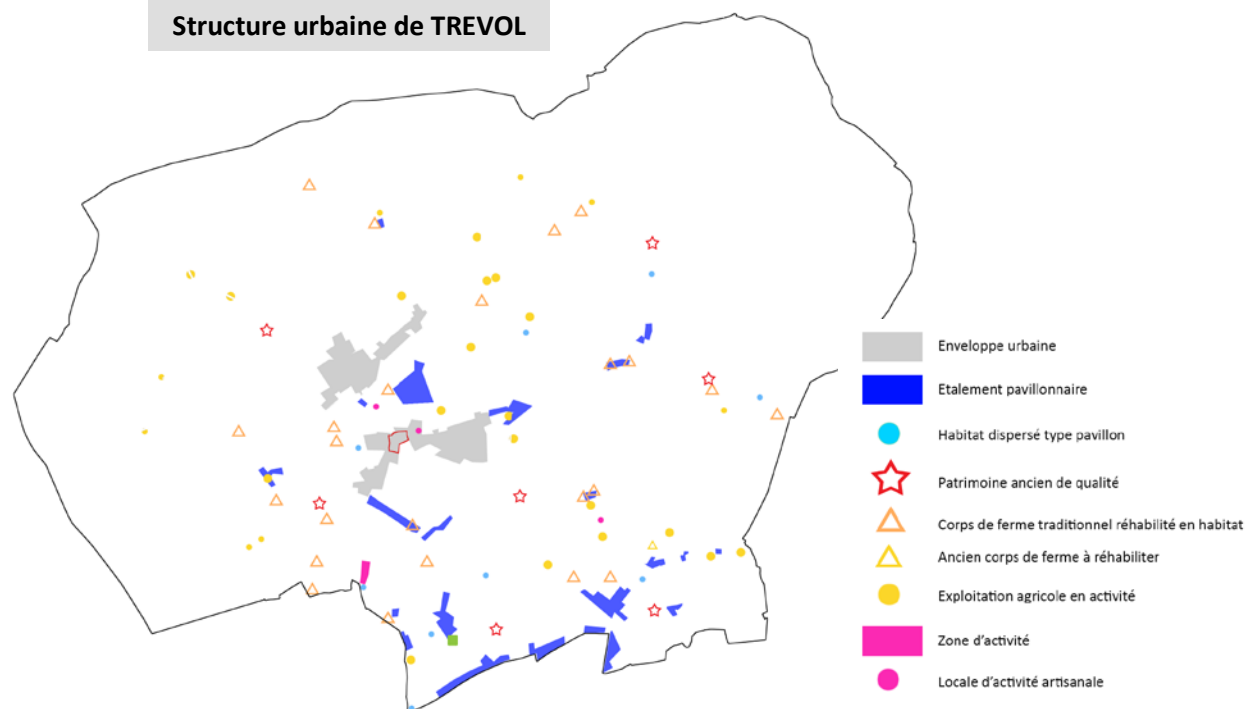


L'urbanisation sur la commune de Trévol s'est essentiellement développée de manière pavillonnaire au sein de deux espaces distincts :



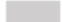
- **Autour du centre bourg historique**, de manière linéaire le long des voies de circulation.
- **Dans le hameau de la Croix-Vaulx** par l'installation de lotissement successif.

Ces entités forment des enveloppes urbaines constituées peu denses. **Le reste de l'urbanisation du territoire de Trévol se fait par étalement pavillonnaire opportuniste le long des voies de circulation.** Les hameaux et lieux dits principalement concernés sont : le Petit Clou, les Croisettes, la Ranche, Bellegarde, les Brauds, Beauregard, les Drys, les Taillandiers, le Mas Demoux ; les Alouettes, la Croix des Alouettes, Ravard, Bellefontaine, Beusoleil, les Quatre Vents...

Structure urbaine de TREVOL



Trame viaire de TREVOL

-  Axe structurant supra-communale
-  Axe d'entrée dans le centre-bourg depuis Moulins
-  Enveloppe urbaine

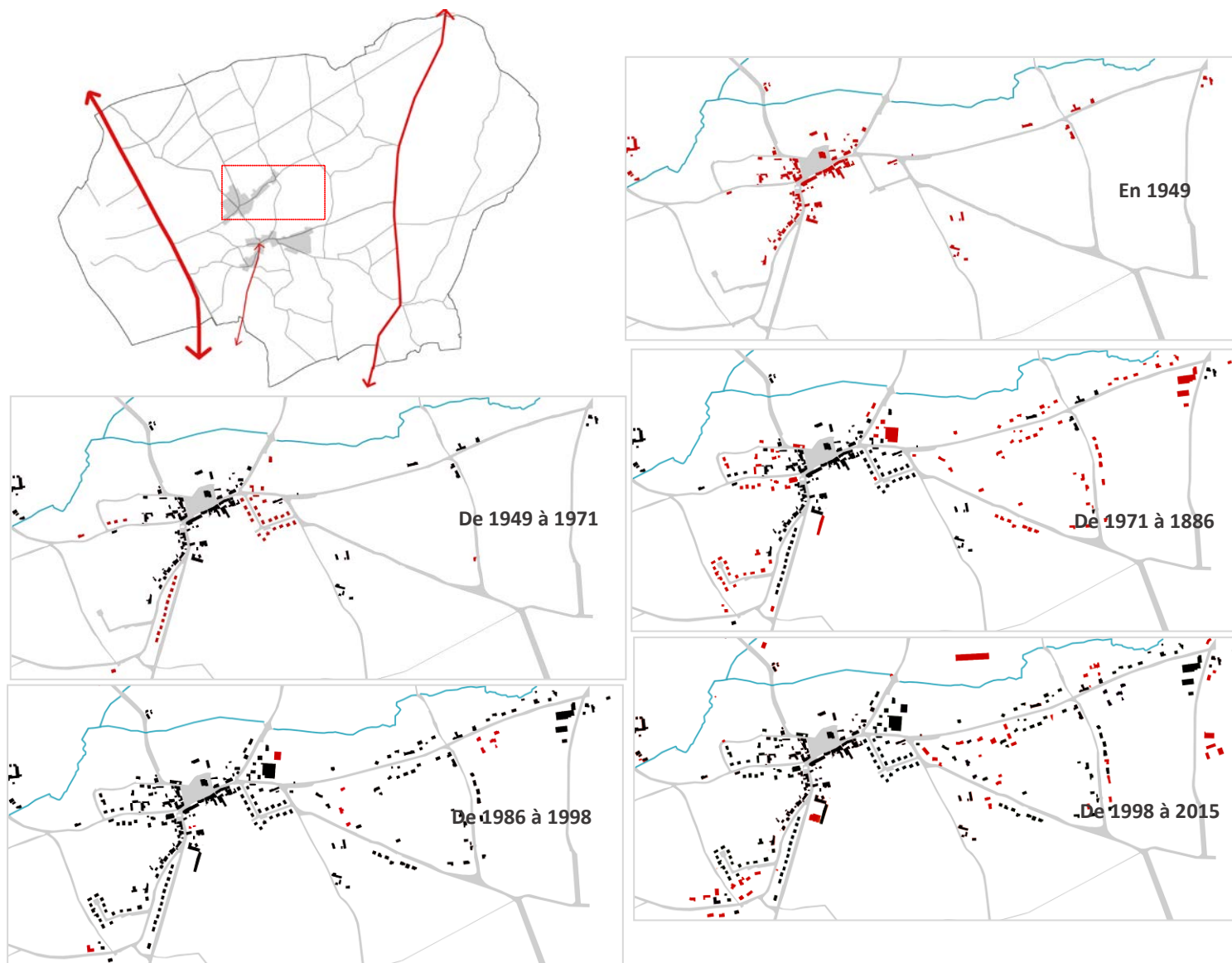
La commune de Trévol repose ainsi sur une structure urbaine faite d'un pôle urbain géographiquement central, et d'une multitude de hameaux qui se développent sous forme linéaire. Ce processus se localise préférentiellement dans le Sud de la commune, entre le centre-bourg et la limite communale avec Avermes. La présence de la forêt de Munet et de la forêt des Arrondes, toutes deux classée en ZNIEFF fige le développement urbain sur une grande partie Nord du territoire. La bonne accessibilité du Sud de la commune aux pôles d'emplois de l'agglomération rend cet espace attractif pour des habitants potentiels. La proximité avec les principaux pôles urbains de l'agglomération et l'éloignement avec le centre-bourg fait que **cette partie du territoire favorise une évansion vers ces pôles plutôt que la fréquentation du centre-bourg de Trévol.**

Deux axes structurants à l'échelle supra-communale traversent le territoire. Il s'agit de la RN7 et, dans une moindre mesure en termes de trafic, de la RD29, route de Dornes. Si ces deux axes ne s'approchent pas des zones de développement urbain, ils constituent des portes d'entrée directe vers les pôles d'emplois, de commerces et de services de l'agglomération, à savoir Moulins et Avermes. **Le reste du réseau viaire assure un maillage complet de la commune** de manière à rendre ces axes structurants très accessibles en tout point du territoire, et plus particulièrement dans la partie Sud où se localise préférentiellement l'étalement pavillonnaire.

Il est possible de noter un motif viaire irradiant du cœur de bourg. Toutefois, le maillage complet du territoire permet d'éviter ce dernier. Ainsi, le cœur de bourg ne bénéficiant pas de ces flux, la constitution d'une centralité forte en pâtit.

4.2.2 L e Bourg

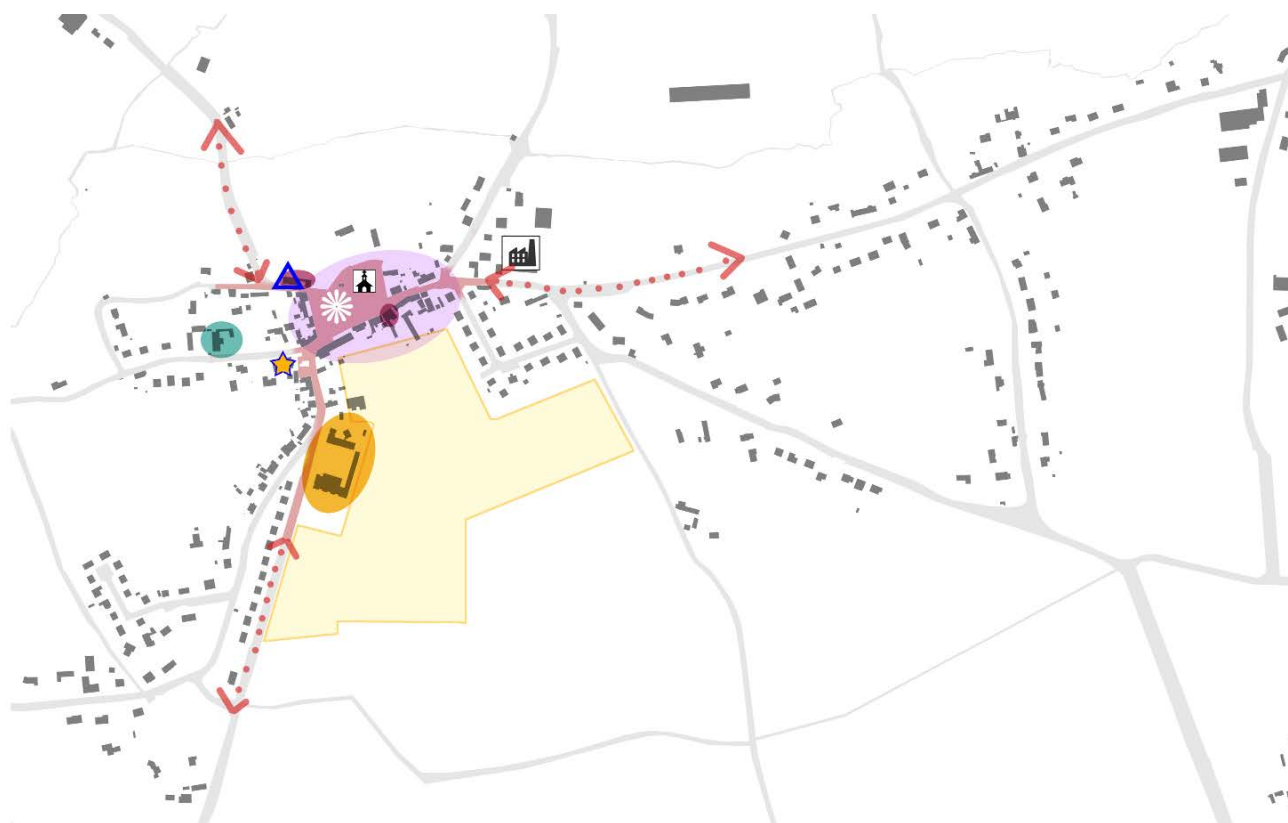
Evolution du Bourg de 1945 à 2015 : le village rue












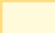


Trévol adopte, dans son tissu historique, la morphologie du village-rue. Bien constitué autour de son église et de sa place centrale, le bâti s'implante à l'alignement et en mitoyenneté le long de la rue. Le tissu bâti se compose de cet unique alignement. De fait, le village s'étend le long des routes de Dornes et de Moulins plutôt qu'il ne s'épaissit de part et d'autre de la voie.

Une centralité villageoise est toutefois bien affirmée autour de la place de l'église. L'architecture témoigne d'un regroupement d'usages variés en cœur de bourg : commerces, exploitations agricoles, église, restauration, etc.

La deuxième moitié du XX^{ème} siècle voit un confortement de cette morphologie de village-rue avec l'implantation d'habitat pavillonnaire selon des motifs très linéaires et sans continuité, de part et d'autre des voies structurantes. De fait, le village s'est étiré sur de larges distances. La place de l'église en perd son caractère fédérateur et central de la vie de village.



- | | | | |
|--|--------------------------------------|---|--|
|  | Centralité historique |  | Espace public de qualité |
|  | Commerce de proximité |  | Siège de production artisanale |
|  | Pôle institutionnel : école + mairie |  | Eglise Saint Pierre |
|  | Pôle de service à la personne |  | Voies structurantes du centre-bourg |
|  | Restaurant |  | Flux de véhicules réguliers |
|  | Salle des fêtes |  | Future extension urbaine : ZAC Grand Champ |

Une centralité peu affirmée

Si la centralité villageoise historique est particulièrement marquée à Trévol avec sa place arborée, son église et son bâti ancien à l'alignement, la centralité contemporaine de la commune est moins évidente.

En effet, l'offre commerciale de proximité, comme cela a été analysé en partie 3.3, est faible pour une commune de plus de 1600 habitants. En plus des services quotidiens qu'ils peuvent rendre, les commerces de proximité permettent de réduire l'usage de la voiture mais également d'animer la vie de village. Un restaurant ou un commerce de notoriété peut, par exemple, attirer des clients extérieurs à la commune.

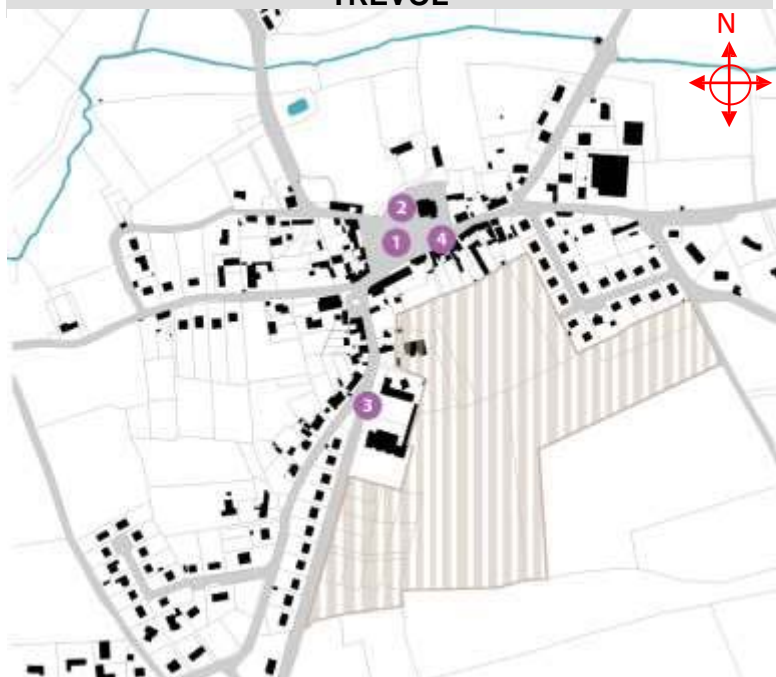
En plus de la faiblesse de l'offre, l'implantation éparpillée de ces commerces dessert leur visibilité et toute synergie potentielle.

Parallèlement, les pôles de services et institutionnels se sont implantés à l'extérieur de la centralité historique, éclatant un peu plus le cœur de village.

Le centre-bourg ayant adopté une morphologie de village-rue très étendu peu dense, et particulièrement résidentielisé, il est d'autant plus important de redonner à celui-ci une force et une cohérence capable de cristalliser la vie du village sur toute la commune.

Qualité des espaces publics

Localisation des principaux espaces publics à TREVOL



Les espaces publics majeurs se localisent préférentiellement dans le cœur de bourg historique.

1
2

Des espaces verts en cœur de bourg :

Les espaces publics majeurs de TREVOL sont la place Jean Thomas et le parvis de l'église. Ces deux espaces présentent la particularité de constituer des espaces verts en cœur de bourg. Des équipements tels que des bancs et des tables de pique-nique permettent une diversité d'usages. Cette place avait anciennement vocation à être le support de la vie de proximité du village.



3 Le parvis des institutions

Le grand parvis-espace piéton qui lie la mairie au groupe scolaire constitue un espace public majeur. Lieu de rencontre privilégié des habitants, il représente un pôle de la vie du village.



4 Synergie avec l'architecture de cœur de bourg

Le tissu bâti du cœur de bourg historique, à l'alignement et en mitoyenneté, dessine les contours de l'espace public. Le jeu d'alignement et de retraits définit un espace potentiellement support d'une multitude d'usages : appropriation par les habitants, vie de proximité, passage, stationnement, loisir, rassemblement, terrasse de restaurant, etc. La qualité des façades de l'habitat vernaculaire participe à l'esthétique du lieu.

Dans sa forme architecturale, de même que dans son implantation, le bâti historique permet de dégager de grands seuils qui participent à l'espace public mais assure également la qualité de l'habitat en permettant de créer une transition entre la rue et l'intimité du logement.

Les extensions du cœur de bourg, en revanche, en prenant du recul par rapport à la route, perdent l'aspect villageois du cœur historique. Elles font transition entre un espace de proximité (le cœur historique) et un espace de campagne dédié à la voiture.



Seuils larges à s'approprier



5 Le lien piéton :

A TREVOL une attention particulière est portée au lien piéton. D'autant plus important à mettre en œuvre que l'enveloppe urbaine étirée empêche la proximité des composantes urbaines, on note la présence permanente de trottoirs ou d'espaces piétons confortables. Ces espaces piétons sont associés à des espaces de stationnement véhicule, ce qui protège les premiers d'un trafic véhicule trop intense et rend le vocabulaire urbain peu routier et plus villageois. Cela permet, de plus, de limiter les pratiques de stationnement sauvage qui empiètent sur les trottoirs (même si on remarque toutefois l'existence de ces pratiques à Trévol).



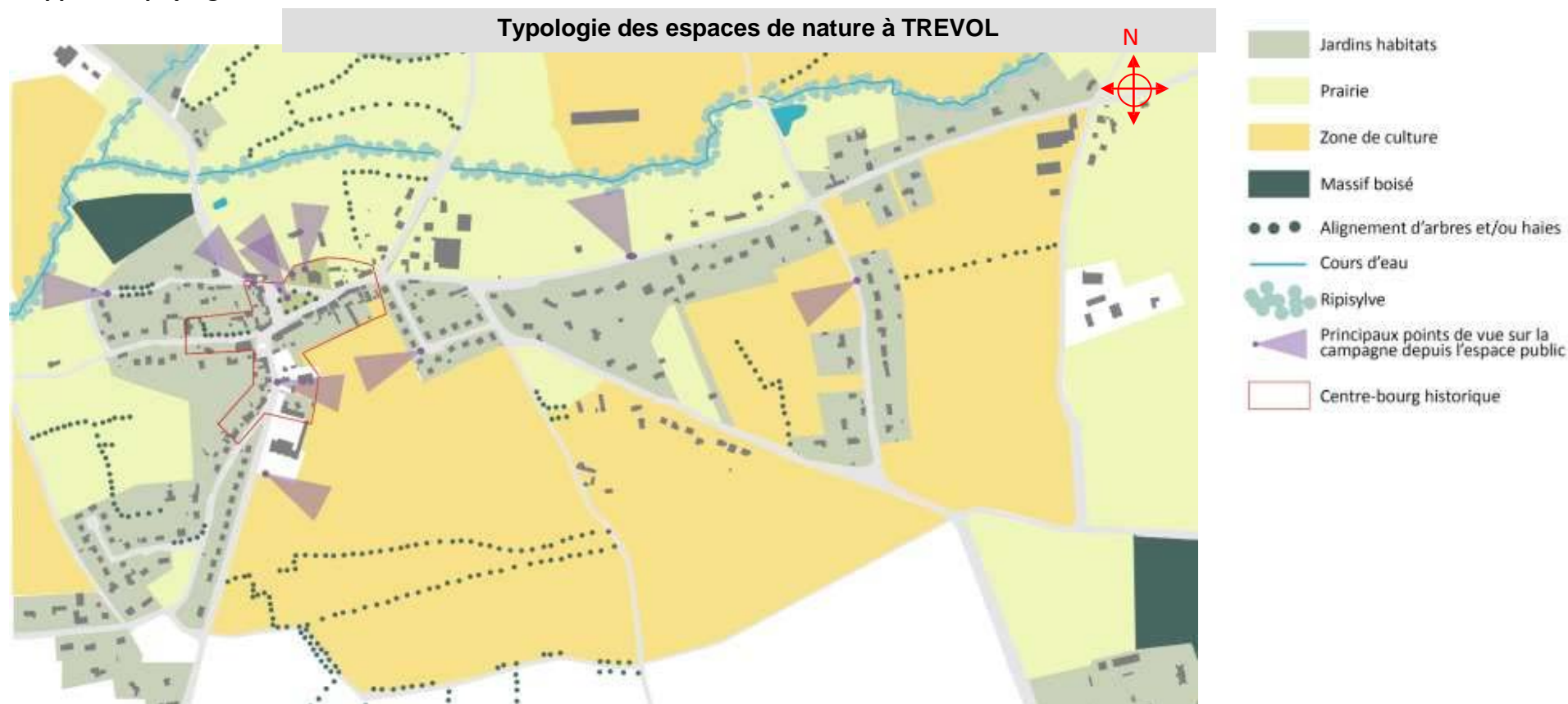
Une attention portée à l'esthétique



A-mobilier urbain
 B-végétalisation de l'espace public
 C-traitement du sol



Rapport au paysage



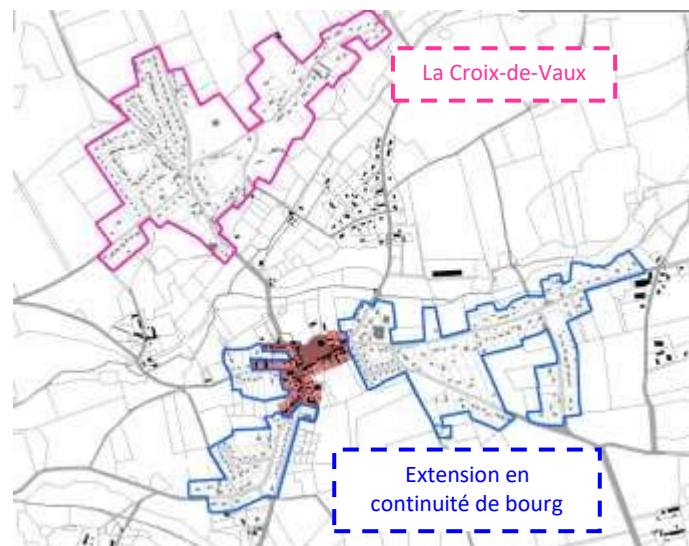
Le tissu urbain de Trévol étant peu développé en dehors de ces axes viaires structurants, les limites entre centre-bourg et espaces non bâtis sont ténues. En effet, jardins d'habitat et grands champs de culture cohabitent de manière à offrir au centre-bourg et à ses extensions une proximité privilégiée avec les espaces de campagne. De plus, les ripisylves et les alignements d'arbres, perceptibles en tout point du centre-bourg, permettent non seulement de dissimuler la présence des différentes poches d'urbanisation, mais également d'assurer la permanence du contact visuel avec la nature et les grands espaces de campagne. C'est cette proximité qui caractérise la qualité de vie dans le centre-bourg de Trévol. Elle offre un compromis entre péri-urbanisation intensive, milieu urbain constitué et présence de la nature. Les espaces publics majeurs du centre-bourg (son parc et le parvis de l'église) tirent parti de cette omniprésence de nature et se composent comme des belvédères s'ouvrant sur le paysage.

Il est donc important de conserver cette proximité dans la mesure où elle fait identité à Trévol, mais également parce qu'elle permettrait de réduire les effets de masse d'une possible densité urbaine recherchée par le PLH et les nouvelles exigences législatives.

Proximité des espaces de nature : illustrations



Extension de bourg et tendance de développement



Les extensions urbaines à Trévol se sont fait par ouvertures de lotissements ou étalement pavillonnaire opportuniste. Elles se sont localisées préférentiellement en extension directe du bourg le long des voies de circulation ainsi qu’au Nord, de l’autre côté du ruisseau des Sanciets, dans le hameau de la Croix de Vaux.

Les extensions directes :

Directement raccroché au tissu ancien, nous avons pu noter plus tôt qu’elles avaient eu pour effet d’étendre le cœur de bourg dans sa longueur. Peu dense, elles prennent la forme de pavillons, une typologie associée aux lotissements. Le développement urbain s’est donc fait à travers l’ouverture à l’urbanisation de terrains localiser le long des voies de circulation. Si les années 1970 favorisent le développement par ouverture de lotissements desservis par une voirie interne qui prend de la distance par rapport aux voies de circulation, le reste des extensions urbaines semble s’être fait de manière moins structurée, par mitage opportuniste le long des grands axes de circulation.

Le développement par construction en lot libre a participé à la formation d’entrées de ville particulièrement étendues. Ces dernières se composent comme des espaces discontinus, bordé de limites résidentielles et très routières.



Lotissement rue Pasteur, années 1970



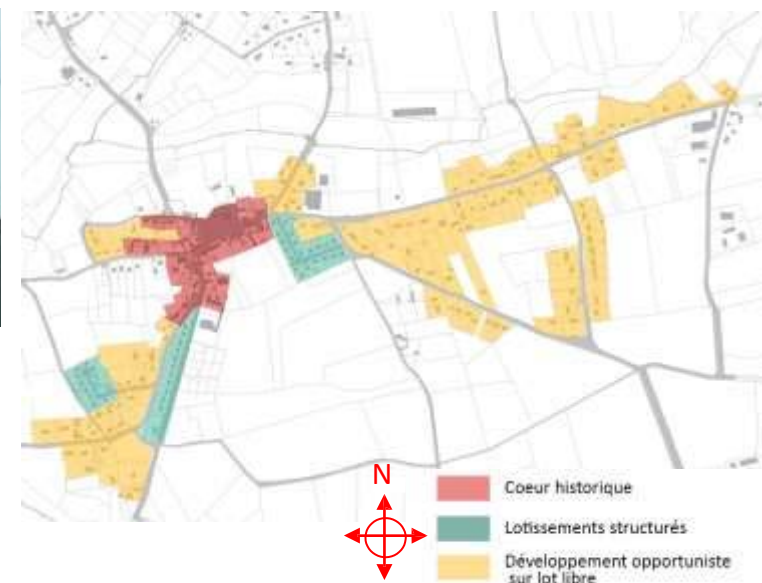
Lotissement route de Moulins, années 1970



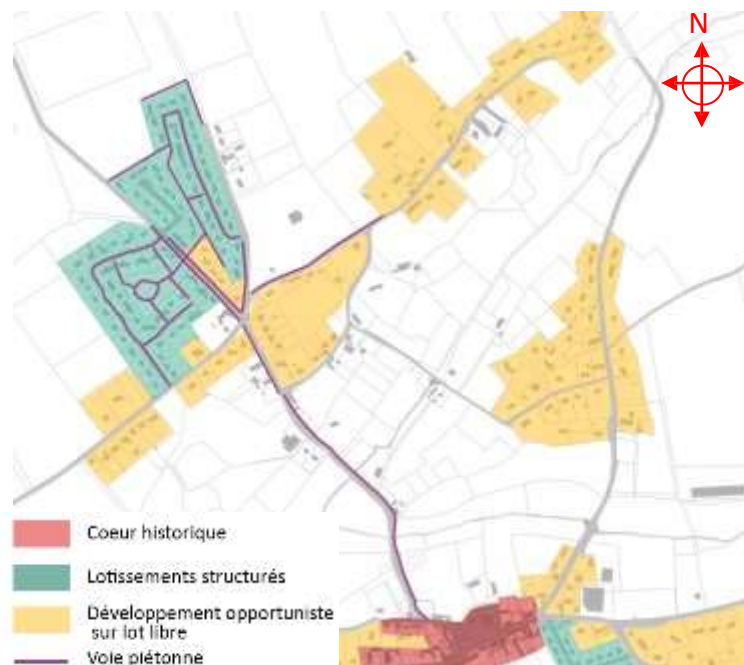
Développement opportuniste sur lot libre vu depuis la rue de la mineuse



Bâti discontinu d’entrée de ville, RD 288



La Croix de Vaux



Le hameau de la Croix-de-Vaux a connu un développement important à partir de la moitié des années 1970 avec l'ouverture du lotissement éponyme. Offrant une soixantaine de lots, il est complété dans les années 2000 par l'ouverture du lotissement de Curebourse qui conforte la position de pôle d'urbanisation de la Croix-de-Vaux et intensifie le développement de l'habitat sur le plateau.

Parallèlement à l'ouverture des lotissements, des pratiques plus opportunistes de grignotage des terres agricoles par les pavillons se mettent en place sur le plateau. A l'instar des extensions du centre-bourg, l'urbanisation se fait le long des voies de circulation existantes (rue du stade, rue des acacias, etc) ou autour du hameau du Petit Clou.

Si les lotissements offrent des aménagements collectifs tels que des espaces de jeu et de rencontre, des espaces piétons ou du stationnement sur rue, le reste du plateau présente de profondes lacunes en la matière. La mise en place d'une bande piétonne entre le cœur de bourg et la Croix-de-Vaux permet d'établir un lien sécurisé entre ces deux pôles d'urbanisation.

Même si le hameau avait été identifié par le PLU de 2006 comme potentiel majeur d'urbanisation, le développement de la Croix-de-Vaux s'est ralenti cette dernière décennie au profit du centre-bourg et des lieux-dits du Sud de la Commune.



Potentiels de développement

Les nouvelles exigences de densité recentrent les nouvelles urbanisations en milieu rural sur le cœur de bourg. De fait, toute nouvelle construction devra se faire par comblement de dent creuse ou par projet ensemblier d'extension de bourg. Si le développement du cœur de bourg s'est principalement fait à Trévol par étalement pavillonnaire, résultant en un étirement toujours plus prononcé de l'enveloppe urbaine, les potentiels d'urbanisation se concentrent aujourd'hui dans le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) le Grand Champ.

• La ZAC Grand Champs

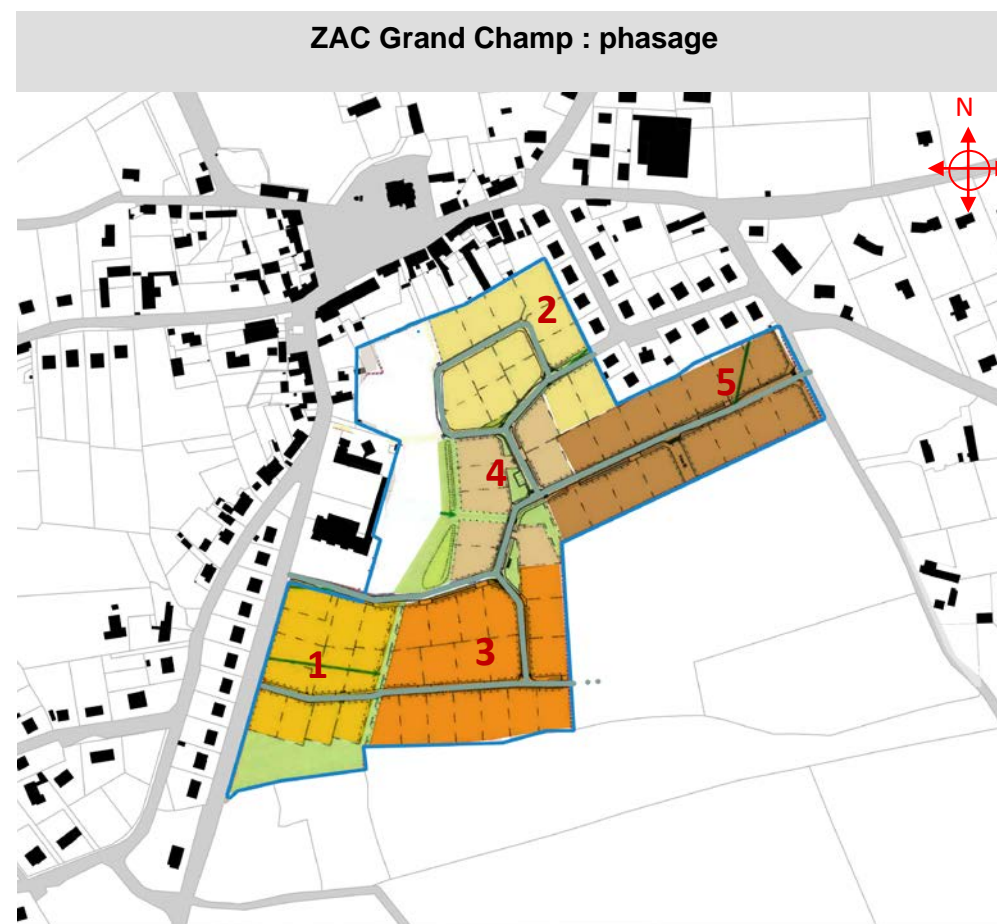
A l'initiative de la commune, le projet de Zone d'aménagement concerté (ZAC) dite « Le Grand Champ » a vocation à devenir un nouveau quartier d'habitat afin de pouvoir :

- Répondre à la demande actuelle en matière de logement,
- Prévoir la maîtrise du foncier à court, moyen et long termes,
- Développer la réalisation d'équipements publics et de services

Etendue sur 7,8 ha, la ZAC le Grand Champ s'implante en creux, en continuité du centre-bourg. Il s'accroche au Sud du tissu historique et se poursuit derrière la mairie et le groupe scolaire.

Une volonté de diversification des typologies et des fonctions est exprimée dans ce projet.

L'habitat sera individuel ou groupé, en locatif (sociaux ou non) ou en accession. Des logements et équipements adaptés aux personnes âgées devraient également être accueillis dans le périmètre de la ZAC. Les équipements publics prévus répondront aux attentes de la population (structure administrative, extension du groupe scolaire déjà réalisée, gymnase, cantine scolaire déjà réalisée, complexe socio-culturel, salle des fêtes, etc)



L'impact sur la commune

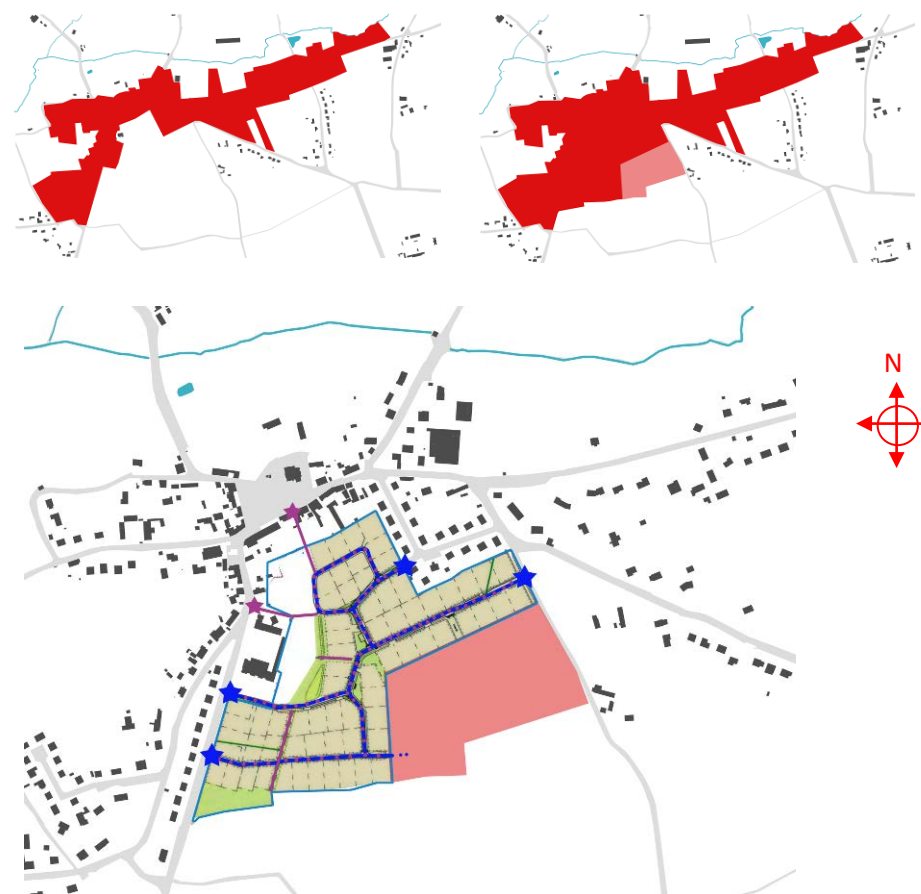
La ZAC Grand Champ représente un important apport de logements pour une commune dont la démographie est en hausse constante et qui connaît un important développement urbain par étalement pavillonnaire. En recentrant l'urbanisation sur le centre-bourg, elle permet de renforcer l'armature urbaine du village et offre l'opportunité de créer une centralité forte capable d'attirer les habitants installés dans le Sud de la commune et qui tendent à vivre avec Moulins et Avermes.

Parallèlement, au regard des objectifs du PLH actuel et en se projetant au PLH post 2018, l'ouverture successive des différentes tranches de la ZAC devrait couvrir la grande partie des besoins de la commune. Il est donc important de réduire fortement les constructions nouvelles sur les autres zones du territoire aujourd'hui ouverte à l'urbanisation. De la même manière, il est essentiel de calibrer correctement le programme de chaque tranche, en particulier dans la typologie de logement à mettre en place, afin de ne pas bloquer le développement de la commune en atteignant trop rapidement les quotas. En effet, la ZAC est composée en exclusivité d'individuel pur ou groupé. Ce choix rend la commune extrêmement dépendante des objectifs d'un PLH que la législation pousse de plus en plus au développement de l'habitat collectif. *Par exemple, entre 2013 et 2015, Trévol a autorisé la construction de 11 logements individuels. Le quota autorisé étant de 28 logements individuels, pour les trois années d'effet du PLH il est bon de noter que seul 17 lots seront commercialisables.*

L'impact sur le cœur de bourg :

Le développement de la ZAC le Grand Champ va entraîner une modification complète de la morphologie urbaine du cœur de bourg. En effet, avec ce nouveau quartier, le modèle de village-rue est complètement remis en cause. La ZAC va ainsi permettre de recréer des liens aujourd'hui inexistantes entre les différentes parties du centre-bourg. Le plan de ZAC paraît pertinent sur ce point en portant une attention particulière aux accès voitures et cheminement piéton. Le nombre d'accroche avec le tissu existant est conséquent et, plus important, les circulations sont traversantes.

L'apport potentiel d'habitants en cœur de bourg est une opportunité pour dynamiser le cœur de bourg, tant en terme d'offre de proximité qu'en terme de vie de village. En effet, la ZAC semble être l'occasion de fédérer une centralité aujourd'hui éclatée pour remettre en synergie les différents pôles fonctionnels du centre-bourg. Il est à noter que l'orientation préférentielle d'accès de la ZAC sur la route de Moulins plutôt que sur le cœur historique, associé à la présence du groupe scolaire, tend à faire de celle-ci le point d'intensité du bourg. Il est donc important d'éviter un effet de délaissement du cœur historique en confortant la vocation commerciale de celui-ci et en trouvant une articulation forte entre les deux rues. Pour éviter de renforcer l'éclatement de la centralité, il est important de veiller à ce que le développement des différentes activités se fasse dans les pôles déjà identifiés plutôt que dans le nouveau quartier. Une trop grande dispersion de l'offre de proximité nuirait en effet à la constitution d'une centralité forte.

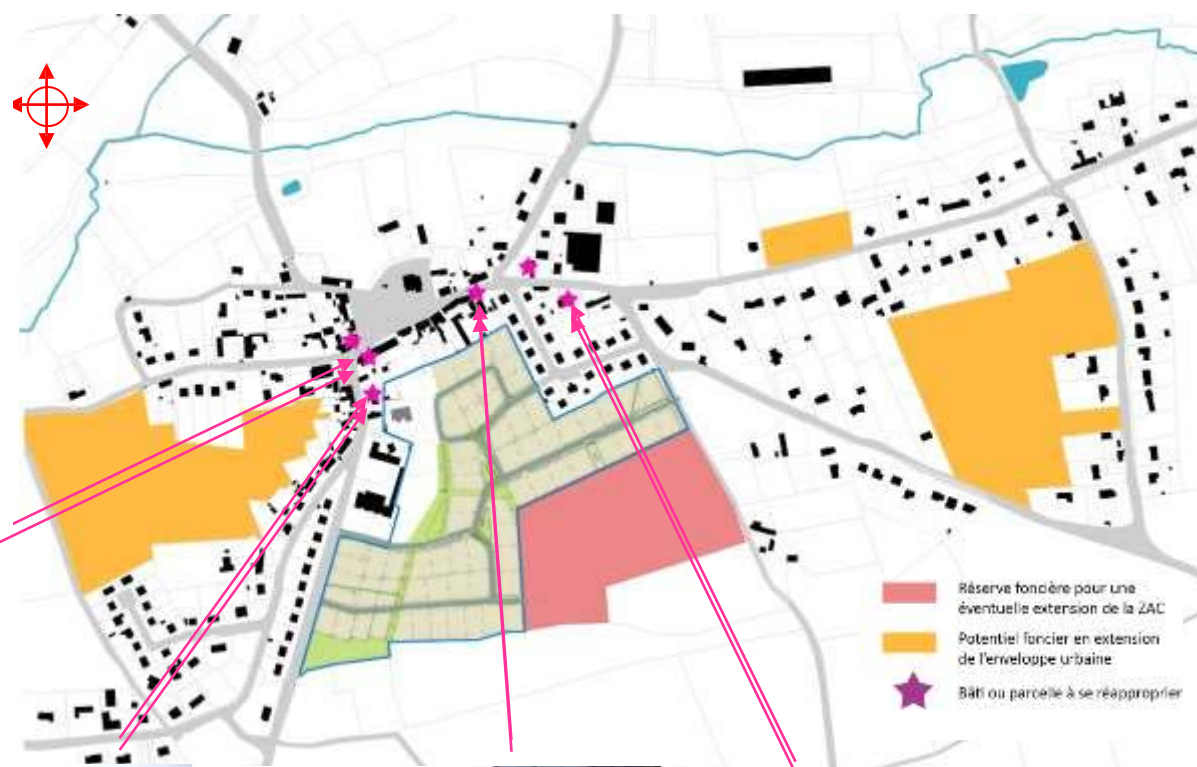


4.2.3. Potentiels fonciers et dents creuses

Le développement linéaire du centre-bourg a ménagé de larges espaces entre les différentes bandes d'urbanisation. Localisés en limite de centre-bourg, ceux-ci constituent de potentielles opportunités foncières propices à un développement du centre-bourg à long terme. En effet, à court et moyen terme, la ZAC doit pouvoir concentrer la majorité des nouvelles constructions. Le comblement des dents creuses dessinées par l'urbanisation pavillonnaire interviendra, le cas échéant, à plus long terme.

On note toutefois la présence de bâti vacants ou dégradé dans le tissu ancien du centre-bourg. Stratégiquement localisé en entrée ou en cœur de centralité, il peut être intéressant d'engager des projets de réhabilitation afin de :

- Embellir et préserver le tissu historique
- Y implanter des activités venant conforter la centralité
- Faire l'articulation entre centralité ancienne et nouvelle centralité.



Potentiel pour un commerce



Potentiel pour un équipement ou des logements

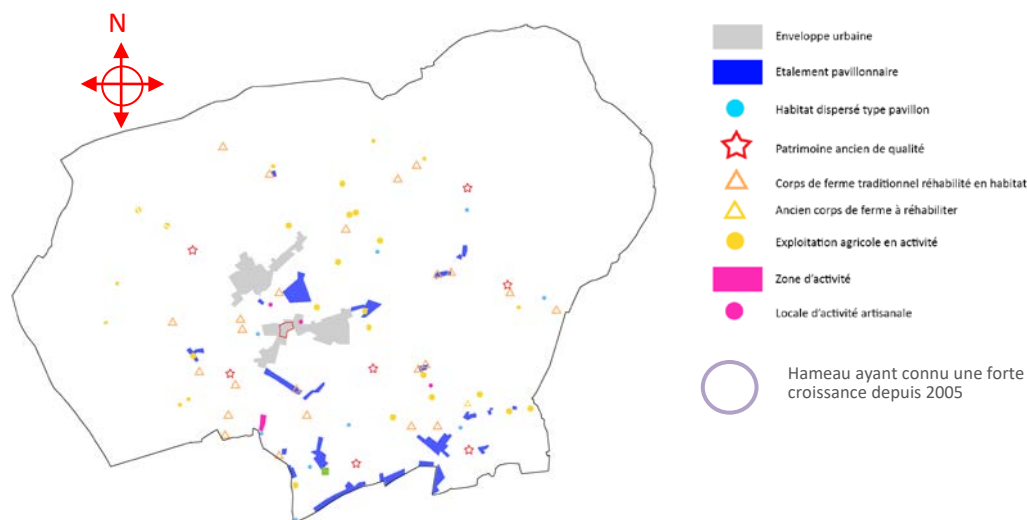


Potentiel pour un petit logement, commerce ou un atelier d'artisan



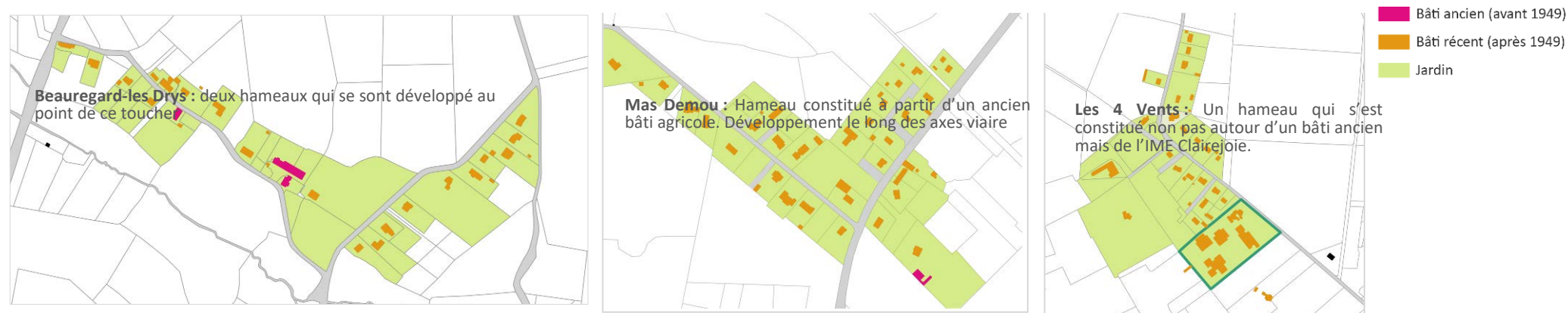
Potentiel pour de l'habitat intermédiaire, ce qui permettrait de créer une continuité urbaine en entrée de ville

4.2.4. Les hameaux et l’habitat dispersé



Les hameaux Les hameaux et lieux-dits soumis à la pression urbaines sont : le Petit Clou, **et l’habitat** les Croisettes, la Ranche, Bellegarde, les Brauds, Beauregard, les Drys, les Taillandiers, le Mas Demoux ; es Alouettes, la Croix des Alouettes, Ravard, Bellefontaine, Beausoleil, les Quatre Vents. Beauregards-les Drys, le Mas Demoux et les Quatre Vents, tout particulièrement, ont connu une forte croissance de leur tissu bâti.

L’habitat dispersé est quant à lui constitué pour l’essentiel d’ancien corps de ferme réhabilité. La grande majorité des réhabilitations sont de qualité et ne semble pas s’étendre à coup de construction nouvelle, ce qui aurait pour effet d’accentuer le mitage. Il est donc important d’empêcher ce processus de s’enclencher.



Hameau et l'habitat dispersé : illustrations



Vue sur les Chaumes et le hameau de Rissouci depuis la route des Sanciot : implantation discontinue des pavillons dans l'espace agricole



Vue du hameau de Ravard depuis la route des Quatre Vents

Le hameau des Quatre Vents : les limites parcellaires composent l'espace public.

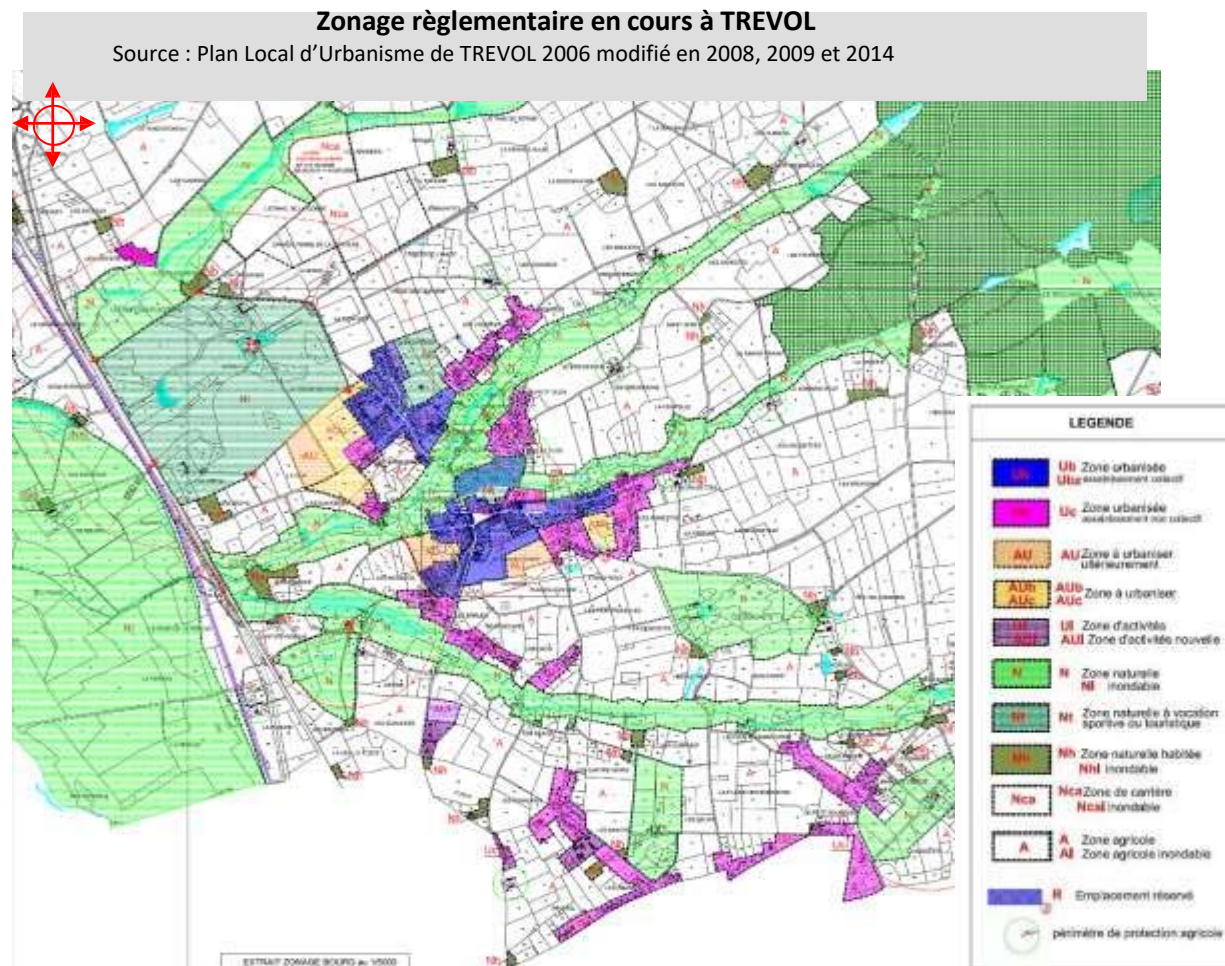
Dans ce hameau, on note un traitement qualitatif des limites et de la voie publique par les habitants.



Des corps de ferme aujourd'hui à vocation unique d'habitat : une attention doit être portée à la qualité de la réhabilitation et aux éventuelles extensions.



4.2.5. Le PLU avant sa révision

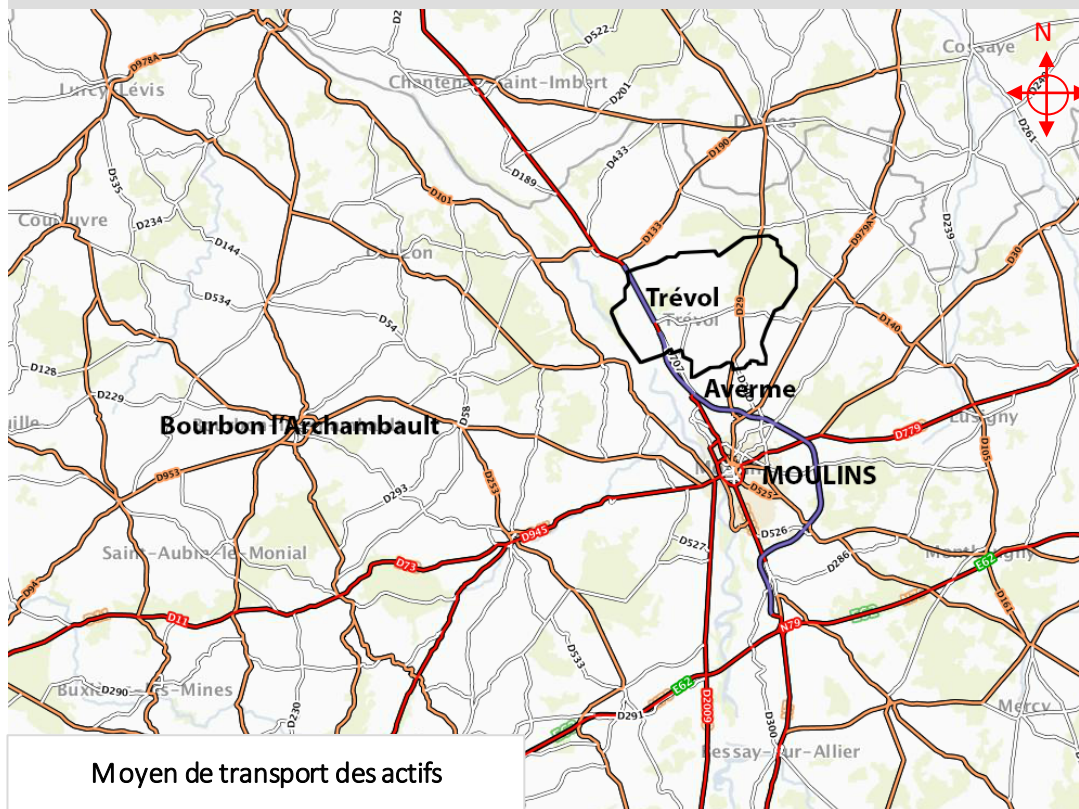


Zone	PLU
Urbaines	148,77ha dont :
- Bourg	Ub : 54,12 ha
- Extensions bourg et villages	Uc : 89,61 ha
- Activités économiques	Ui : 5,04ha
A Urbaniser	33,66ha dont :
- Extension du bourg	AUb : 3,51 ha
- Extension Croix de Vaux	AUc : 14,09 ha
- Zone à urbaniser fermée	AU : 13,79 ha
- Activités économiques	AUi : 2,27ha
TOTAL U + AU	182,43ha
Agricoles	1928,75ha
- Zone agricole	A : 1928,75ha
Naturelles	1962,84ha
- Zone protégée	N : 1721,28ha
- Carrière	Nca : 78,30ha
- Habitat diffus	Nh : 28,81ha
- Loisirs et tourisme	Nt : 134,45ha
Total A + N	3891,59ha
TOTAL COMMUNE	4074 ha

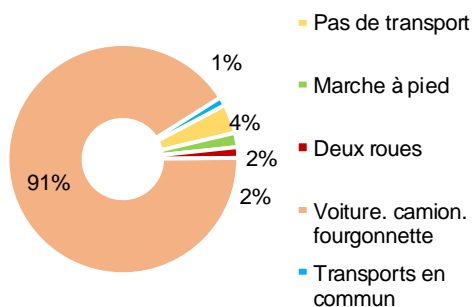
Le PLU approuvé en 2006 puis modifié en 2008, 2009, et 2014, avait identifié 19 hectares de zone urbaine en plus par rapport au POS, soit 159,6 ha en tout. 16 ha étaient dédiés aux activités et 33.2 ha dédiée à l'urbanisation future. Le zonage du PLU, s'il s'appliquait à préserver une importante réserve foncière au domaine agricole, a néanmoins favorisé l'étalement urbain en confortant l'urbanisation dans les hameaux déjà engagée par la construction au coup par coup sur lot libre. En localisant la majeure partie des zones d'urbanisation future sur le hameau de la Croix-de-Vaux, le PLU entraîne un desserrement du centre-bourg nuisant à la construction d'une centralité villageoise forte. De plus, les hameaux du Sud de la commune bénéficient d'importantes possibilités d'urbanisation en zone Uc. Il est donc pertinent, dans le nouveau PLU de limiter au maximum (voire de bloquer) l'urbanisation dans les hameaux. **Au total, le potentiel foncier du PLU correspondant aux parcelles non bâties en zones U et AU avant sa révision représente plus de 80ha.**

4.3. Les déplacements

Trévol dans le réseau routier local



Moyen de transport des actifs



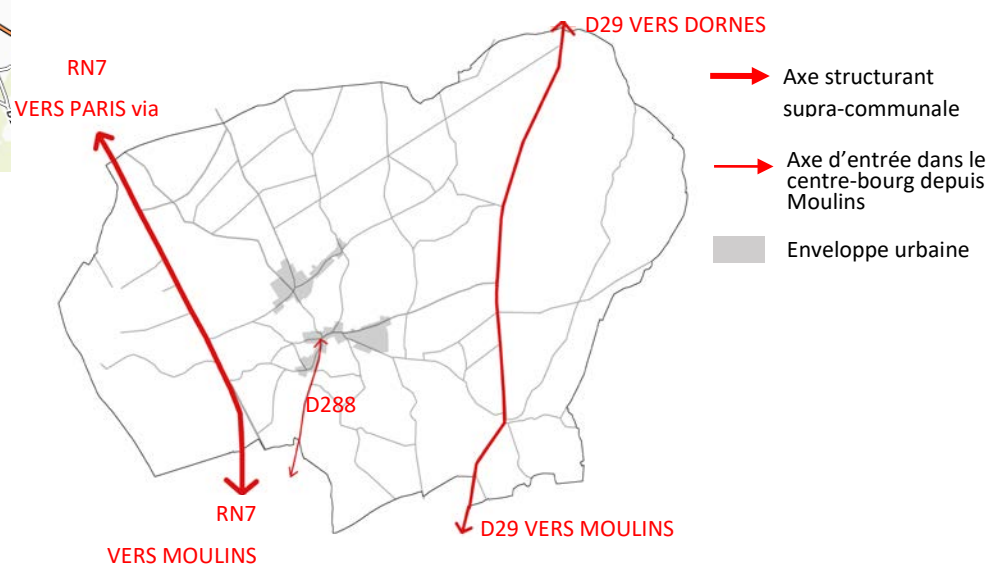
En termes d'habitude de mobilité, la voiture reste le mode de déplacement privilégié des Trévolois : 91% des actifs utilisent un véhicule individuel pour se rendre sur leur lieu de travail. Seul 1% de la population utilise les transports en commun.

4.3.1 La mobilité

En plus de sa grande proximité avec Avermes et Moulins, Trévol bénéficie également d'une très grande accessibilité à ces deux communes. Le territoire est en effet traversé du Nord au Sud par deux voies permettant l'accès direct au bassin d'emploi de l'agglomération :

- La RN7, voie supportant un trafic international permet une accessibilité à grande vitesse, non seulement à l'agglomération, mais également à Vichy et à l'ensemble du département ;
- La RD29, route de Dornes, constitue un axe direct vers Avermes et Moulins et irrigue toute la partie Est de la commune.

Le reste de la commune est particulièrement bien quadrillée par un réseau de routes départementales et communales. De fait, malgré une importante superficie, le territoire de Trévol connaît une desserte véhicule particulièrement privilégiée.

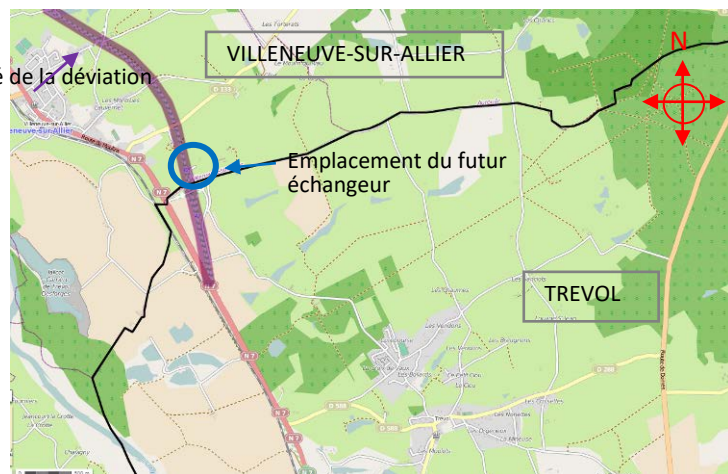


Liaison de la RN7 Villeneuve-sur-Allier-Trévol

Afin de soulager le centre-bourg de Villeneuve-sur-Allier, commune voisine au Nord et, aujourd'hui engorgé par le passage en double sens de la RN7, des travaux de déviation ont été engagés. L'accroche Sud de cette déviation à la RN7 actuelle se localise en limite Nord de la commune de Trévol sur ce qui est aujourd'hui une partie du territoire dédiée aux activités agricoles. La mise-en-place d'un nouvel échangeur permettrait un accès plus sécurisé à la route d'Avrilly, faisant de celle-ci une porte d'entrée privilégiée vers le Nord de la commune et plus particulièrement vers le pôle d'habitat de la Croix-de-Vaux.

Les modes doux

Trévol bénéficie, dans son centre bourg, d'un réseau développé d'espaces piétons. Celui-ci permet ainsi de rendre tout le cœur de bourg aisément praticable pour le piéton (même si la continuité PMR n'est pas entièrement assurée) et de relier les extensions résidentielles aux différents pôles de services et de commerces. De la même manière, une bande piétonne a été mise en place pour relier le hameau de la Croix-de-Vaux au centre-bourg. Néanmoins, exception faite de la partie lotissement de la Croix-de-Vaux, les zones habitées éparpillées sur le reste de la commune ne bénéficie pas d'un aménagement piéton particulier.



Les pistes cyclables aménagées sont absentes sur la commune. En revanche, celle-ci est traversée du Nord au Sud par un circuit de cyclotourisme départemental ayant pour thème les étangs de la Sologne Bourbonnaise. Deux circuits de randonnée permettent également la découverte de la commune, mais, de manière générale, en dehors du centre-bourg, c'est au véhicule que les infrastructures restent le mieux adaptées.

Les transports en commun

Trévol est desservie par deux lignes régulières du réseau de bus de Moulins agglomération Aléo :

- La ligne C dessert le Sud de Trévol sur son circuit étendu. Elle passe par les hameaux : le Foyers des Alouettes, les Alouettes et le chemin du Ravard avant de repartir vers Avermes et de rejoindre Yzeure en passant par le centre de Moulins.
- La ligne E dessert le centre-bourg et ses extensions directes. Elle passe par les arrêts : Mairie Trévol, L'étang Roux, la Mineuse, les Nonnettes, le cimetière, Jean Thomas et se termine à la Croix-de-Vaux. Ligne secondaire, elle permet de relier le centre-bourg de Trévol à la zone d'activité d'Avermes et au centre de Moulins pour se terminer sur le collège A. de Beaujeu.

Si la commune semble ainsi bien reliée en terme de transport en commun intercommunal, la fréquence de passage reste faible (un bus en moyenne toutes les deux heures et demie) ce qui laisse les habitants dépendants de leur voiture. Parallèlement, l'agglomération a mis en place des services de transports scolaires et de transports à la demande pour compléter l'offre sur la commune.

Si le chemin de fer traverse la commune, les gares TER les plus proches se situent à Villeneuve-sur-Allier et Moulins.



LIGNE E du réseau de Bus Aléo

Synthèse Analyse Architecturale et Urbaine

Atouts/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un patrimoine architectural de grande qualité lié à la présence de châteaux ou de bâtis traditionnels ✓ Un réseau viaire bien connecté au reste de l'agglomération moulinoise ✓ Un cœur villageois historique préservé ✓ La réalisation de la ZAC « Le Grand Champ » qui va permettre de répondre à la demande en logements tout en reconcentrant l'urbanisation sur le centre-bourg. ✓ Un centre-bourg possédant des espaces publics et paysagers de qualité ✓ De bonnes liaisons piétonnes en centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une centralité villageoise éclatée et peu identifiable qui ne parvient pas à être attractif à l'échelle de la commune ✓ Une homogénéité dans l'offre d'habitat : pavillon au milieu d'une grande parcelle en bande. ✓ Un étalement urbain conséquent depuis le début des années 1970 avec une faible densité des constructions résidentielles et un mitage prononcé des terres agricoles au détriment du confortement du centre-bourg ✓ Un document d'urbanisme actuel surdimensionné par rapport aux besoins de la commune et aux orientations du SCOT et prescription du PLH ✓ Faiblesse des transports en commun, déplacement uniquement avec l'usage de l'automobile

Les enjeux issus du diagnostic territorial

- **Confortement du cœur de village et mise-en-place d'une centralité villageoise forte**
- **Limiter l'étalement urbain en dehors du centre-bourg au profit du développement de la ZAC et de la densification du bourg**
- **Diversifier les typologies d'habitat dans la ZAC (habitat adapté, intermédiaire ou groupé, collectif, locatif) de manière à répondre au mieux à la demande des habitants potentiels tout en conservant l'identité du village**
- **Assurer le lien et la dynamique villageoise entre le centre-bourg actuel et la future ZAC**
- **Le traitement des franges entre l'urbanisation et les espaces libres (agricoles ou naturels)**
- **Amélioration de la desserte en transport en commun de la commune**